Du manuscrit à l'ordinateur

sous la direction de:
Hubert Charbonneau
et André LaRose

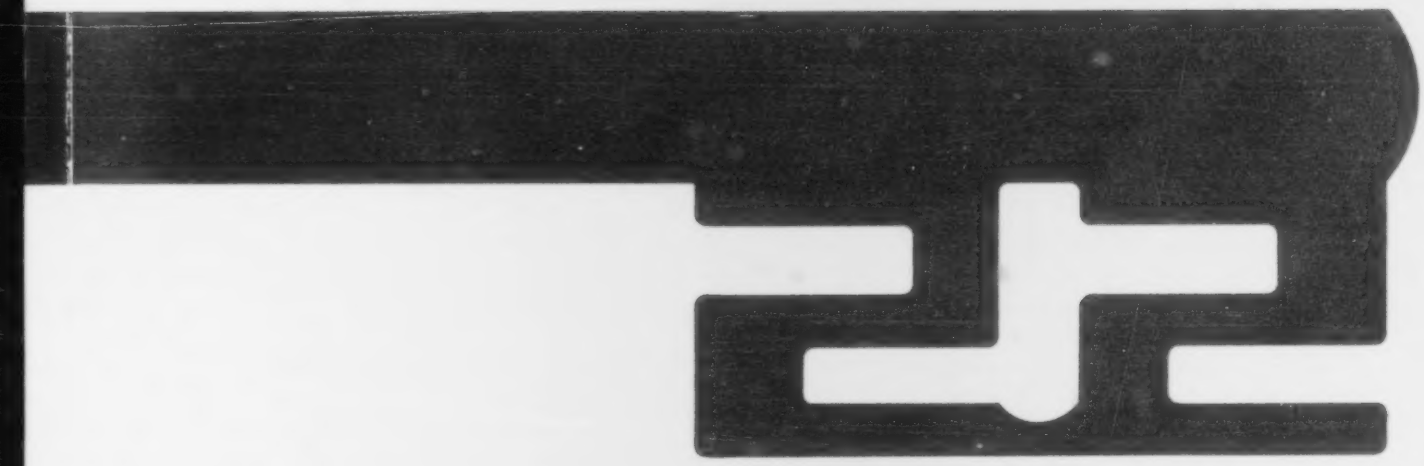

Études
et recherches
archivistiques
No 3

104-04366/

DU MANUSCRIT À L'ORDINATEUR

dépouillement des registres paroissiaux aux fins de l'exploitation automatique

Publié sous la direction de

Hubert Charbonneau
et
André LaRose

Programme de recherche
en
démographie historique

Collection
Études et recherches archivistiques
N° 3

AUG 2 5 198

Errata

À la page 136, la liste des paroisses représentées à la carte 2 devrait se lire comme suit :

153. Percé
154. Pabos
155. Paspébiac
156. Bonaventure
157. Tracadièche
158. Ristigouche
159. Hâvre-Aubert

À la carte 2, la paroisse 134 (St-Michel) doit être représentée par un triangle noir (▲) et la paroisse 135 (St-Vallier) par un carré noir (■).

Pour votre commodité cet errata vous est fourni sur un papier auto collant que vous pouvez découper et coller à l'endroit approprié.

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires culturelles
Archives nationales du Québec

ISBN 2-551-0378-2
Dépôt légal 3e trimestre 1980
Bibliothèque nationale du Québec.

Avant-propos

Pendant des siècles, les registres paroissiaux ont fait l'objet de dépouillements variés, parfois intensifs mais rarement systématiques. C'est en 1956 seulement qu'a paru le seul ouvrage[1] consacré à l'exploitation méthodique de ces documents anciens. Jusque-là personne ne s'était apparemment soucié de rédiger des règles strictes, cohérentes et universelles. Depuis lors, les techniques disparates et l'improvisation ont eu tendance à faire place à l'esprit scientifique et à la standardisation. En possession de ce nouvel outil, les chercheurs se sont employés, principalement en France, à dépouiller des masses de plus en plus considérables de registres.

Adaptées au dépouillement de quelques milliers ou même de dizaines de milliers d'actes, les techniques manuelles révélèrent cependant leurs limites quand on s'est mis à vouloir exploiter des centaines de milliers, voire des millions d'actes. À l'ère de l'électronique, le recours aux ordinateurs s'est donc vite imposé à l'esprit. Mais comme les techniques automatiques ont leurs propres exigences, il a tout de suite fallu rédiger un nouveau manuel de dépouillement dont nous avons le plaisir de faire ici la présentation.

Du manuscrit à l'ordinateur a été conçu en 1966, en même temps qu'une vaste entreprise de reconstitution de la population du Québec ancien[2]. Il est le fruit d'une lente maturation et d'une longue expérience, puisqu'il a été éprouvé sur des dizaines de milliers d'actes. Plusieurs versions se sont succédées depuis le premier embryon qui ne comptait que quelques pages. Les corrections et les augmentations, notamment en appendice, ont abouti au fil des ans à la confection d'un manuel que nous avons voulu le plus complet possible, tout en évitant de l'encombrer de détails peu utiles.

Un souci essentiel a présidé à la mise au point des méthodes rapportées ici. Il correspond à un effort de réduction des tâches manuelles au profit des opérations automatiques. En réalité, une seule opération échappe complètement à toute automatisation : la lecture des manuscrits.

C'est pourquoi la principale partie du présent ouvrage est constituée par les méthodes de dépouillement, c'est-à-dire par la lecture et la transcription de l'information contenue dans les actes de baptême, mariage et sépulture. La seconde partie en importance, le codage manuel, est appelée à reculer devant les progrès inévitables du codage automatique. Déjà, n'avons-nous pas remplacé la plupart des opérations de vérification, faites à la main il y a quelques années, par les tests automatiques de cohérence et de compatibilité qui se trouvent au chapitre 6?

D'éventuels utilisateurs pourront s'étonner de la lourdeur et de la lenteur de l'appareil méthodologique présenté ici. Ils devront toutefois se rappeler que les inconvénients du faible rendement inhérent au dépouillement sont largement compensés par les gains réalisés lors des opérations subséquentes et singulièrement au moment de l'exploitation des données. De plus, le dépouillement que nous proposons a un caractère pratiquement exhaustif : à quelques détails près, il évitera qu'un même acte soit dépouillé à plusieurs occasions, d'autant plus que les ordinateurs ont une puissance de diffusion assez extraordinaire. Ajoutons enfin que la fiche de dépouillement ou bordereau de saisie, pivot de l'ouvrage, offre l'avantage d'être suffisamment

1. Michel FLEURY et Louis HENRY, *Des registres paroissiaux à l'histoire de la population. Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, Institut national d'études démographiques, 1956, 84 p.; réédité sous le titre *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, Institut national d'études démographiques, 1965, 182 p.; deuxième édition (mise à jour), 1976, 182 p.

2. Hubert CHARBONNEAU, Jacques LÉGARÉ, René DUROCHER, Gilles PAQUET et Jean-Pierre WALLOT, « La démographie historique au Canada : un projet de recherche », *Recherches sociographiques*, vol. VIII, no 2 (mai-août 1967), pp. 214-217.

universelle pour servir au dépouillement de la plupart des sources nominatives, comme on pourra le constater au chapitre 3. À vrai dire, tout chercheur exploitant des documents contenant des noms de personne pourra tirer parti de l'expérience acquise à partir des registres paroissiaux.

Ce manuel porte naturellement la marque du programme de recherche bien spécifique dans lequel il a été élaboré. Il est susceptible de subir de nouvelles transformations, principalement au gré des progrès de l'électronique et de l'informatique. Nous croyons néanmoins que tel quel, il peut rendre service, même à l'extérieur du Québec. Il permet d'ailleurs des adaptations, comme en font déjà foi des travaux portant sur l'état civil français du XIXe siècle. Faut-il préciser cependant qu'il s'agit avant tout d'un instrument essentiellement destiné à des opérations de grande envergure.

Du manuscrit à l'ordinateur est une oeuvre collective qui a été ébauchée, renouvelée et améliorée par une multitude de chercheurs dont les deux auteurs ne sont ici que les représentants. C'est à l'occasion de séjours plus ou moins prolongés au Programme de recherche en démographie historique (Département de démographie, Université de Montréal) que toutes ces personnes ont pu apporter leur précieuse collaboration. Nous ne pouvons ici les nommer toutes, tant serait grand le risque d'en oublier. Mais il en est que l'on ne peut ignorer, en raison du rôle prédominant qu'elles ont eu : Jacques Légaré, l'un des pionniers de l'entreprise, Pierre Beauchamp et Bertrand Desjardins de même que Yolande Lavoie et Carmen Bellerose-L'Écuyer. Nous ajouterons aussi les noms de Jean Bergeron, Alain Bideau, Claude Desama, Étienne Hélin, Yves Landry, Jacques Mommens, Michel Paillé, Raymond Roy et Roger Schofield. Que tous les étudiants qui, par dizaines, ont apporté au cours des années une contribution difficile à évaluer mais combien importante, trouvent ici une juste gratitude. Nous citerons, parmi ceux-ci : Sylvie Bessette, Louise Dion-Jetté, Jacqueline Gervais-Fredette, René Jetté, Jacques LaHaye, Gaël Olivier, Manon Pomerleau, Michel Robillard et Normand Thibault. Nos remerciements s'adressent aussi à Line Arès qui a dactylographié ce texte et à Bogidar Pérucic qui a dessiné les cartes sous la direction de Liane Ottmann-Clish, du Laboratoire de cartographie (Département de géographie) de l'Université de Montréal. Enfin, nous ne pouvons passer sous silence la générosité du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (Conseil des arts avant avril 1978), du ministère de l'Éducation du Québec, de même que celle de l'Université de Montréal.

En publiant ce manuel, les auteurs espèrent contribuer à l'unification des méthodes de dépouillement des registres paroissiaux. Toute personne désireuse de s'initier aux méthodes présentées ici dans le but de dépouiller une partie des registres anciens du Québec aurait avantage à communiquer avec l'équipe du Programme de recherche en démographie historique, au Département de démographie de l'Université de Montréal.

Table des matières

		Pages
	AVANT-PROPOS	III
	INTRODUCTION	XIII
I.	**RÉGLEMENTATION DE L'ENREGISTREMENT**	XIII
	A. Réglementation ecclésiastique et civile	XIII
	B. Comparaisons	XIV
II.	**INVENTAIRE, LACUNES ET ACCESSIBILITÉ DES REGISTRES**	XIV
III.	**TENUE DES REGISTRES**	XV
	A. Caractères externes	XV
	B. Contenu des actes	XV
	C. Contrôle des registres	XVI

Première partie LE DÉPOUILLEMENT

	CHAPITRE 1 RÈGLES ET CONSEILS FACILITANT LE DÉPOUILLEMENT	3
1.1	LES DIFFICULTÉS DU DÉPOUILLEMENT	5
1.11	RÈGLES GÉNÉRALES	5
1.111	**Que le lecteur soit une personne d'expérience**	5
1.112	**Qu'un novice s'initie à la transcription avant de faire de la lecture**	5
1.113	**Qu'une même équipe se charge d'une même paroisse**	5
1.12	CONSEILS POUR RÉSOUDRE LES DIFFICULTÉS DE LECTURE	5
1.2	LES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE ET LEUR UTILISATION	6
1.21	LES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE	6
1.22	L'UTILISATION DE CES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE	7
	CHAPITRE 2 LECTURE ET TRANSCRIPTION DES ACTES DE BAPTÊME, MARIAGE ET SÉPULTURE	9
2.1	RÈGLES GÉNÉRALES	11
2.11	TRANSCRIPTION FIDÈLE DU REGISTRE	11
2.12	RELEVÉ DES MENTIONS NOMINATIVES	11
2.13	UTILISATION DES SIGNATURES ET DES INDICATIONS MARGINALES	12

2.2	RÈGLES RELATIVES À CHAQUE ÉLÉMENT DE LA FICHE DE DÉPOUILLEMENT	12
2.21	IDENTIFICATION DE LA FICHE	12
2.211	**Nature de l'acte**	13
2.212	**Nom de la paroisse dont on dépouille le registre**	13
2.213	**Date et type de date**	13
2.2131	Date	13
2.2132	Type de date	16
2.2133	Règles relatives à l'inscription des dates et au type de date	16
2.21331	Si on a la date de l'événement et la date de l'acte	16
2.21332	Si on a seulement la date de l'acte	17
2.21333	Si on a seulement la date de l'événement	17
2.21334	Si aucune date n'est mentionnée ou si la date est illisible	17
2.21335	Cas des fiches tirées d'un autre acte	17
2.22	INFORMATION NOMINATIVE ET CARACTÉRISTIQUES DES INDIVIDUS	18
2.221	**Partie nominative**	18
2.2211	**Quelques principes généraux**	18
2.2212	**Prénoms**	19
2.22121	Uniformisation	19
2.22122	Diminutifs	19
2.22123	Cas douteux	19
2.22124	Plusieurs prénoms	19
2.22125	Prénom comme seule mention nominative	20
2.2213	**Noms**	20
2.22131	Orthographe	20
2.22132	Utilisation des noms inscrits dans la marge	20
2.22133	Particules	20
2.22134	Nom comme seule mention nominative	20
2.22135	Nom du sujet d'acte	20
2.2214	**Surnoms**	20
2.22141	Règles générales	21
2.22142	Plusieurs surnoms	21
2.22143	Surnom comme seule mention nominative	21
2.2215	**Qualificatifs**	21
2.22151	Définition	22
2.22152	Transcription	22
2.222	**Partie non nominative**	22
2.2221	**Sexe**	22
2.2222	**Âge**	23
2.2223	**État matrimonial**	23
2.22231	Célibataire	23
2.22232	Marié(e)	24
2.22233	Veuf (veuve)	24
2.22234	Séparé(e)	24
2.22235	Cas particulier : Madame et Mademoiselle	24

2.2224	**Présence**	24
2.22241	Présent (P)	24
2.22242	Absent (A)	24
2.22243	Décédé (†)	24
2.22244	Absence de renseignement	25
2.2225	**Profession**	25
2.22251	Règle générale	25
2.22252	Sieur et Seigneur	25
2.22253	Habitant	25
2.2226	**Relation de parenté**	25
2.2227	**Lieu de résidence**	26
2.22271	Règle générale	26
2.22272	Lieu de résidence du conjoint et des enfants	26
2.22273	Lieu de résidence associé à une profession	26
2.22274	Lieu de résidence du clergé	26
2.22275	Lieu de résidence des sujets d'acte de mariage et de leurs parents	27
2.22276	Lieu de résidence d'un décédé	27
2.22277	Lieu de résidence des enfants qui meurent en nourrice	27
2.2228	**Lieu d'origine**	27
2.2229	**Signature**	27
2.22210	**Dispense de consanguinité (ou de parenté)**	27
2.23	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	28
2.231	**Indications spéciales**	28
2.2311	**« verso »**	28
2.2312	**S'il y a plus de 15 personnes**	28
2.232	**Commentaires**	28
2.2321	**Définition des commentaires**	28
2.2322	**Contenu des commentaires**	28
2.23221	Actes encadrants	28
2.23222	Inversion de l'ordre chronologique	28
2.23223	Mention nominative	29
2.23224	Précisions sur l'âge	29
2.23225	Lieu de la cérémonie	29
2.23226	Lieu d'enregistrement et lieu de la cérémonie différents	29
2.23227	Lieux de décès et de sépulture	29
2.23228	Consanguinité	29
2.23229	Date d'entrée ou de sortie du territoire étudié	29
2.232210	Caractéristiques de certains enfants : illégitime, trouvé, en nourrice, jumeau	29
2.232211	Cause de décès, maladies et épidémies	29
2.232212	Contenu des dispenses, certificats, attestations	30
2.2323	**Transcription des commentaires**	30
2.23231	Références	30
2.23232	Commentaires proprement dits	30

2.233	**Observations**	30
2.2331	Définition des observations	30
2.2332	Contenu des observations	30
2.23321	Renseignements communs	31
2.23322	Professions multiples	31
2.23323	Lieu de résidence et d'origine	31
2.23324	Observations du lecteur	31
2.23325	Particularités des actes	31
2.2333	Transcription des observations	31
2.3	RÈGLES RELATIVES À CERTAINS TYPES D'ACTES	31
2.31	BAPTÊME	31
2.311	**Fiche de baptême tirée d'un acte de sépulture**	31
2.32	SÉPULTURE	31
2.321	**Fiche de sépulture tirée d'un acte de baptême ou d'indications marginales**	31
2.322	**Fiche de sépulture d'individus non identifiés**	32
2.4	RÈGLES RELATIVES AUX AMÉRINDIENS	32
2.41	PRÉNOM	32
2.42	NOM	32
2.43	LIEU D'ORIGINE	33
2.5	EXEMPLES D'ACTES ET DE FICHES DE DÉPOUILLEMENT	34
2.51	EXEMPLE D'ACTE DE BAPTÊME	34
2.52	EXEMPLE D'ACTE DE BAPTÊME SUIVI D'UN OBIIT	36
2.53	EXEMPLE D'ACTE DE MARIAGE	40
2.54	EXEMPLE D'ACTE DE SÉPULTURE	42
2.55	EXEMPLE D'ACTE DE SÉPULTURE D'ENFANT ONDOYÉ (ANONYME)	44
2.6	LE CAHIER DE DÉPOUILLEMENT ET SON UTILISATION	49
2.61	LA FICHE D'ENREGISTREMENT DU DÉPOUILLEMENT	49
2.611	**Renseignements à noter sur la fiche d'enregistrement**	49
2.612	**Nature des informations particulières**	49
2.613	**Prénoms nouveaux**	49
2.62	RAISON D'ÊTRE DU CAHIER DE DÉPOUILLEMENT	50
2.7	CONTRÔLE DE L'INTÉGRALITÉ DU DÉPOUILLEMENT ET VÉRIFICATION DE DÉPOUILLEMENT	50
2.71	CONTRÔLE DE L'INTÉGRALITÉ DU DÉPOUILLEMENT	50
2.72	VÉRIFICATION DE DÉPOUILLEMENT	50

CHAPITRE 3 LECTURE ET TRANSCRIPTION DES AUTRES TYPES DE DOCUMENTS NOMINATIFS 53

3.1 LES ACTES 55

3.11 LES ACTES D'ABJURATION D'HÉRÉSIE 55
3.12 LES ACTES D'ANNULATION DE MARIAGE 55
3.13 LES CONTRATS DE MARIAGE 55
3.14 LES ACTES OU ÉVÉNEMENTS RELATIFS AU DÉCÈS AUTRES QUE LES ACTES DE SÉPULTURE 56
3.15 LES ACTES OU ÉVÉNEMENTS RELATIFS À L'IMMIGRATION 56
3.16 LES ACTES OU ÉVÉNEMENTS RELATIFS À L'ÉMIGRATION 56

3.2 LES LISTES NOMINATIVES 57

3.21 LES LISTES D'IMMIGRANTS 57
3.22 LES LISTES D'ÉMIGRANTS 57
3.23 LES CONFIRMATIONS 57

3.231 Identification de la fiche 58
3.232 Ordre dans lequel il faut inscrire les noms des individus et manière de les inscrire 58
3.233 État matrimonial, présence et relations de parenté 58

3.24 LES RECENSEMENTS NOMINATIFS 59

3.241 Identification de la fiche 59

3.242 Caractéristiques des individus 59

3.2421 La partie nominative 59

3.24211 Les veuves 59
3.24212 Les orphelins 59
3.24213 Les anonymes 59

3.2422 La partie non nominative 60

3.24221 L'âge 60
3.24222 L'état matrimonial 60
3.24223 La présence 60
3.24224 La profession 60
3.24225 Le lieu de résidence 60
3.24226 Le lieu d'origine 60
3.24227 Le numéro de famille 61

3.25 LES REGISTRES DE MALADES 61

Deuxième partie LE CODAGE

CHAPITRE 4 INSTRUCTIONS DE CODAGE 65

4.1 L'IDENTIFICATION DE LA FICHE 67

4.11 TYPE D'ACTE 67
4.12 NOM DU LIEU IDENTIFIANT LA FICHE 67

4.121	**Règle générale**	67
4.122	**Cas des confirmations, abjurations et recensements**	67
4.2	LES DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES	68
4.21	SEXE	68
4.22	ÉTAT MATRIMONIAL	68
4.23	PRÉSENCE	68
4.24	PROFESSION	68
4.25	RELATION DE PARENTÉ	68
4.251	**Avec le sujet d'acte**	68
4.252	**Entre témoins**	68
4.253	**Codes pour la nature de la relation**	69
4.254	**Façon de procéder**	69
4.26	LIEUX DE RÉSIDENCE ET D'ORIGINE	69
4.261	**Pour les lieux du Québec**	69
4.262	**Pour les lieux hors du Québec et de la France**	70
4.263	**Pour les lieux de France**	70
4.27	SIGNATURE	70
4.28	DEGRÉ DE CONSANGUINITÉ	70
4.3	LE CAHIER DE CODAGE ET SON UTILISATION	71
4.31	L'ENREGISTREMENT DU TRAVAIL QUOTIDIEN	71
4.32	L'ENREGISTREMENT DES PROBLÈMES	71
4.33	LES OBSERVATIONS	71
4.4	VÉRIFICATION DE CODAGE	72

Troisième partie LE CLASSEMENT ET LES TESTS AUTOMATIQUES

	CHAPITRE 5 LA MISE EN ORDRE CHRONOLOGIQUE	75
5.1	DÉFINITION ET JUSTIFICATION	77
5.2	RÈGLES DE CLASSEMENT DES ACTES	77
5.21	TRI DES FICHES	77
5.22	CLASSEMENT	77
5.221	**Si la date qui identifie la fiche est incomplète**	77
5.222	**S'il y a plusieurs actes ou événements du même type le même jour**	78
5.223	**Si un même acte fait l'objet de plus d'une fiche**	78
5.224	**Si un acte nécessite plus d'une fiche**	78
5.3	RÈGLES DE CLASSEMENT DES LISTES	78
5.31	LES CONFIRMATIONS	78
5.32	LES RECENSEMENTS NOMINATIFS	78
5.33	LES AUTRES LISTES	78

	CHAPITRE 6 TESTS DE VALIDATION AUTOMATIQUE DES DONNÉES	79
6.1	TESTS RELATIFS À LA VALIDITÉ DES CARACTÈRES	79
6.11	POUR LES MENTIONS D'INDIVIDUS	79
6.12	POUR LES CARTES COMMENTAIRES	79
6.2	TESTS RELATIFS À LA COHÉRENCE DES VARIABLES PROPRES À UN INDIVIDU	79
6.21	POUR LES MENTIONS D'INDIVIDUS	
6.22	POUR LES CARTES COMMENTAIRES	83
6.3	TESTS RELATIFS À LA LOGIQUE EXISTANT ENTRE LES RENSEIGNEMENTS PROPRES À PLUSIEURS PERSONNES DANS UN MÊME ACTE	83
6.4	TESTS RELATIFS À L'INSCRIPTION DES DATES	84
6.5	TESTS RELATIFS À LA CHRONOLOGIE DES ACTES	84

APPENDICES

Appendice 1	Table des prénoms du XVIIe siècle canadien	87
Appendice 2	Code socio-professionnel en usage au Programme de recherche en démographie historique, suivant le secteur d'activité	95
Appendice 3	Code socio-professionnel en usage au Programme de recherche en démographie historique, suivant l'ordre alphabétique des professions	105
Appendice 4	Code des lieux de résidence et d'origine	115
Appendice 5	Liste des paroisses du Québec dont les registres s'ouvrent avant 1877, par ordre alphabétique	135
Appendice 6	Liste des diocèses de France par région	155
Appendice 7	Liste des provinces de France par région	161
Appendice 8	Liste des départements de France par région	165
Appendice 9	Liste alphabétique des villes de France donnant pour chacune le diocèse, le département et la région	169
Appendice 10	Liste des villes de France par diocèse suivant la région	181
Appendice 11	Liste des paroisses urbaines de France	189

INDEX 215

CARTES

Carte 1	Comtés du Québec en 1871	11
Carte 2	Paroisses, missions et institutions catholiques du Québec dont les registres de baptêmes, mariages, sépultures s'ouvrent au XVII[e] et XVIII[e] siècles	13
Carte 3	Diocèses et régions de France	15
Carte 4	Provinces et régions de France	16

Introduction

La tenue des registres de baptêmes, mariages et sépultures au Québec est une institution qui remonte aux origines mêmes de la colonie, au début du XVIIe siècle. Cette habitude, venue de France avec les missionnaires, s'est en effet répandue dès cette époque le long du Saint-Laurent et elle s'y est maintenue depuis sans interruption. Répondant au départ à des normes ecclésiastiques, la tenue des registres fait également l'objet depuis 1678 d'une juridiction civile, comme c'était le cas en France sous l'Ancien Régime; mais, contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des pays du monde, au Québec, il n'y a pas eu rupture entre l'Église et l'État en matière de constatation des faits d'état civil. Pour satisfaire aux exigences du pouvoir civil, les registres sont tenus en double depuis 1679 et aujourd'hui encore, les curés tiennent simultanément deux registres: l'un est conservé dans les archives de la paroisse et l'autre, remis au greffe du protonotaire du district judiciaire dont relève la paroisse.

Au Québec, le système d'enregistrement des faits d'état civil présente donc une unité d'ensemble des origines à nos jours, puisque l'État s'est toujours appuyé et s'appuie encore sur l'Église en cette matière. C'est le *Code civil du Bas-Canada* promulgué en 1866 qui, à quelques amendements près, règle toujours cette collaboration originale héritée de l'Ancien Régime. Certes il existe un état civil laïc pour ceux qui ne veulent pas s'adresser aux ministres du culte, mais la plupart des gens continuent à faire inscrire à l'église les naissances, mariages et décès.

Il en sera ainsi tant que l'Assemblée nationale du Québec n'aura pas réformé l'état civil en y introduisant notamment l'enregistrement laïc obligatoire pour tous et indépendant de l'enregistrement ecclésiastique. C'est à ce moment-là que s'ouvrira une nouvelle ère dans cette histoire institutionnelle.

Réglementation de l'enregistrement

Réglementation ecclésiastique et civile

La tenue des registres de baptêmes, mariages et sépultures n'a jamais donné lieu à une abondante réglementation ecclésiastique ou civile. Dans le diocèse de Québec — le seul diocèse de la vallée du Saint-Laurent jusqu'en 1836 — les règles furent fixées pour la première fois en 1703, avec la publication du *Rituel du diocèse de Québec*. Auparavant, les actes ont dû être rédigés d'après le *Rituale romanum* et divers rituels français. Les formulaires proposés en 1703 n'ont été révisés ensuite qu'en 1836, 1890, 1919 et 1973. En dehors du rituel, les ordonnances synodales et épiscopales antérieures à 1800 n'offrent que de rares exhortations à tenir des registres en bonne et due forme.

L'autorité civile est elle aussi intervenue pour réglementer la tenue des registres. En 1678, le Conseil souverain de Québec enregistra l'ordonnance émise par Louis XIV en 1667, soumettant ainsi le clergé canadien aux mêmes normes que celles qui prévalaient en France. Le Conseil fit un rappel à l'ordre en 1715 et reformula ses règles de façon précise en 1727. La Déclaration royale de Louis XV (1736) fut ensuite en vigueur. Elle cessa de l'être au début du régime anglais (1763-1785) puis fut remise en application pendant une dizaine d'années. En 1795, une loi de l'Assemblée législative du Bas-Canada reprit les ordonnances françaises, en les adaptant à la nouvelle situation coloniale. La tradition de l'Ancien Régime s'est ainsi trouvée assimilée et sanctionnée par les représentants de la Couronne d'Angleterre. On constate par ailleurs que les *Statuts refondus du Bas-Canada* de 1861 reprennent presque mot pour mot le texte de 1795. En 1866, cependant, avec la promulgation du Code civil du Bas-Canada, la loi a été reformulée et complétée sur quelques points de détail.

B. Comparaisons

Du XVIe siècle à nos jours une unité d'ensemble et une même ligne de pensée se dégagent des réglementations successives des autorités ecclésiastiques et civiles en matière d'enregistrement des actes de baptême, de mariage et de sépulture. Au Québec, le contenu actuel des actes est le fruit d'une longue tradition qui s'est maintenue sans interruption depuis l'Ancien Régime. Les quelques modifications apportées avec le temps à ce contenu n'altèrent pas la valeur juridique des actes.

Les textes de loi montrent que les intérêts de l'Église et de l'État pour la constatation de l'état des personnes se rejoignent. Mais la réglementation ecclésiastique a toujours été plus détaillée que la réglementation civile. Cela vient d'abord du fait qu'en plus des informations réclamées conjointement par les deux pouvoirs, le droit de l'Église demande des renseignements que ne requiert pas le droit civil parce qu'ils relèvent de la juridiction exclusive de l'Église et qu'ils n'affectent pas la condition des personnes dans la société civile. Il est assez normal par ailleurs que la réglementation ecclésiastique soit plus précise que la réglementation civile puisque ce sont les curés qui sont chargés de l'enregistrement pour les fins des deux pouvoirs. Au total, on peut dire que l'Église du Québec a eu la souplesse nécessaire pour s'adapter à cette situation et que l'État en a bénéficié.

II. Inventaire, lacunes et accessibilité des registres

Nous appuyant sur des sources de première main et sur des travaux existants, nous avons pu dresser une liste des paroisses, missions et institutions du Québec où s'est pratiqué l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures. Cette liste, plus complète, plus exacte et plus précise que celles qui existaient déjà, fait partie d'une étude sans précédent sur les registres paroissiaux avant 1800[1]. Grâce aux inventaires qui ont été faits récemment tant dans les archives ecclésiastiques que civiles, nous sommes en mesure de la prolonger ici jusqu'à 1876[2].

La plupart des registres paroissiaux anciens du Québec subsistent encore. Sauf exception, il n'y a pas eu de désordre public pour perturber l'enregistrement ou faire disparaître les registres. Seuls quelques sinistres très localisés et l'occasionnelle incurie des hommes ont pu provoquer des lacunes. Celles-ci existent pourtant, avant 1790 en particulier. Ainsi, pour le XVIIe siècle seulement, Hubert Charbonneau estime qu'environ 10 000 actes manquent à l'appel, par sous-enregistrement ou par destruction de registres, ce qui représente à peu près 28% des événements démographiques relatifs aux Canadiens de l'époque[3].

Jusqu'à l'été 1977, les registres paroissiaux du Québec étaient des documents publics, accessibles à tous. Mais une directive administrative du ministère de la Justice est venue cette année-là interdire aux chercheurs la consultation des cent dernières années dans les palais de justice. Cette directive ne s'applique cependant pas aux doubles de ces registres, conservés dans les presbytères, auxquels on peut avoir accès si le curé le veut bien. Quant aux registres de plus de cent ans déposés dans les archives civiles, ils sont depuis quelques années sous la juridiction des Archives nationales du Québec qui les transfèrent progressivement des palais de justice à ses dépôts régionaux.

---

1. André LAROSE, *Les registres paroissiaux au Québec avant 1800: introduction à l'étude d'une institution ecclésiastique et civile*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1980, Archives nationales du Québec, collection « Études et recherches archivistiques », no 2.
2. Voir l'Appendice 4.
3. Hubert CHARBONNEAU, *Vie et mort de nos ancêtres. Étude démographique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1975, p. 113.

III. Tenue des registres

A. Caractères externes

Comme nous l'avons déjà mentionné, les registres paroissiaux du Québec sont tenus en double depuis 1679, année où est entrée en vigueur l'ordonnance émise en 1667 par Louis XIV. En principe, il s'agit toujours de registres annuels; en pratique, cependant, les paroisses n'ont pas manqué de se procurer de gros cahiers pouvant servir plusieurs années d'affilée, même si la règle voulait que le curé remît au greffe dans les six premières semaines de chaque année le double du registre de l'année écoulée. À première vue, le comportement des curés paraît dicté par des considérations économiques et pratiques. Mais, chose certaine, l'habitude d'utiliser un registre plus d'un an n'a pu se répandre et se maintenir qu'avec la complaisance des autorités judiciaires.

L'ordonnance de Louis XIV demandait que les registres soient tenus l'un sous forme de minute et l'autre sous forme de grosse. Le Conseil supérieur de Québec a demandé en 1727 que les actes soient enregistrés et signés au moment même de la cérémonie sur l'un et l'autre registre, usage qui a été maintenu par les réglementations subséquentes. Dans les faits, il arrive parfois que les deux registres aient été signés, dès le XVIIe siècle, mais on trouve aussi au-delà de 1727 des registres tenus sous forme de grosse, donc sans signature.

Conformément à l'ordonnance de Louis XIV toujours, les curés devaient tenir des registres communs aux trois types d'actes plutôt que des registres distincts pour chacun. Là-dessus ils se sont montrés obéissants : sauf exception, il n'y a guère que les registres antérieurs à 1679 et les registres des missions indiennes qui se présentent en parties séparées.

On constate par ailleurs que le français est la langue employée couramment dans les registres; l'usage du latin, fort répandu au XVIIe siècle dans les actes signés par les Jésuites et les Récollets, a presque disparu à partir de 1679 pour n'être conservé, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, que dans certaines missions indiennes confiées justement aux Jésuites. D'autre part, nous ne pensons pas qu'il y ait d'actes en anglais dans les registres paroissiaux catholiques avant le XIXe siècle, sinon à Saint-Régis, mission frontalière dont dépendaient les premiers catholiques anglophones du Haut-Canada (Ontario actuel).

Nous avons évoqué l'existence de registres de missions indiennes; c'est dire qu'il y avait des registres distincts pour les Indiens et pour les Blancs. Mais on trouve néanmoins de part et d'autre des actes relatifs à des individus de l'autre ethnie. Signalons ici au passage que plusieurs registres de missions indiennes ont été perdus ou détruits.

B. Contenu des actes

Les registres paroissiaux du Québec contiennent une matière abondante; ils constituent de fait pour la démographie historique une mine d'or dont on a entrepris l'exploitation systématique à l'aide de l'ordinateur. Les 32 000 baptêmes, mariages et sépultures du XVIIe siècle canadien ont d'ailleurs donné lieu à une description et à une critique de sources inédites[4].

Les données relatives aux sujets d'acte sont très satisfaisantes; l'identification des personnes est à peu près impeccable et les filiations sont relevées systématiquement sauf pour les décès. Les autres informations concernant ces individus — âge, profession, lieux de résidence et d'origine, signatures — sont données dans des proportions variables.

Les actes du XVIIe siècle nous font très bien connaître les parents des sujets d'acte mais moins bien les conjoints décédés de ceux qui se remarient ou qui sont inhumés. Les parrains et marraines apparaissent dans 96% des baptêmes; les mariages comptent en moyenne 3,1 témoins

4. Raymond ROY et Hubert CHARBONNEAU, « Le contenu des registres paroissiaux canadiens du XVIIe siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, no 1 (juin 1976), pp. 85-97.

avant 1680 et 3,8 entre 1680 et 1699; les sépultures n'en ont que 1,5 en moyenne au cours de ces 20 ans. Les professions et les lieux de résidence des témoins ne sont connus que dans un cinquième des cas, cependant.

Pour connaître les répercussions de la promulgation en 1678 de l'Ordonnance de Louis XIV, on a comparé la qualité des données de 1621 à 1679 d'une part et celle de 1680 à 1699 d'autre part. On a effectivement constaté des modifications dans la tenue des registres, modifications qui vont le plus souvent dans le sens d'un meilleur enregistrement à partir de 1680.

On a également commencé à cerner les répercussions de l'appartenance ecclésiastique des rédacteurs sur la tenue des registres; des différences dans le contenu des actes ont été observées statistiquement entre les paroisses de Québec et Montréal, différences dues en grande partie au fait que les registres de la première ont été tenus par des séculiers et ceux de la seconde, par des Sulpiciens. La répartition des actes selon l'appartenance des rédacteurs a été faite : elle permettra de pousser plus loin l'analyse en ce sens[5].

C. Contrôle des registres

L'existence de lois à propos des registres paroissiaux ne garantit cependant pas leur bonne tenue. Aussi les autorités ont-elles dû exercer un certain contrôle en la matière auprès des curés et missionnaires. On peut cependant croire que dans le diocèse de Québec aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'inspection des registres par l'autorité ecclésiastique a eu une portée réduite car les visites pastorales y étaient rares et irrégulières. Ceci s'explique du fait de l'absentéisme chronique des évêques, de l'immensité du territoire à couvrir et de la difficulté des communications. L'autorité civile avec ses juges qui cotaient et paraphaient les nouveaux registres et ses greffiers qui collationnaient minutes et grosses a-t-elle fait mieux? — Cela reste à prouver. Quoi qu'il en soit, la qualité des documents se révèle généralement excellente et c'est ce qui importe.

---

5. Raymond ROY, Yves LANDRY et Hubert CHARBONNEAU, « Quelques comportements des Canadiens au XVIIe siècle d'après les registres paroissiaux », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 31, no 1 (juin 1977), pp. 49-73.

Première partie Le dépouillement

Chapitre 1 Règles et conseils facilitant le dépouillement

Le dépouillement des registres paroissiaux, c'est la transcription sur fiches du contenu des actes, suivant des règles très précises.

Au Programme de recherche en démographie historique, cette opération se fait à deux : un lecteur et un transcripteur. Cette façon de procéder se justifie par le fait que l'on travaille non pas sur des manuscrits mais sur des microfilms. Le passage continuel du microfilm à la fiche de dépouillement (et vice versa), que serait obligé de faire une personne travaillant seule, nous paraît un inconvénient de taille quand il s'agit de dépouiller systématiquement les registres d'une paroisse : dans de telles conditions, en effet, le risque est grand que l'on saute des actes ou que l'on oublie un détail dans un acte. La répartition des tâches entre deux personnes paraît donc, à l'expérience, nettement avantageuse, chacun se concentrant sur une partie du travail et non sur l'ensemble.

Pour le dépouillement, l'encre noire est de rigueur : c'est une question de durabilité. Les fiches de dépouillement ne sont pas faites pour être détruites; elles doivent résister au temps comme l'ont fait les registres paroissiaux eux-mêmes. Le stylo-bille et le crayon feutre sont à éviter.

Le transcripteur pensera en outre à tous ceux qui, après lui, auront à manipuler les fiches qu'il remplit. Il soignera son écriture, s'appliquant à bien mouler les lettres et les chiffres, de manière à ce qu'il n'y ait aucune confusion possible entre les D et les O, les U et les V, les B et les 8, par exemple.

1.1 Les difficultés du dépouillement

1.11 Règles générales

La lecture des manuscrits est plus facile pour celui qui s'est familiarisé avec l'écriture ancienne et les noms canadiens-français. Nous formulons pour cela trois recommandations :

1.111 Que le lecteur soit une personne d'expérience

La familiarité avec le type d'actes que l'on dépouille permet, d'une part, d'assurer un rythme de travail soutenu et, d'autre part, d'exercer un contrôle sur le travail du transcripteur. Le lecteur est en somme le responsable de l'équipe; il doit donc voir à ce que les règles de dépouillement soient bien observées, à ce que le travail soit fait avec application et à ce que le coéquipier, s'il est nouveau, ne prenne pas de mauvaises habitudes. Il doit enfin voir à l'enregistrement du travail fait et au rangement des fiches.

1.112 Qu'un novice s'initie à la transcription avant de faire de la lecture

C'est le meilleur moyen de se familiariser avec les règles de dépouillement tout en s'habituant à la formulation des actes.

1.113 Qu'une même équipe se charge d'une même paroisse

Qu'une même équipe consacre autant de séances successives qu'il le faut à dépouiller les registres d'une même paroisse permet aux coéquipiers de s'habituer à l'écriture et aux formules du curé, d'une part, et de se familiariser avec les noms des paroissiens, d'autre part.

1.12 Conseils pour résoudre les difficultés de lecture

Le dépouillement des manuscrits anciens pose des difficultés de lecture. Il n'est guère possible cependant de donner des règles tant sont variées les diverses écritures. Au moins pouvons-nous recommander:

1.121 De **décomposer un mot difficile** et d'en comparer les lettres une à une à des lettres similaires prises dans d'autres mots de l'acte, plus faciles à lire.

1.122 De prendre garde à **ne pas confondre** les lettres suivantes:

— les « a » et les « o » mal formés qui ressemblent à des « u »;

— les « u » et les « v »;

— les « v » et les « r »;

— le « c » et le « t » qui se ressemblent à la fin des mots;

— le « t » et le « s »;

— le « s » et le « f », surtout quand on a un double « s »;

— les « q » et les « g » minuscules;

— les « O » et les « D » majuscules.

1.123 De **bien identifier**

— dans les noms indiens, le signe « 8 », que l'on transcrit « ou »;

— le « e » gothique, qui disparaît peu à peu au XVIIIe siècle.

1.124 De **privilégier** la forme qui correspond le mieux au génie de la langue française et à ce qu'on connaît des noms français et canadiens, dans le cas où des lettres se ressemblent au point d'être confondues.

1.125 De **faire appel** aux personnes d'expérience que l'on a autour de soi ou d'inscrire le problème en suspens dans le cahier de dépouillement (voir chapitre 2, 6e partie).

1.126 De **consulter** de manière judicieuse les ouvrages de référence que l'on a à sa disposition.

1.2 Les ouvrages de référence et leur utilisation

1.21 Les ouvrages de référence

Les personnes qui travaillent au dépouillement des registres paroissiaux anciens du Québec peuvent compter sur une longue tradition généalogique dont le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* (1871-1890) de Cyprien Tanguay et « Nos ancêtres au XVIIe siècle » (1951-1960) d'Archange Godbout sont les résultats tangibles. Ces deux ouvrages sont loin d'épuiser les immenses ressources de la généalogie québécoise; ce sont cependant les plus utiles au dépouillement. D'autres travaux peuvent également servir.

1.211 Le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, appelé communément Dictionnaire Tanguay, est un ouvrage en sept volumes divisé en deux parties: la première (vol. I) énumère les familles qui se sont formées au XVIIe siècle et la seconde (vol. II à VII) reprend la première et pousse la reconstitution des familles jusque dans la seconde partie du XVIIIe siècle. L'ouvrage suit l'ordre chronologique à l'intérieur de l'ordre alphabétique. Les entrées sont au nom de l'homme[1].

Les *Compléments au Dictionnaire généalogique Tanguay* (3 vol.) de J.-Arthur Leboeuf peuvent également être utiles[2].

1.212 Le Dictionnaire Godbout, publié par tranches dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, sous le titre « Nos ancêtres au XVIIe siècle », constitue un répertoire généalogique et bio-bibliographique des Canadiens (nes) du XVIIe siècle et de leurs enfants. Cet ouvrage, malheureusement incomplet, s'arrête au nom « Brassard »[3].

1.213 Le Dictionnaire Drouin, publié en deux volumes par l'Institut généalogique Drouin sous le titre de *Dictionnaire national des Canadiens français (1608-1760)* peut également servir[4]. Précisons cependant qu'il s'agit d'un dictionnaire de mariages et non d'un dictionnaire de familles comme le Tanguay ou le Godbout.

---

1. Cyprien TANGUAY, ptre, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, Tome I, Montréal, Eusèbe Senécal, 1871; Tome II à VII, Montréal, Eusèbe Senécal et fils, 1886-1890. Rééditions: du Tome I : Baltimore, Genealogical Publishing Company, 1967; de l'ensemble de l'oeuvre : New York, Ams Press, Inc., 1969; Côte St-Luc, Éditions Elysée, 1977.
2. J.-Arthur LEBOEUF, *Compléments au Dictionnaire généalogique Tanguay*, première série, Montréal, 1957; deuxième série, Montréal, 1963; troisième série, Montréal, 1964. « Publication de la Société généalogique canadienne-française », nos 2, 4 et 6. Réédition avec corrections et additions, S.G.C.F., 1977.
3. Archange GODBOUT, o.f.m., « Nos ancêtres au XVIIe siècle », *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, 1951-53, pp. 447-544; 1953-55, pp. 443-536; 1955-57, pp. 377-489; 1957-59, pp. 381-440; 1959-60, pp. 275-354; 1965, pp. 145-181.
4. *Dictionnaire national des Canadiens français (1608-1760)*, Avant-propos par Mgr Irénée Lussier, Montréal, Institut généalogique Drouin, 1958, 2 vol., 1352 p.

1.214 Pour le clergé, on a tout intérêt à se référer au *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français* de l'abbé J.-B.-A. Allaire, ouvrage en six volumes publié entre 1908 et 1934. Le tome I, *Les anciens*, concerne tout les prêtres décédés avant 1910; les noms y sont classés par ordre alphabétique. Avant d'y recourir, il importe toutefois de consulter la table générale des six volumes, qui se trouve à la fin du tome VI. Il se peut en effet que le nom du prêtre que l'on cherche ait été oublié au tome I ou bien que l'on ait à son sujet une biographie révisée, dans l'un des tomes subséquents[5].

1.215 À défaut du précédent, on peut consulter le *Répertoire général du clergé canadien* de Cyprien Tanguay, ouvrage qui fournit la liste des prêtres qui ont exercé leur ministère au Canada avant 1868. Il est indispensable d'utiliser la table alphabétique pour s'y retrouver car le classement y est fait en fonction de la date d'ordination ou de la date d'arrivée des prêtres au Canada[6].

1.216 Pour les prêtres qui ont commencé à exercer leur ministère au Canada avant 1700, on peut également consulter la « Liste des prêtres séculiers et religieux qui ont exercé le saint ministère en Canada » établie par Ivanhoë Caron[7].

1.217 Enfin, pour déterminer l'orthographe des prénoms, on s'en remettra à la « Table des prénoms du XVIIe siècle canadien » présentée ici à l'Appendice 1.

1.22 L'utilisation de ces ouvrages de référence

Si tous les ouvrages mentionnés peuvent être utiles au cours du dépouillement, il y a lieu de préciser que les plus utiles sont certainement la table des prénoms, le Dictionnaire Tanguay et le Dictionnaire Allaire.

1.221 La table des prénoms est indispensable puisque la règle veut que l'orthographe des prénoms soit uniformisée.

1.222 Le Dictionnaire Tanguay, lui, doit être utilisé de façon judicieuse. On doit y recourir comme à une personne d'expérience qui a déjà dépouillé le registre que l'on a entre les mains. Mais, comme cet ouvrage contient des erreurs, et que l'orthographe des noms y est normalisée, il est possible que l'on diffère d'opinion avec Tanguay. D'autre part, dans des cas particulièrement difficiles, il est opportun de noter en observation, sur la fiche de dépouillement, l'opinion de Tanguay. Ce renseignement peut éventuellement éviter de longues recherches lors d'un recours ultérieur à cette fiche et faciliter le couplage de l'information. On utilisera le Dictionnaire Godbout dans le même esprit.

1.223 Au dépouillement, le Dictionnaire Allaire sert surtout à identifier correctement des rédacteurs d'actes que l'on rencontre pour la première fois et dont la signature n'est pas toujours lisible du premier coup.

---

5. J.-B.-A. ALLAIRE, ptre, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, tome I: *Les anciens*, Montréal, Imprimerie de l'École Catholique des Sourds-Muets, 1910; tomes II à VI, Montréal et St-Hyacinthe, 1908-1934.
6. Cyprien TANGUAY, ptre, *Répertoire général du clergé canadien*, Québec, C. Darveau imprimeur-éditeur, 1868, 321 p.
7. Ivanhoë CARON, ptre, « Liste des prêtres séculiers et religieux qui ont exercé le saint ministère en Canada », *Bulletin des recherches historiques*, vol. XLVII, 1941, pp. 76-78; 160-175; 193-201; 225-235; 257-268; 289-299.

Chapitre 2 Lecture et transcription des actes de baptême, mariage et sépulture

La lecture et la transcription des actes doivent se faire avec méthode; pour ce faire, il faut appliquer rigoureusement les règles suivantes, que l'on a regroupées en trois séries : les règles générales, les règles relatives à chaque élément de la fiche de dépouillement et les règles relatives à certains types d'actes.

2.1 Règles générales

2.11 Transcription fidèle du registre

2.111 Procéder dans l'ordre des documents, même si les actes ne sont pas consignés dans les registres selon un ordre chronologique rigoureux; quand tel est le cas, il faut inscrire en commentaires que l'acte dépouillé n'est pas dans l'ordre chronologique (voir 2.23222).

2.112 Afin d'éviter les oublis, lire les renseignements tels qu'ils se présentent dans l'acte, même si on les sait erronés. La fiche de dépouillement doit être une image fidèle du manuscrit; il faut s'en tenir exclusivement à l'acte que l'on dépouille et ne jamais faire appel à des renseignements contenus dans un autre acte (qui précède ou qui suit) à moins que le rédacteur de l'acte lui-même n'y renvoie.

2.113 Lire **intégralement** le manuscrit, y compris les textes de présentation, les notes et les commentaires, les textes administratifs et les indications marginales.

Scruter toute la page du manuscrit, afin de repérer toute information risquant de passer inaperçue.

Seuls les index seront laissés de côté, à moins qu'ils ne se rapportent à une période où les registres font défaut.

2.114 Autant que possible, transcrire les renseignements dans l'ordre où ils se présentent. Le nom du rédacteur de l'acte doit cependant figurer en dernier lieu sur la fiche de dépouillement.

2.12 Relevé des mentions nominatives

2.121 Relever les prénoms, noms et surnoms de tout individu mentionné dans l'acte, qu'il soit présent ou non, vivant ou décédé.

2.122 Inscrire également sur la fiche de dépouillement

— tout sujet d'acte pour lequel un espace a été laissé en blanc à la place de la mention nominative (voir 2.322);

— tout individu dont la mention comporte des renseignements utiles et qui, faute d'être désigné par au moins un élément nominatif, peut être identifié grâce à la mention nominative d'une autre personne.

Ex. : « Le fils de Jean Brassard » :
Inscription du fils de Jean Brassard (/ Brassard)
Inscription de Jean Brassard

« La femme de Pierre Giguère » :
Inscription de la femme de Pierre Giguère (anonyme)
Inscription de Pierre Giguère

« Le secrétaire de l'intendant Raudot » :
Inscription du secrétaire (anonyme)
Inscription de Raudot, intendant.

Pour plus de détails, voir 2.22115.

Par contre, un individu identifié par une périphrase et qui ne peut être relié à aucun élément nominatif ne doit pas être inscrit sur la fiche de dépouillement.

Ex. : « Le secrétaire de Monsieur l'intendant » :
Aucune mention ni pour le secrétaire, ni pour l'intendant.

2.123 N'inscrire qu'une seule fois sur la fiche de dépouillement le nom d'une personne citée deux fois dans le même acte. On doit cependant tirer parti de la deuxième mention dans la mesure où

— elle diffère de la première : on l'indique alors en commentaires;

— ou vient la compléter : on complète alors l'inscription de l'individu.

2.13 Utilisation des signatures et des indications marginales

2.131 Ne jamais inscrire comme témoin quelqu'un dont le nom apparaît **exclusivement** parmi les signatures. Cette règle s'applique même dans le cas où le rédacteur de l'acte, plutôt que de nommer les témoins, emploie la formule : « les témoins sont les soussignés ». Seuls les individus mentionnés dans l'acte même doivent figurer sur la fiche.

La règle ne s'applique pas cependant au rédacteur de l'acte.

2.132 Les signatures ne doivent jamais être utilisées systématiquement. On peut y recourir pour régler certains problèmes de lecture ou pour suppléer aux lacunes de l'acte, mais pas davantage.

La même remarque vaut pour les indications marginales relatives au nom du sujet d'acte.

2.133 Les renvois à la marge font partie intégrante de l'acte, s'ils sont de la main du rédacteur.

2.134 Une indication de décès, donnée en marge de l'acte, doit faire l'objet d'une fiche de sépulture. Les règles relatives à cette fiche sont précisées en 2.321.

2.2 Règles relatives à chaque élément de la fiche de dépouillement

Les actes des registres doivent être transcrits sur la fiche de dépouillement standard qui se trouve reproduite aux pages 14 et 15.

Cette fiche comprend trois parties, servant respectivement

— à l'identification de l'acte;

— à l'énumération des individus mentionnés dans l'acte, avec leurs caractéristiques;

— à la transcription de renseignements complémentaires
soit en commentaires
soit en observations

Le verso de la fiche constitue la suite des deuxième et troisième parties.

Reprenons chacune de ces trois parties et précisons les règles qui s'y rattachent.

2.21 Identification de la fiche

La partie supérieure de la fiche

et une partie de la carte « commentaire »

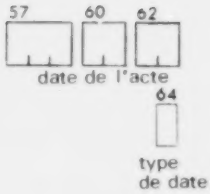

servent à l'identification de l'acte.

Trois éléments sont donc essentiels à cette identification :

— la nature de l'acte que l'on dépouille;
— le nom de la paroisse dont on dépouille le registre;
— la date et le type de date.

2.211 Nature de l'acte

On inscrit dans le coin supérieur gauche de la fiche la lettre qui désigne la nature de l'acte que l'on dépouille, soit :

B = baptême
M = mariage
S = sépulture

2.212 Nom de la paroisse dont on dépouille le registre

Avant d'entreprendre le dépouillement, il faut identifier les fiches par le nom de la paroisse dont on dépouille le registre.

Pour gagner du temps, on peut indiquer le nom de la paroisse au tampon.

2.213 Date et type de date

2.2131 Date

2.21311 Il y a deux séries de cases prévues pour l'inscription des dates :

— la première, toujours utilisée, se trouve dans la partie supérieure droite de la fiche et sert à l'identifier;

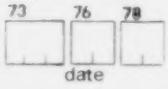

— la seconde est au bas de la fiche, à la ligne « commentaires ».

2.21312 L'existence de deux séries de cases permet de transcrire **la date de l'acte** (baptême, sépulture) et **la date de l'événement** (naissance, décès). Dans les mariages, une seule et même date identifie l'acte et l'événement.

En règle générale, on inscrit la date de l'acte en commentaires et la date de l'événement dans la partie supérieure de la fiche. Quand la date de l'événement fait défaut, on identifie la fiche par la date de l'acte.

Fiche de dépouillement : recto

67 acte ..... paroisse ..... 70 ..... 73 76 78 date ..... 80 no d'ordre

SUJETS DE L'ACTE

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45 prénom(s), nom(s) et surnom(s) ..... 49 sexe ..... 50 âge ..... 53 é. matr.

54 présence ..... 55 profession ..... 57 relation de parenté ..... 59 lieu de résidence ..... 62 lieu d'origine ..... 65 sign. ..... 66 cons.

PARENTS ET CONJOINTS

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45 prénom(s), nom(s) et surnom(s) ..... 49 sexe ..... 50 âge ..... 53 e. matr.

54 présence ..... 55 profession ..... 57 relation de parenté ..... 59 lieu de résidence ..... 62 lieu d'origine ..... 65 parenté (témoins)

ET

TÉMOINS ET LEURS CONJOINTS OU PARENTS

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45 prénom(s), nom(s) et surnom(s) ..... 49 sexe ..... 50 âge ..... 53 e. matr.

54 présence ..... 55 profession ..... 57 relation de parenté ..... 59 lieu de résidence ..... 62 lieu d'origine ..... 65 parenté (témoins)

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 55 ..... 57 60 62 date de l'acte

commentaires

registre ..... 64 type de date

observations ..... verso

Fiche de dépouillement : verso

TÉMOINS ET LEURS CONJOINTS OU PARENTS

prénom(s), nom(s) et surnom(s) — sexe — âge — é. matr.

présence — profession — relation de parenté — lieu de résidence — lieu d'origine — parenté (témoins)

prénom(s), nom(s) et surnom(s) — sexe — âge — é. matr.

présence — profession — relation de parenté — lieu de résidence — lieu d'origine — parenté (témoins)

prénom(s), nom(s) et surnom(s) — sexe — âge — é. matr.

présence — profession — relation de parenté — lieu de résidence — lieu d'origine — parenté (témoins)

prénom(s), nom(s) et surnom(s) — sexe — âge — é. matr.

présence — profession — relation de parenté — lieu de résidence — lieu d'origine — parenté (témoins)

prénom(s), nom(s) et surnom(s) — sexe — âge — é. matr.

présence — profession — relation de parenté — lieu de résidence — lieu d'origine — parenté (témoins)

prénom(s), nom(s) et surnom(s) — sexe — âge — é. matr.

présence — profession — relation de parenté — lieu de résidence — lieu d'origine — parenté (témoins)

prénom(s), nom(s) et surnom(s) — sexe — âge — é. matr.

présence — profession — relation de parenté — lieu de résidence — lieu d'origine — parenté (témoins)

*

*

*

commentaires

observations

2.21313 La date s'inscrit toujours de droite à gauche, comme suit :

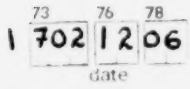

= 6 décembre 1702.

On met un zéro (0) dans la case des dizaines tant pour les neuf premiers mois de l'année que pour les neuf premiers jours du mois; le 1 de mil est inscrit hors case.

Au bas de la fiche, sous la série de cases prévues pour l'inscription de la date, se trouve une case appelée « type de date ». Celle-ci sert à préciser, par un code, le type de date qui identifie la fiche (partie supérieure droite de la fiche).

On doit inscrire dès le moment du dépouillement le code approprié.

2.2132 Type de date

2.21321 On distingue deux types de date :
— la date de l'acte (réelle ou interpolée);
— la date de l'événement.
— Il arrive que la date de naissance ou de décès ne soit pas indiquée explicitement dans l'acte.
Si l'acte dit depuis combien de jours ou de semaines la personne est née ou décédée, on déduit alors la date de la naissance ou du décès.
Si ce renseignement est donné en mois, on ne déduit que le mois.
Une simple indication d'âge ne permet cependant pas de déduire une date de naissance.

— Code à inscrire :
0 quand la date qui identifie la fiche est la date exacte de l'événement (naissance, décès) et qu'il s'est écoulé moins de huit jours entre l'événement et l'acte. Ce code s'emploie aussi pour les baptêmes et sépultures où seule la date de naissance ou de décès est mentionnée.
3 quand la date qui identifie la fiche est une date d'événement, distante de 8 jours à un an de la date de l'acte. On connaît l'intervalle soit parce que les deux dates sont données, soit parce qu'il peut être déduit du contenu de l'acte. On inscrit évidemment la date de l'acte dans l'espace approprié, en commentaires.
4 quand la date qui identifie la fiche est une date d'acte et que celle qui figure en commentaires est une date d'événement, complète ou incomplète. Ce code s'emploie lorsque l'acte et l'événement sont distants d'un an ou plus. On donne ainsi priorité à la date de l'acte parce que c'est à cette date-là que les individus mentionnés sont présents, absents ou décédés.

2.21322 Quant faut-il préciser le type de date?

Dans le cas des baptêmes et des sépultures, la case « type de date » sera toujours utilisée.

Dans le cas des mariages, elle ne le sera que si la date de l'acte est interpolée. (Là-dessus, voir 2.21332 et 2.21334).

2.2133 Règles relatives à l'inscription des dates et au type de date

2.21331 Si on a la date de l'événement et la date de l'acte :

— On inscrit la date de l'événement (naissance, décès) dans la partie supérieure de la fiche et la date de l'acte en commentaires, sauf si ces deux dates sont distantes d'un an ou plus. Dans ce dernier cas, on fait l'inverse.

— Les expressions
« né sur la minuit »
« né vers la minuit précédente »

« né la nuit précédente »
« né le même jour »

signifient qu'il y a identité entre les dates d'événement et d'acte. Dans ce cas, on inscrit donc la même date en haut et en bas de la fiche.

2.21332 Si on a seulement la date de l'acte :

— On identifie la fiche par cette date et on laisse en blanc les cases prévues au bas de la fiche pour l'inscription d'une deuxième date.

— Code à inscrire :

1 quand la date qui identifie la fiche est la date de l'acte (baptême, sépulture). Ce code s'emploie lorsque la date de naissance ou de décès n'est ni mentionnée ni déductible.

2 quand la date qui identifie la fiche est une date d'acte interpolée à partir des actes encadrants. Ce code s'emploie lorsque la date de naissance ou de décès n'est ni mentionnée ni déductible et qu'en plus la date de l'acte est omise ou illisible. Il s'emploie aussi dans le cas des mariages où l'on se voit obligé d'inscrire une date interpolée.

Sur l'interpolation, voir 2.21334.

2.21333 Si on a seulement la date de l'événement :

— On identifie la fiche par cette date et on laisse en blanc les cases prévues au bas de la fiche pour l'inscription d'une deuxième date.

— Code à inscrire :

0 tel que prévu plus haut.

— Commentaires à faire :

Comme il est rare que l'on ait seulement la date de l'événement, pour signifier que l'on n'a pas oublié d'inscrire la date de l'acte, on mettra en commentaires : « 00 pas de date d'acte ».

2.21334 Si aucune date n'est mentionnée ou si la date est illisible :

— Dans ce cas, il faut interpoler la date de l'acte d'après celle des actes encadrants.

L'interpolation se fait en prenant la moitié de l'intervalle entre les actes encadrants.

Il faut qu'il y ait moins d'un mois d'intervalle pour que l'on puisse déterminer le quantième.

S'il y a un mois d'intervalle ou davantage, on n'interpole que les mois et l'année.

Si les actes encadrants ne permettent d'estimer que l'année, on ne déduit que l'année.

L'interpolation implique le code 2.

On doit de plus préciser en commentaires quels sont les actes encadrants, de la manière prescrite en 2.23221.

2.21335 Cas des fiches tirées d'un autre acte :

Il y a des codes particuliers prévus pour les fiches de baptême tirées d'un acte de sépulture (voir 2.31) de même que pour les fiches de sépulture tirées d'un acte de baptême (voir 2.32).

— Les codes 5, 6 et 7 ne sont utilisés que pour une fiche de baptême tirée d'un acte de sépulture.

— Code à inscrire :

5 quand la date qui identifie la fiche est une date de **naissance** et celle qui figure en commentaires, la date qui identifie la fiche de sépulture.

6 quand la date qui identifie la fiche est une date d'**ondoiement** et celle qui figure en commentaires, la date qui identifie la fiche de sépulture.

Ce code suppose que l'acte ne donne pas la date de naissance de l'enfant.

7 quand la date qui identifie la fiche est précisément celle qui identifie la fiche de sépulture.

Ce code est employé quand on ne dispose ni de la date de naissance, ni de la date d'ondoiement.

— Les codes 8 et 9 ne sont utilisés que pour une fiche de sépulture tirée d'un acte de baptême.

— Code à inscrire :

8 quand la date qui identifie la fiche est une date de **décès** et celle qui figure en commentaires, la date qui identifie la fiche de baptême.

9 quand la date qui identifie la fiche est une date de **sépulture** et celle qui figure en commentaires, la date qui identifie la fiche de baptême.

Ce code est employé si l'acte ne donne pas la date de décès de l'enfant.

2.22 Information nominative et caractéristiques des individus

2.221 Partie nominative

2.2211 Quelques principes généraux

2.22111 Inscrire dans l'ordre les prénoms, noms et surnoms d'un individu, chacun de ces éléments nominatifs étant séparé par un trait oblique.

Ex. :

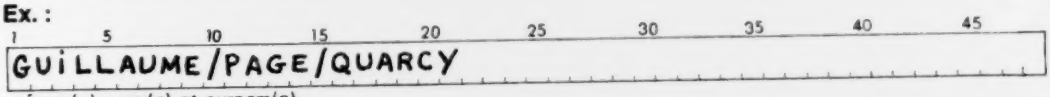

prénom(s), nom(s) et surnom(s)

2.22112 Les prénoms, noms et surnoms s'écrivent en lettres capitales lisibles, à raison d'**une** lettre par espace réservé à cet effet. Afin de faciliter la lecture, les lettres doivent être placées au-dessus des traits délimitant les espaces.

2.22113 Quarante-huit cases sont réservées à l'inscription des prénoms, noms et surnoms d'un individu, mais aucune limite n'est fixée quant à la longueur de chacune des caractéristiques nominatives.

Lorsqu'il faut plus de quarante-huit cases pour inscrire tous les noms et surnoms, la(les) dernière(s) mention(s) ne doit(doivent) pas être tronquée(s), mais reportée(s) en entier à la ligne commentaires.

Ex. :

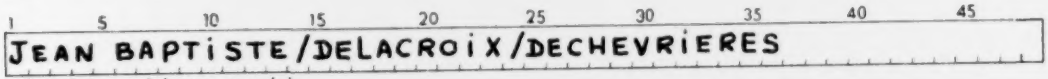

prénom(s), nom(s) et surnom(s)

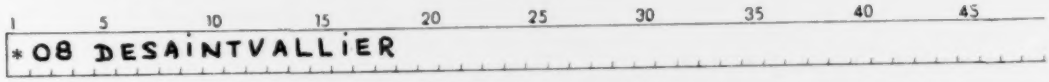

commentaires

2.22114 Pour signifier qu'une lettre est illisible, on utilisera le signe d'égalité (=). On n'y aura recours cependant que lorsqu'on pourra lire **au moins un** caractère d'un prénom, nom ou surnom; on mettra alors autant de signes d'égalité qu'il semble y avoir de lettres illisibles.

Si un élément nominatif est en tout ou en partie illisible, ou caché par la reliure ou une tache, **et qu'on ne peut en déterminer la longueur**, on substitue à cette partie illisible de longueur indéterminée un (un seul) signe d'inégalité (≠).

Ex. :

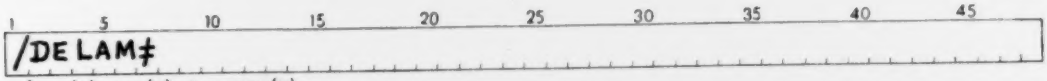

prénom(s), nom(s) et surnom(s)

2.22115 Si on juge que c'est utile, inscrire sur la fiche un individu qui, sans être nommé, est relié à une mention nominative, comprenant au moins le nom ou le surnom.

Ex. : La femme de Pierre Giguère.

Pour ce faire, attribuer une ligne à l'individu et indiquer, dans la case appropriée, sa relation avec la personne concernée.

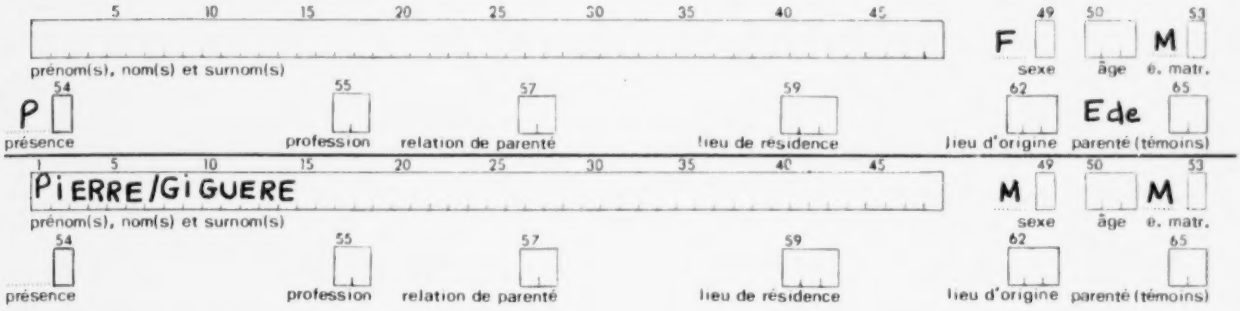

2.2212 Prénoms

2.22121 Uniformisation :

Les prénoms s'écrivent toujours à la moderne.

Ainsi : Estienne = Étienne;
Anthoine = Antoine;
Hierosme = Jérôme.

2.22122 Diminutifs :

Les diminutifs de prénoms sont ramenés aux prénoms auxquels ils correspondent suivant la « Table des prénoms du XVIIe siècle canadien » (pp. 87-94).

2.22123 Cas douteux :

En cas de doute sur la validité ou l'orthographe d'un prénom, consulter la « Table des prénoms » (pp. 87-94).
Si le prénom cherché ne s'y trouve pas, l'inscrire quand même sur la fiche de dépouillement tel que le rédacteur de l'acte l'a écrit et signaler le cas de façon précise dans le cahier de dépouillement. La décision de garder ou de rectifier l'orthographe de ce prénom sera prise à une étape ultérieure.

2.22124 Plusieurs prénoms :

S'il y a plusieurs prénoms, plusieurs initiales ou un prénom précédé ou suivi d'une initiale, on doit les inscrire un à la suite de l'autre, en prenant soin de laisser un espace blanc entre chaque inscription.

Ex. :

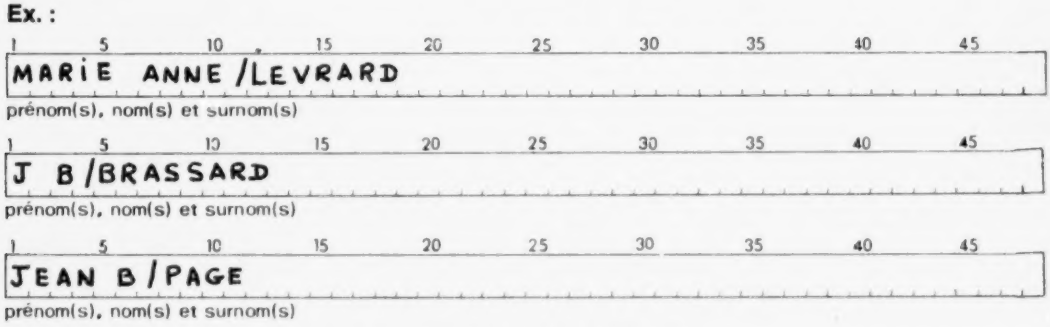

À remarquer qu'il n'y a jamais de trait d'union entre les prénoms.

2.22125 Prénom comme seule mention nominative :

Quand la seule mention nominative pour un individu est le prénom, on ne met pas de trait oblique à la fin du prénom.

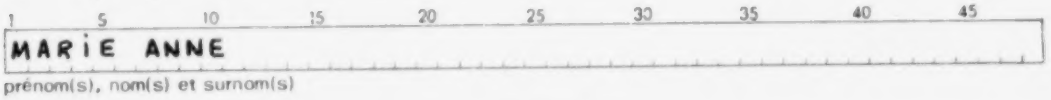

2.2213 Noms

2.22131 Orthographe :

Les noms s'écrivent tels qu'ils apparaissent dans l'acte, même si on est convaincu que le rédacteur de l'acte a commis une erreur.

2.22132 Utilisation des noms inscrits dans la marge :

Quand on a le choix entre deux orthographes (l'une dans la marge et l'autre dans le texte), il faut choisir celle qui est dans le texte car l'inscription dans la marge peut avoir été faite ultérieurement.

2.22133 Particule :

Lorsqu'un nom (ou surnom) commence par « D' », « DE » ou « DES », cette particule **ne** doit **pas** être séparée du corps du nom. Il en va de même pour « L' », « LE », « LA », « LES ».

On écrira, par exemple :

Deramesay;	Labbé;
Deladurantaye;	Larose;
Daillebout;	Leber.

2.22134 Nom comme seule mention nominative :

Si la seule mention nominative concernant un individu est le nom, on le fait précéder d'un trait oblique, pour bien indiquer qu'il s'agit d'un nom et non d'un prénom.

Par exemple :

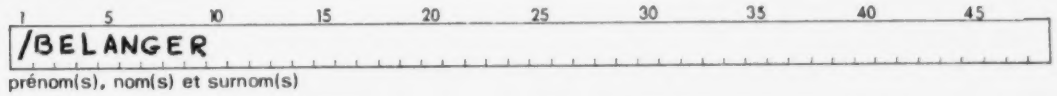

2.22135 Nom du sujet d'acte :

Un enfant porte le nom de son père, sauf s'il s'agit d'un enfant né de père inconnu; dans ce cas, l'enfant porte le nom de sa mère.

Un enfant, par contre, ne reprend le surnom de son père que si le rédacteur de l'acte le nomme explicitement de cette façon.

2.2214 Surnoms

2.22141 Règles générales :

Les surnoms, deuxièmes noms et **noms de noblesse** doivent être inscrits sur la fiche de dépouillement lorsqu'ils figurent dans l'acte que l'on dépouille.
Il s'écrivent à la suite du nom, dont ils sont séparés par un trait oblique.

Jacques René de Brisay **marquis** de Denonville :

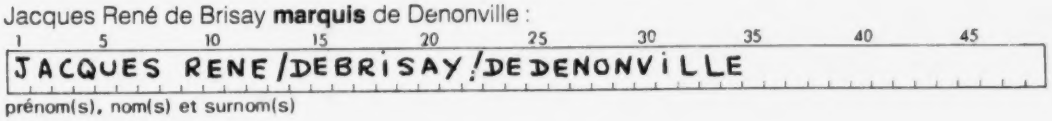

Charles Aubert **sieur** de Lachenaye :

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45

CHARLES /AUBERT /DELACHENAYE

prénom(s), nom(s) et surnom(s)

Marien Tailhandier, **dit** LaBeaume :

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45

MARIEN /TAILLANDIER /LABEAUME

prénom(s), nom(s) et surnom(s)

Olivier Morel, **seigneur** de Ladurantaye :

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45

OLIVIER /MOREL /DELADURANTAYE

prénom(s), nom(s) et surnom(s)

Pierre Trottier Desaulniers :

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45

PIERRE /TROTTIER /DESAULNIERS

prénom(s), nom(s) et surnom(s)

Il ne faut pas confondre « Sieur de ... » et « Sieur ».
Le premier annonce un surnom, le second est employé dans le sens de « Monsieur ».

2.22142 Plusieurs surnoms :

S'il y a plusieurs surnoms, on les écrit tous en les séparant les uns des autres par un trait oblique.

Par exemple :

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45

JEAN /BOCHART /DECHAMPIGNY /DENOROY /DEVERNEUIL

prénom(s), nom(s) et surnom(s)

2.22143 Surnom comme seule mention nominative :

Faute de nom, un surnom accompagné ou non d'un prénom est traité comme un nom.

Ex. :

le marquis de Crisafy :

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45

/DECRISAFY

prénom(s), nom(s) et surnom(s)

Pierre dit Sans peur :

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45

PIERRE /SANSPEUR

prénom(s), nom(s) et surnom(s)

2.2215 Qualificatifs

2.22151 Définition :

Sont considérés sous ce vocable :

— les qualificatifs employés pour identifier un individu, par exemple :

le grand Morency;

— la mention de la génération ou du rang dans la famille, indiquée seule à la suite d'un nom, par exemple :

Michel Bégon, **père;**
Pierre Boucher, **fils;**
Jacques Perreault, **l'aîné;**

— la désignation d'une femme par un patronyme dont on ne sait, étant donné le contexte, si c'est le sien ou celui de son mari, par exemple :

la bonne femme Danets;
Madame Gauvreau;
la veuve Michaud.

Dans le cas de « la veuve Michaud », le qualificatif permet également de déduire l'état matrimonial de la femme. Par contre dans l'expression « la femme de Danets », le mot « femme » n'est pas considéré comme qualificatif, mais plutôt comme état matrimonial.

2.22152 Transcription :

Les qualificatifs s'écrivent à la suite des noms ou surnoms dont ils sont séparés par un **double trait** oblique. Par exemple :

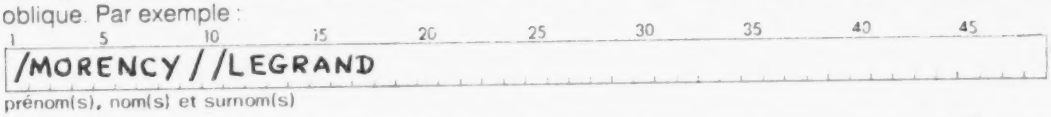

prénom(s), nom(s) et surnom(s)

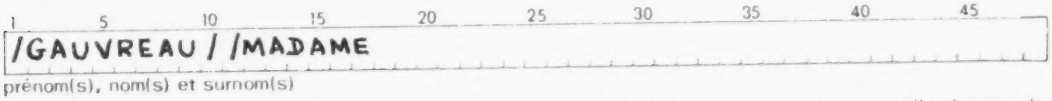

prénom(s), nom(s) et surnom(s)

Noter que ces qualificatifs s'écrivent toujours de façon standard, c'est-à-dire suivant l'orthographe moderne et sans abréviation.

2.222 **Partie non nominative**

2.2221 Sexe

2.22211 Le sexe est déterminé par le prénom, s'il n'est pas précisé dans l'acte. On le désignera par l'une des lettres suivantes, selon le cas :

M = masculin
F = féminin
X = indéterminé.

Lorsqu'un prénom est utilisé pour les deux sexes (Ange, Claude, Dominique...), il faut scruter le texte pour y découvrir des indices permettant d'identifier le sexe.

Il faut surtout éviter de confondre à la lecture Louis et Louise, François et Françoise, etc.

Dans les cas difficiles, consulter le répertoire de prénoms.

2.22212 Les individus nommés seulement par leur nom de famille (Gaillard, Leclerc, Petit...) sont considérés comme de sexe masculin, sauf indication contraire.

2.2222 Âge

2.22221 L'âge déclaré est indiqué de la façon suivante :

âgé de 7 ans :
âgé de 10 mois :
âgé de 3 semaines :
âgé de 5 jours :
âgé de 3 heures :

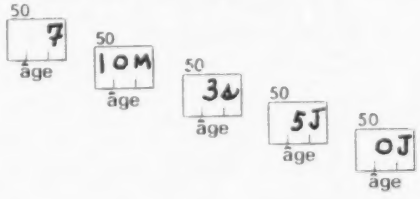

2.22222 L'âge des sujets d'acte de baptême de moins d'un an n'a pas à être chiffré, cependant.

2.22223 Lorsque l'acte contient des précisions utilisant une ou des combinaisons des exemples ci-haut cités, on indique alors dans la case de l'âge, la partie de la combinaison qui constitue la plus grande unité de temps. On inscrit ensuite en commentaires l'âge au complet, en ayant soin d'indiquer l'ordre d'apparition de l'individu auquel ce commentaire se rapporte (voir 2.23224) :

âgé de 4 ans, 6 mois et 2 semaines

50 **4**
âge

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 55
*01 4 ANS 6 MOIS ET 2 SEMAINES
commentaires

2.22224 Si l'âge est donné de façon imprécise, on doit retenir l'âge du milieu de l'intervalle :

Ex. : âgé de 50 à 60 ans : 55 ans
âgé de 26-27 ans : 27 ans
âgé de 26 ou 27 ans : 27 ans
âgé de 26 à 27 ans : 26 ans
âgé de 26 ans environ : 26 ans.

2.2223 État matrimonial

53
é. matr.

L'état matrimonial est désigné par l'une des lettres suivantes, selon le cas :

C = célibataire
M = marié (e)
V = veuf (veuve)
S = séparé(e), divorcé(e).

2.22231 Célibataire :

Sont considérés comme célibataires :

— tous les garçons de moins de 14 ans et toutes les filles de moins de 12 ans;
— toutes les personnes inscrites comme « fils de » ou « fille de » untel,

Ex. : « Pierre Jorian, fils d'André Jorian » :
Pierre Jorian est célibataire.
Par contre :
« Pierre Jorian, son fils » :
Pierre Jorian n'est pas considéré comme célibataire;

— les personnes inscrites comme « fille de loi », « fils de loi », « fille » ou « garçon »,
Ex. : « Marie Vachon, fille »;
— les prêtres, les religieux (ses) et les ecclésiastiques. Il est à noter que le mot « clerc » ne désigne pas nécessairement un ecclésiastique.

2.22232 Marié (e) :

Sont considérés comme mariés :

— toute personne dont le conjoint, dûment identifié comme tel dans l'acte, peut être considéré comme vivant;
— tout sujet d'acte de sépulture, marié au moment de son décès;
— les parents d'un individu (enfant ou adulte), lorsque l'acte l'indique clairement.

La mention « fils d'un tel et d'une telle, ses père et mère » **ne** suffit **pas** à établir l'état matrimonial des parents.

Il faut que le curé ait écrit « fils d'un tel et d'une telle, sa femme » ou « né du légitime mariage de... » pour que l'on considère les parents comme mariés.

Cette règle stricte vise à éliminer le camouflage d'enfants illégitimes.

2.22233 Veuf (veuve) :

Sont considérés comme veufs :

— le conjoint survivant, dûment identifié comme tel dans l'acte, d'un sujet d'acte de sépulture;

— toute personne dont on sait, d'après l'acte que l'on dépouille, que son conjoint est décédé et qu'elle ne s'est pas remariée.

2.22234 Séparé (e) :

Sont considérés comme séparés les sujets d'une annulation de mariage, tant à l'annulation qu'à leur remariage.

2.22235 Cas particulier : Madame et Mademoiselle :

Les mots « Madame » et « Mademoiselle » sont des titres d'honneur qui n'avaient pas sous l'Ancien Régime le sens qu'on leur donne aujourd'hui.

« Madame » s'appliquait à des femmes mariées **ou** à des veuves;

« Mademoiselle » s'appliquait à des femmes mariées **ou** à des célibataires.

Par conséquent, ces expressions ne doivent **jamais** servir à déduire l'état matrimonial d'une personne de sexe féminin.

2.2224 Présence

La présence (ou la non présence) d'un individu est indiquée par un signe, à gauche de la case présence.

Il y a trois indications possibles :

P = présent
A = absent
† = décédé

Ne rien inscrire en cas d'incertitude ou à défaut de renseignement explicite.

2.22241 Présent (P) :

Est considéré comme présent tout individu dont la présence, **soit à l'acte soit à l'événement**, ne fait **aucun doute**.

Par exemple, sont présents :

— les individus mentionnés dans l'acte comme présents, y compris les témoins et la sage-femme (lors d'un baptême);

— la mère d'un enfant qu'on baptise, sauf si elle meurt en couches;

— le père d'un enfant légitime qu'on baptise, même si l'acte ne précise pas explicitement qu'il est présent, l'absence du père étant généralement spécifiée dans l'acte, le cas échéant.

2.22242 Absent (A) :

Est considéré comme absent tout individu dont l'absence est mentionnée dans l'acte ou ne fait aucun doute.

2.22243 Décédé (†) :

Sont considérés comme décédés :

— le sujet d'un acte de sépulture;

— toute personne mentionnée dans l'acte comme décédée, y compris, par exemple, la mère d'un enfant qu'on baptise, si elle est morte en couches.

2.22244 Absence de renseignement :

On considère qu'il n'y a pas d'information quant à la présence pour les personnes suivantes :

— toute personne dont la présence à l'acte ou à l'événement n'est pas évidente;

— les maîtres, patrons ou supérieurs des esclaves, domestiques et militaires, s'ils ne sont pas explicitement cités dans l'acte comme témoins ou parents présents;

— le père d'un enfant illégitime qu'on baptise, à moins d'indication contraire;

— la personne chez qui la cérémonie religieuse se déroule, à moins qu'elle soit mentionnée ailleurs dans l'acte comme parent présent ou témoin.

2.2225 Profession

55
profession

Dans le cadre du Programme de recherche en démographie historique, l'expression « profession » recouvre

— l'occupation, **ex. :** garde magasin du roi
sculpteur
forgeron

— le statut social, **ex. :** bourgeois de Québec

— les titres de noblesse, **ex. :** marquis
baron

— les charges honorifiques, **ex. :** conseiller du roi
marguillier
syndic

2.22251 Règle générale :

Il faut toujours inscrire la(les) profession(s) **au complet**, telle(s) que donnée(s) dans l'acte, à gauche de la case profession ou en observation si on manque d'espace. Lors de la transcription sur bande magnétique, elle(s) sera(ont) reproduite(s) in extenso.

Ex. : maître d'hôtel de M. l'intendant,
lieutenant général civil et criminel de la Prévôté de Québec,
écuyer, lieutenant de vaisseau et capitaine d'une compagnie de la marine.

2.22252 Sieur et Seigneur :

Il ne faut pas confondre « Sieur de... » et « Seigneur de... ».

— « Sieur de... » ne constitue qu'une appellation qui annonce un surnom;

— « Seigneur de... » constitue une profession et annonce un surnom.

2.22253 Habitant :

L'expression « habitant » ou « habitant de telle paroisse » signifie que la personne réside en ce lieu, et non pas qu'elle y exerce nécessairement le métier d'agriculteur.

2.2226 Relation de parenté

2.22261 Il y a deux séries de cases prévues pour la relation de parenté :

57
relation de parenté — une pour la relation de parenté avec le sujet d'acte;

65
parenté (témoins) — une pour la relation de parenté entre témoins.

La relation de parenté s'écrit toujours à la gauche de ces cases, de la façon suivante :

P = père
M = mère
E de = époux, épouse de, mari, femme de.

Les autres relations (fils, fille, oncle, tante, etc.) doivent être écrites en toutes lettres.

Pour faciliter le codage, il y a lieu d'indiquer le numéro d'ordre de l'individu avec qui s'établit la relation de parenté.

Ex. : P de 01, E de 02.

Dans la relation de parenté entre témoins, il y a une double inscription à faire :

Ex. : Lorsqu'on a « Le parrain a été Charles Boucher (04) fils de Pierre Boucher (05) », on note que Charles est « fils de 05 » et que Pierre est « père de 04 ».

2.22262 On n'inscrit sur la fiche que les relations de parenté mentionnées dans l'acte, sans faire **aucune déduction**.

2.22263 Un enfant « appartenant à... » est considéré comme « fils de... », à moins d'évidence contraire.

2.2227 Lieu de résidence

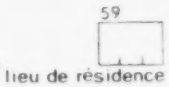

2.22271 Règles générales :

— on inscrit dans l'espace à gauche des cases le nom entier de tout lieu de résidence spécifié dans l'acte, avec les mention « bourg », « évêché », « diocèse », « ville », « gouvernement de... », etc.;

— on inscrit « c.p. » (cette paroisse) comme lieu de résidence chaque fois qu'un individu est mentionné comme résidant dans la paroisse où l'acte a été enregistré;

— cependant, un individu de passage ou en visite dans une paroisse n'est pas considéré comme résident de la paroisse en question;

— par contre, l'expression « résident de présent dans la paroisse x » signifie que le lieu de résidence de l'individu est maintenant la paroisse x;

— se rappeler que certaines institutions, comme les hôpitaux, sont des lieux de résidence.

2.22272 Lieu de résidence du conjoint et des enfants :

Le lieu de résidence, s'il concerne un individu mentionné comme vivant dans l'acte, ou comme sujet d'acte de sépulture, s'applique également **à son conjoint vivant et à ses enfants** quand ces derniers sont sujets d'acte de baptême.

2.22273 Lieu de résidence associé à une profession :

Quand un lieu est associé à une profession, on peut généralement considérer ce lieu comme lieu de résidence de l'individu concerné.

Ex. : Juge de la juridiction royale de Trois-Rivières; bourgeois de Montréal.

La règle 2.2272 s'applique aussi dans ce cas.

2.22274 Lieu de résidence du clergé (prêtres, curés, missionnaires) :

— un prêtre qui se dit « curé » ou « faisant les fonctions curiales » est considéré comme « de cette paroisse » (c.p.), à moins d'indications contraires;

— un prêtre faisant les fonctions curiales dans plusieurs paroisses, y compris celle dont on dépouille le registre a comme lieu de résidence « cette paroisse » (c.p.), à moins d'indications contraires;

— ne sont pas « de cette paroisse » les prêtres de passage qui se déclarent d'une autre paroisse ou d'une institution située dans une autre paroisse (ex. Séminaire de Québec ou de Montréal).

2.22275 Lieu de résidence des sujets d'acte de mariage et de leurs parents :

Il est très souvent difficile de distinguer un lieu de résidence d'un lieu d'origine. Dans un acte de mariage, il arrive que la formulation porte à confusion pour l'attribution des lieux de résidence au sujet et à ses parents.

Ex. : « ...mariage d'entre Pierre Élie fils de Jean Élie et Jeanne Labé, de la paroisse St-Jean en l'ysle St Laurent ».

Dans ce cas, le lieu de résidence ne s'applique qu'au sujet d'acte (Pierre Élie).

Pour qu'un lieu de résidence soit attribué aux parents du sujet d'acte, la formulation de l'acte doit être très précise.

2.22276 Lieu de résidence d'un décédé :

On inscrit les lieux de résidence pour les défunts comme pour les vivants. Le conjoint survivant ou les enfants du défunt n'ont pas nécessairement le même lieu de résidence que celui-ci.

2.22277 Lieu de résidence des enfants qui meurent en nourrice :

Les enfants qui décèdent en nourrice ont comme lieu de résidence celui du foyer nourricier et non celui des parents; ce dernier lieu, s'il est donné, est considéré comme lieu d'origine (voir 2.2228).

2.2228 Lieu d'origine — 62 [ ] — lieu d'origine

Définition :

On considère comme lieu d'origine :

— un lieu de naissance ou

— un lieu de résidence antérieur à celui qui est mentionné dans l'acte comme résidence actuelle.

Le lieu d'origine ne s'emploie pas pour les nouveau-nés. Par contre, pour les Indiens, on utilise toujours le lieu d'origine pour signaler qu'il s'agit d'Amérindiens, et ce, peu importe leur âge ou leur lieu de résidence.

2.2229 Signature — 65 [ ] — sign.

La case « signature » est utilisée pour les sujets d'acte de mariage. On inscrit, à gauche de la case, le symbole « S » pour qui a signé et le symbole « O » pour qui n'a pas signé.

Dans les actes de mariage, le curé doit normalement faire état des signatures. Si tel est le cas, on considère que les nouveaux mariés ont effectivement signé, à moins d'indications contraires. L'absence de référence aux signatures dans l'acte même équivaut à une absence d'information, même s'il y a des signatures au bas de l'acte.

2.22210 Dispense de consanguinité (ou de parenté)

On recueille dans les actes de mariage des renseignements concernant la consanguinité des sujets d'actes.

Le degré s'inscrit à gauche de la case « consanguinité ». Par exemple : « 3-2 » signifie « du troisième au deuxième degré » et « 2-2 » s'emploie pour une dispense du deuxième degré de parenté. Si le motif en est spécifié, on le note en observation.

Dans les cas de double parenté entre conjoints, le degré mentionné en second lieu doit être inscrit en commentaires. Lorsque le degré de consanguinité n'est pas précisé, on inscrit « N.D. » (non déclaré) dans l'espace approprié.

2.23 Renseignements complémentaires

2.231 Indications spéciales

2.2311 « verso » ☐ verso

Lorsqu'on utilise le verso de la fiche de dépouillement, on met un « x » dans la case « verso ».

2.2312 S'il y a plus de 15 personnes

Quand le nombre de personnes concernées par un acte est supérieur à 15, on utilise une autre fiche qu'on identifie de la même manière que la première. On commence à écrire sur la troisième ligne de la deuxième fiche, ensuite on agrafe les deux fiches.

2.232 Commentaires

2.2321 Définition des commentaires

Sont appelés « commentaires » les renseignements qui apparaissent dans les cases désignées sous ce nom.

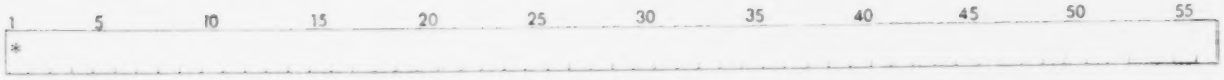

Tous les renseignements inscrits en commentaires sont retenus par l'ordinateur.

Seules les informations données dans l'acte peuvent figurer en commentaires.

2.2322 Contenu des commentaires

Voici quels types de renseignements peuvent figurer en commentaires :

2.23221 Actes encadrants :

Si la date de l'acte doit être interpolée, il faut préciser en commentaires quels sont les actes encadrants.

Ex. :

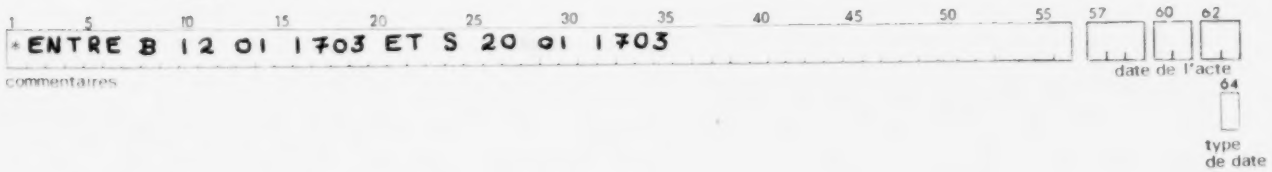

2.23222 Inversion de l'ordre chronologique :

Quand un acte n'est pas dans l'ordre chronologique, on indique en commentaires en précisant la nature et la date des actes encadrants.

2.23223 Mention nominative :

Si les 48 cases réservées à ces mentions sont insuffisantes, on utilise la ligne « commentaires » pour compléter l'inscription, en ayant soin :

— de déterminer la mention à compléter par un trait oblique (voir 2.22113);

— de bien indiquer à quel individu on fait référence, au moyen d'un numéro correspondant à l'ordre d'apparition sur la fiche de l'individu en question (voir là encore 2.22113).

Quand un nom est laissé en blanc dans l'acte, on l'indique en commentaires.

2.23224 Précisions sur l'âge :

Les précisions en heures, jours, semaines, ou mois, quand elles sont données dans l'acte, doivent figurer en commentaires, tel qu'indiqué en 2.22223.

2.23225 Lieu de la cérémonie :

Si la cérémonie (baptême, mariage) a lieu ailleurs qu'à l'église paroissiale, on inscrit en commentaires le lieu de la célébration.

2.23226 Lieu d'enregistrement et lieu de la cérémonie différents :

Lorsqu'un acte a été enregistré dans une paroisse autre que celle où s'est déroulée la cérémonie, on l'indique en commentaires.

2.23227 Lieux de décès et de sépulture :

Les lieux de décès et de sépulture ne font l'objet d'un commentaire que s'ils diffèrent du lieu où l'acte de sépulture est enregistré. Se rappeler que certains hôpitaux sont considérés comme des paroisses.

2.23228 Consanguinité :

Dans les cas de double parenté entre conjoints, le degré mentionné en second lieu doit être porté en commentaires (voir 2.22210).

2.23229 Date d'entrée ou de sortie du territoire étudié :

Ex. : Arrivé dans cette ville depuis un an;
Capturé lors du siège de Québec;
Depuis 8 ans en Nouvelle-Angleterre.

2.232210 Caractéristiques de certains enfants : illégitime, trouvé, en nourrice, jumeau.

On écrira en commentaires le cas échéant, que le sujet de l'acte de baptême ou de sépulture est un « enfant illégitime », un « enfant du roi », ou « né de père inconnu », qu'il s'agit d'un « enfant trouvé » ou d'un « enfant en nourrice ». On écrira également que le sujet d'acte est « jumeau... » (nom de l'autre enfant, s'il est donné), ou « jumeau d'un anonyme » selon le cas. Le rédacteur doit cependant faire référence aux deux enfants dans le même acte pour considérer qu'il s'agit de jumeaux.

2.232211 Cause de décès, maladies et épidémies :

Les causes de décès et toute mention relative à des maladies ou épidémies doivent être relevées.

2.232212 Contenu des dispenses, certificats, attestations :

On indiquera en commentaires qu'il y a eu dispense de bans, d'affinité spirituelle ou de temps prohibé (l'Avent et le Carême) ou encore permission de mariage ou témoignage de liberté au mariage.

Ne pas mettre cependant les dates de publications de bans.

2.2323 Transcription des commentaires

2.23231 Références :

Une ligne de commentaires peut concerner l'acte ou un individu mentionné dans l'acte ou plusieurs individus mentionnés dans l'acte.

Cette référence se fait de la façon suivante :

dans le cas d'une référence à l'identification de l'acte : ne rien indiquer;

dans le cas d'un individu : par le numéro correspondant à son ordre d'apparition sur la fiche;

dans le cas où un même commentaire se rapporte à plusieurs individus, on inscrit leur numéro d'ordre à la suite.

Il faut toujours préciser cette référence dans les cases précédant les commentaires, sauf si ceux-ci se rapportent à l'acte lui-même. De plus, on doit toujours laisser une case vide entre la référence et le texte même des commentaires.

Ex.:

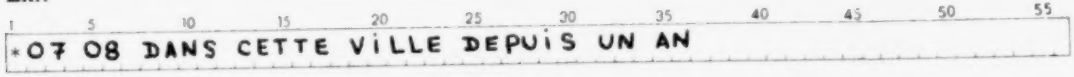

2.23232 Commentaires proprement dits :

— sauf exception (voir la question de l'âge et celle des actes encadrants, en 2.22223 et 2.23221), tous les renseignements inscrits en commentaires doivent être rédigés en clair (c'est-à-dire sans utiliser d'abréviation);
— si une ligne de commentaires est utilisée pour plus d'un renseignement, on sépare par un trait oblique le premier renseignement du second;
— s'il faut plus de quatre lignes de commentaires, on utilise une deuxième fiche qu'on identifie de la même façon que la première et on agrafe les deux fiches.

2.233 Observations

2.2331 Définition des observations

Les observations sont des renseignements qui viennent compléter l'information déjà recueillie. L'espace prévu à cette fin au bas de la fiche (recto et verso) doit également permettre d'accélérer le dépouillement des actes, en cas d'abondance de renseignements. Les observations servent entre autres à reconstituer l'acte. Elles facilitent la transcription sur bande magnétique bien qu'elles ne soient pas nécessairement toutes retenues par l'ordinateur.

2.2332 Contenu des observations

Voici quels types de renseignements peuvent figurer en observation :

2.23321 Renseignements communs :

Quand un même renseignement s'applique à plusieurs individus (lieux de résidence ou d'origine par exemple), plutôt que de le répéter à chacun, on fait un même renvoi et on note en observation le renseignement commun.

2.23322 Professions multiples :

Quand plusieurs professions sont énumérées ou quand on a à la fois le statut social et l'occupation, on doit écrire en clair toutes ces informations, à gauche de la case profession ou en observation quand on manque d'espace.

2.23323 Lieu de résidence et d'origine :

Si on manque d'espace pour écrire lisiblement ces renseignements à l'endroit approprié, on les inscrit en observation.

2.23324 Observations du lecteur :

Les interrogations, déductions ou interprétations que l'on dégage de l'acte doivent également figurer en observation.

2.23325 Particularités des actes :

Toute mention que l'on juge peu commode à mettre en commentaires, en raison de sa longueur ou de sa nature même doit être portée en observation (ou dans le cahier de dépouillement suivant le cas : voir 2.6122).

2.2333 Transcription des observations

2.23331 On note les observations dans l'espace prévu à cette fin, au bas de la fiche de dépouillement (recto et verso).

2.23332 Quand on se sert de cet espace pour compléter un renseignement, toujours inscrire un renvoi à gauche de la caractéristique concernée.

2.23333 Il faut toujours prendre soin d'écrire les noms de personnes et de lieux en lettres majuscules.

2.23334 Il faut également les inscrire en entier avec, pour les noms de lieux, les mentions « faubourg », « évêché »... (voir 2.22271), le cas échéant.

2.23335 Quand on dégage des interrogations, déductions ou interprétations, isoler ce qui est tiré du texte même de l'acte, en le mettant entre guillemets.

2.3 Règles relatives à certains types d'actes

2.31 Baptême

2.311 Fiche de baptême tirée d'un acte de sépulture

2.3111 Si on a une sépulture d'enfant dit anonyme ou ondoyé, il faut faire une fiche de baptême à l'enfant.

2.3112 Sur cette fiche n'apparaissent, outre les éléments d'identification habituels, que :

a) les éléments nominatifs concernant le sujet d'acte et ses parents;

b) les précisions sur le sexe et la relation de parenté avec le sujet d'acte;

c) l'origine amérindienne, le cas échéant.

Les règles sur le type de date sont données en 2.21335.

2.32 Sépulture

2.321 Fiche de sépulture tirée d'un acte de baptême ou d'indications marginales

2.3211 Trois cas nécessitent la rédaction d'une fiche de sépulture sans qu'il y ait d'acte de sépulture :

a) quand le mot « obiit » — signifiant « il est décédé » — accompagné d'une date, apparaît **en marge** d'un acte de baptême;

b) quand une croix (+), accompagnée d'une date, apparaît **en marge** d'un acte de baptême;

c) quand le rédacteur de l'acte écrit, **en marge** ou **à la suite** d'un acte de baptême, que l'enfant est « décédé le... » ou « enterré le... ».

Par contre, si l'indication **n'**est **pas** accompagnée d'une date, on en fait pas de fiche de sépulture.

2.3212 Sur la fiche de sépulture n'apparaissent, outre les éléments d'identification habituels, que :

a) les éléments nominatifs concernant le sujet d'acte et ses parents;

b) les précisions sur le sexe et la relation de parenté avec le sujet d'acte;

c) l'origine amérindienne, le cas échéant.

Les règles sur le type de date sont données en 2.21335.

Si l'annotation marginale relative au décès contient des renseignements qui ne figurent pas déjà dans l'acte de baptême, ceux-ci doivent être transcrits sur la fiche de sépulture, à l'endroit approprié.

2.322 Fiche de sépulture d'individus non identifiés

On fera une fiche de sépulture même dans le cas des personnes pour lesquelles le rédacteur de l'acte ne donne aucune caractéristique nominative (corps d'individus non identifiés : soldats, victimes de noyades ou de massacres...); il faut néanmoins que ces renseignements soient datés pour que l'on remplisse une fiche.

2.4 Règles relatives aux Amérindiens

2.41 Prénom

On ne considère comme prénom que les prénoms chrétiens. Si un Indien n'a pas de prénom chrétien, la mention nominative qui le concerne doit être considérée comme nom.

2.42 Nom

Les noms indiens ne sont pas à proprement parler des noms de famille même s'ils sont traités comme tels et ils ne sont pas héréditaires. Un Indien n'a de nom que son nom à lui. Par conséquent, on ne donne pas à l'enfant le nom de son père.

2.43 Lieu d'origine

2.431 Dans le cas des Indiens, on inscrit toujours le nom de la tribu au lieu d'origine. Si on ne l'a pas, on inscrit « Amérindien ».

2.432 Le conjoint d'un (e) Amérindien (ne) n'appartient pas nécessairement à la même tribu que son époux (se), il n'est pas toujours amérindien non plus.

Ex. : « Pierre, abénaquis, ... et Marie, sa femme » : Marie est amérindienne, mais pas nécessairement abénaquise.

2.5 Exemples d'actes et de fiches de dépouillement

On trouvera dans les pages qui suivent des exemples de ce que sont les actes de baptême, de mariage et de sépulture du début du XVIIIe siècle. Ces exemples, soigneusement choisis, illustrent les principales difficultés qui surgissent au cours du dépouillement.

Il y a dabord deux actes de baptême (pp. 34-37), le second étant suivi d'un « obiit », ce qui demande la rédaction d'un fiche de sépulture (p. 38). Viennent ensuite un acte de mariage (pp. 40-41), un acte de sépulture (pp. 42-43) et un acte de sépulture d'enfant ondoyé (anonyme) (p. 44), ce qui demande la rédaction d'une fiche de sépulture (p. 45) et d'une fiche de baptême (p. 46).

2.51 Exemple d'acte de baptême

B 13
M. Catherine
Rouillard

Le Sixième Novembre de la presente année par moy Soussigné Charles Amador Martin Curé de cette Paroisse a esté baptisée Marie Catherine Roüillard fille de Noel Roüillard, et de Marie Catherine L'Archevesque Sa femme, née le jour precedent. Les Parain et Maraine ont esté Pierre Hamel Marguillier de cette Paroisse et Catherine L'Archevesque femme de Jean Badeau charpentier de Navire de la Paroisse de Quebeq. Et le Parain a Signé, la maraine déclaré ne Sçavoir Signer, de ce

Pierre Hamel interpellez Suivant
L'ordonnance/

Charles Amador Martin

Extrait du registre des baptêmes,
mariages et sépultures de la
paroisse Notre-Dame de Foy
pour l'année 1700.

B (acte) — STE-FOY (paroisse) — 1700 11 05 (date)

SUJETS DE L'ACTE

MARIE CATHERINE/ROUILLARD
prénom(s), nom(s) et surnom(s) — F (sexe) — C (é. matr.)
P (présence)

prénom(s), nom(s) et surnom(s)

PARENTS ET CONJOINTS

NOEL/ROUILLARD
prénom(s), nom(s) et surnom(s) — M (sexe) — M (é. matr.)
P (présence) — P (relation de parenté)

MARIE CATHERINE/LARCHEVESQUE
prénom(s), nom(s) et surnom(s) — F (sexe) — M (é. matr.)
P (présence) — M (relation de parenté) — s.E (parenté (témoins))

PIERRE/HAMEL
prénom(s), nom(s) et surnom(s) — M (sexe)
P (présence) — marguillier (profession) — C.P. (lieu de résidence)

ET

CATHERINE/LARCHEVESQUE
prénom(s), nom(s) et surnom(s) — F (sexe) — M (é. matr.)
P (présence) — Québec (lieu de résidence) — E de (parenté (témoins))

TÉMOINS ET LEURS CONJOINTS OU PARENTS

JEAN/BADEAU
prénom(s), nom(s) et surnom(s) — M (sexe) — M (é. matr.)
charpentier de navire (profession) — Québec (lieu de résidence)

CHARLES AMADOR/MARTIN
prénom(s), nom(s) et surnom(s) — M (sexe) — C (é. matr.)
P (présence) — curé (profession) — C.P. (lieu de résidence)

* (commentaires) — 1700 11 06 (date de l'acte)

registre — type de date: 0 — verso

observations

2.52 **Exemple d'acte de baptême suivi d'un obiit**

B
Jean Bapt.e
Duranseau
obiit eodem
die 9 â
augt 1715

Le 9e Aoust 1715 J'ay Soubs Signé pretre du Seme. ay Baptisé Sous Condition un Enfant mâle né du jour precedent et ondoyé par Jean houd acause du danger de mort, issu du mariage de Pierre Duranseau et de Marie Jeanne frapier ses pere et mere de cette paroisse a qui on a donné Le nom de Jean Baptiste, Le parain a esté Jean Baptiste Drouigny et la maraine Marie Jeanne Poirier qui a declaré ne Scavoir signer de ce enquis

Jean baptiste droigny P. Le Picart pe

B (67) acte — N-D. QUÉBEC paroisse — (70) — 1715 08 08 (73 76 78) date — (80) no d'ordre

1)

SUJETS DE L'ACTE

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45
JEAN BAPTISTE/DURANSEAU
prénom(s), nom(s) et surnom(s)
M (49) sexe — (50) âge — C (53) é. matr.
P (54) présence — (55) profession — (57) relation de parenté — C.P. (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) sign. — (66) cons.

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45
prénom(s), nom(s) et surnom(s)
(49) sexe — (50) âge — (53) é. matr.
(54) présence — (55) profession — (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) sign. — (66) cons.

PARENTS ET CONJOINTS

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45
PIERRE/DURANSEAU
prénom(s), nom(s) et surnom(s)
M (49) sexe — (50) âge — M (53) é. matr.
P (54) présence — (55) profession — P (57) relation de parenté — C.P. (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) parenté (témoins)

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45
MARIE JEANNE/FRAPIER
prénom(s), nom(s) et surnom(s)
F (49) sexe — (50) âge — M (53) é. matr.
P (54) présence — (55) profession — M (57) relation de parenté — C.P. (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — S.E (65) parenté (témoins)

ET

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45
JEAN BAPTISTE/DROUIGNY
prénom(s), nom(s) et surnom(s)
M (49) sexe — (50) âge — (53) é. matr.
P (54) présence — (55) profession — (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) parenté (témoins)

5 10 15 20 25 30 35 40 45
MARIE JEANNE/POIRIER
prénom(s), nom(s) et surnom(s)
F (49) sexe — (50) âge — (53) é. matr.
P (54) présence — (55) profession — (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) parenté (témoins)

TÉMOINS ET LEURS CONJOINTS OU PARENTS

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45
JEAN/HOUD
prénom(s), nom(s) et surnom(s)
M (49) sexe — (50) âge — (53) é. matr.
P (54) présence — (55) profession — (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) parenté (témoins)

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45
P/LEPICART
prénom(s), nom(s) et surnom(s)
M (49) sexe — (50) âge — C (53) é. matr.
P (54) présence — ptre — (55) profession — (57) Séminaire de Québec — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) parenté (témoins)

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 55
*06 A ONDOYE L ENFANT
commentaires
(57 60 62) 715 08 09 date de l'acte

registre — (64) 0 type de date — verso

1) baptisé sous condition

observations

S (67) — acte

N-D. QUÉBEC — paroisse

(70)

1715 08 09 — date (73, 76, 78)

(80) — no d'ordre

SUJETS DE L'ACTE

PARENTS ET CONJOINTS ET TÉMOINS ET LEURS CONJOINTS OU PARENTS

prénom(s), nom(s) et surnom(s)	présence (54)	profession (55)	relation de parenté (57)	lieu de résidence (59)	sexe (49)	âge (50)	é. matr. (53)	lieu d'origine (62)	sign. (65)	cons. (66)	parenté (témoins) (65)
JEAN BAPTISTE/DURANSEAU					M						
PIERRE/DURANSEAU			P		M						
MARIE JEANNE/FRAPIER			M		F						

* commentaires

715 08 08 — date de l'acte (57, 60, 62)

registre

(64) 9 — type de date

verso

observations

2.53 **Exemple d'acte de mariage**

Etienne Hachin et Marie Marcille

Le premier jour de Juin mil sept cent un banc aiant eté publié, nayant paru aucun empechement et Monseigneur Levêque aiant donné la dispense des deux autres bancs le mariage a été fait entre Etienne Hachin fils de Feu André Hachin dit s' André et de Francoise pieton ses pere et mere de cette paroisse et agé de vingdeux ans et Marie Marçille aagee de dix huit ans fille d André Marçille et de Marie Le Fevre ses pere et mere de la paroisse de Longueil demeurante presentement en cette paroisse Led. mariage a eté fait en presençe de lad. Françoise pieton mere dud. epoux, de Michel Maçé fils de Martin Maçé Taillandier dud. André Marcille pere de lepouse, d'Etienne Marçille son frere et de plusieurs autres parents et amis qui ont tous déclarés ne scavoir signer de ce interpellés suivant l'ordonnançe à l'exception de Michel Maçé qui a signé.

Michel Massé catherine bequet
catherine mannan
anne mace

R.C. De Breslay p.s. faisant les fonctions curiales

Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de Notre-Dame de Montréal pour l'année 1700.

M (67) — acte

N-D. MONTRÉAL — paroisse

(70)

1 (73) 00 (76) 06 (78) 01 — date

(80) — no d'ordre

SUJETS DE L'ACTE

ETIENNE/HACHIN — prénom(s), nom(s) et surnom(s)

M (49) — sexe; 22 (50) — âge; C (53) — é. matr.

P (54) — présence; (55) — profession; (57) — relation de parenté; c.p. (59) — lieu de résidence; (62) — lieu d'origine; O (65) — sign.; (66) — cons.

MARIE/MARCILLE — prénom(s), nom(s) et surnom(s)

F (49) — sexe; 18 (50) — âge; C (53) — é. matr.

P (54) — présence; (55) — profession; (57) — relation de parenté; c.p. (59) — lieu de résidence; Longueuil. (62) — lieu d'origine; O (65) — sign.; (66) — cons.

PARENTS ET CONJOINTS

ANDRE/HACHIN/STANDRE — prénom(s), nom(s) et surnom(s)

M (49) — sexe; (50) — âge; M (53) — é. matr.

+ (54) — présence; (55) — profession; P01 (57) — relation de parenté; (59) — lieu de résidence; (62) — lieu d'origine; (65) — parenté (témoins)

FRANCOISE/PIETON — prénom(s), nom(s) et surnom(s)

F (49) — sexe; (50) — âge; (53) — é. matr.

P (54) — présence; (55) — profession; M01 (57) — relation de parenté; (59) — lieu de résidence; (62) — lieu d'origine; (65) — parenté (témoins)

ANDRE/MARCILLE — prénom(s), nom(s) et surnom(s)

M (49) — sexe; (50) — âge; (53) — é. matr.

P (54) — présence; (55) — profession; P02 (57) — relation de parenté; (59) — lieu de résidence; (62) — lieu d'origine; (65) — parenté (témoins)

TÉMOINS ET LEURS CONJOINTS OU PARENTS

MARIE/LEFEVRE — prénom(s), nom(s) et surnom(s)

F (49) — sexe; (50) — âge; (53) — é. matr.

(54) — présence; (55) — profession; M02 (57) — relation de parenté; (59) — lieu de résidence; (62) — lieu d'origine; (65) — parenté (témoins)

MICHEL/MACE — prénom(s), nom(s) et surnom(s)

M (49) — sexe; (50) — âge; C (53) — é. matr.

P (54) — présence; (55) — profession; (57) — relation de parenté; (59) — lieu de résidence; (62) — lieu d'origine; fils de (65) — parenté (témoins)

MARTIN/MACE — prénom(s), nom(s) et surnom(s)

M (49) — sexe; (50) — âge; (53) — é. matr.

(54) — présence; taillandier (55) — profession; (57) — relation de parenté; (59) — lieu de résidence; (62) — lieu d'origine; (65) — parenté (témoins)

(1) — commentaires; (57) (60) (62) — date de l'acte

(64) — type de date

registre

X — verso

observations

2.54 **Exemple d'acte de sépulture**

S
Jacques
Baron

Le 11e fevrier 1715 a été inhumé dans l'Eglise paroissiale de Quebec Jacques Baron Ecolier Etudiant en Rethorique fils de Jacques Baron demeurant aux environs de Montreal decedé à l'hotel Dieu de Quebec Le jour precedent après avoir reçu Les Sacrements de l'Eglise âgé d'environ vingt deux ans, Lad. inhumation faite par moy pretre vicaire de lad. paroisse Et chanoine de la Catedrale soussigné en presence de Messieurs des Maizerets grand chantre, Et de La Colombiere Archidiacre de lad. Catedrale dud. Quebec.

Goulven Calvarin ptre

Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Notre-Dame de Québec, pour l'année 1715.

S (67) — acte

N-D. QUÉBEC — paroisse

(70)

715 02 10 (73, 76, 78) — date

(80) — no d'ordre

SUJETS DE L'ACTE

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45 — JACQUES/BARON — prénom(s), nom(s) et surnom(s)

M (49) — sexe; 22 (50) — âge; C (53) — é. matr.

\+ (54) — présence; écolier 1) (55) — profession; (57) — relation de parenté; 2) (59) — lieu de résidence; (62) — lieu d'origine; (65) — sign.; (66) — cons.

PARENTS ET CONJOINTS

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45 — JACQUES/BARON — prénom(s), nom(s) et surnom(s)

M (49) — sexe; (50) — âge; (53) — é. matr.

(54) — présence; (55) — profession; P (57) — relation de parenté; (59) — lieu de résidence; (62) — lieu d'origine; (65) — parenté (témoins)

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45 — /DESMAIZERETS — prénom(s), nom(s) et surnom(s)

M (49) — sexe; (50) — âge; C (53) — é. matr.

P (54) — présence; grand chantre (55) — profession; (57) — relation de parenté; C.P. (59) — lieu de résidence; (62) — lieu d'origine; (65) — parenté (témoins)

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45 — /DELACOLOMBIERE — prénom(s), nom(s) et surnom(s)

M (49) — sexe; (50) — âge; C (53) — é. matr.

P (54) — présence; archidiacre de la cathédrale (55) — profession; (57) — relation de parenté; C.P. (59) — lieu de résidence; (62) — lieu d'origine; (65) — parenté (témoins)

ET

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45 — GOULVEN/CALVARIN — prénom(s), nom(s) et surnom(s)

M (49) — sexe; (50) — âge; C (53) — é. matr.

P (54) — présence; prêtre vicaire; chanoine de la cathédrale (55) — profession; (57) — relation de parenté; C.P. (59) — lieu de résidence; (62) — lieu d'origine; (65) — parenté (témoins)

TÉMOINS ET LEURS CONJOINTS OU PARENTS

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45 — prénom(s), nom(s) et surnom(s)

(49) — sexe; (50) — âge; (53) — é. matr.

(54) — présence; (55) — profession; (57) — relation de parenté; (59) — lieu de résidence; (62) — lieu d'origine; (65) — parenté (témoins)

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45 — prénom(s), nom(s) et surnom(s)

(49) — sexe; (50) — âge; (53) — é. matr.

(54) — présence; (55) — profession; (57) — relation de parenté; (59) — lieu de résidence; (62) — lieu d'origine; (65) — parenté (témoins)

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 55 — *01 DECEDE A L HOTEL DIEU DE QUEBEC — commentaires

715 02 11 (57, 60, 62) — date de l'acte

1) "étudiant en Réthorique"

2) demeurant pres environs de MONTRÉAL

observations

registre

0 (64) — type de date

(verso)

2.55 **Exemple d'acte de sépulture d'enfant ondoyé (anonyme)**

Sep^re^

Le 14^e^ 9^bre^ 1714. A este inhumée dans Le Cemitiere de Cette Paroisse une fille annonime née du jour precedent et ondoyé par M^e^ Gauvreau sage-femme
Soeur Gemelle de lad. precedente cy dessus Escritte et fille du S^r^ Jourdain Lajus
M^e^ Chirurgien et de Marie Louise Roger en presence du S^r^ Brassard Bedeau

P. Le Picart

Extrait du registre des baptêmes, mariages et
sépultures de la paroisse Notre-Dame de Québec,
pour l'année 1714.

B (acte) [67] N-D. QUÉBEC (paroisse) [70] 714 (73) 11 (76) 13 (78) (date) [80] (no d'ordre)

SUJETS DE L'ACTE

/LAJUS
prénom(s), nom(s) et surnom(s) — F (49) sexe — (50) âge — (53) é. matr.
(54) présence — (55) profession — (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) sign. — (66) cons.

prénom(s), nom(s) et surnom(s) — (49) sexe — (50) âge — (53) é. matr.
(54) présence — (55) profession — (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) sign. — (66) cons.

PARENTS ET CONJOINTS

JOURDAIN/LAJUS
prénom(s), nom(s) et surnom(s) — M (49) sexe — (50) âge — (53) é. matr.
(54) présence — (55) profession — P (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) parenté (témoins)

MARIE LOUISE/ROGER
prénom(s), nom(s) et surnom(s) — F (49) sexe — (50) âge — (53) é. matr.
(54) présence — (55) profession — M (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) parenté (témoins)

prénom(s), nom(s) et surnom(s) — (49) sexe — (50) âge — (53) é. matr.
(54) présence — (55) profession — (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) parenté (témoins)

ET

TÉMOINS ET LEURS CONJOINTS OU PARENTS

prénom(s), nom(s) et surnom(s) — (49) sexe — (50) âge — (53) é. matr.
(54) présence — (55) profession — (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) parenté (témoins)

prénom(s), nom(s) et surnom(s) — (49) sexe — (50) âge — (53) é. matr.
(54) présence — (55) profession — (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) parenté (témoins)

prénom(s), nom(s) et surnom(s) — (49) sexe — (50) âge — (53) é. matr.
(54) présence — (55) profession — (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) parenté (témoins)

* (commentaires) — 714 (57) 11 (60) 14 (62) (date de l'acte)

(64) 5 type de date

registre

observations

verso

S (67) acte — N-D. QUÉBEC paroisse — (70) — 1714 11 14 (73, 76, 78) date — (80) no d'ordre

SUJETS DE L'ACTE

/LAJUS — prénom(s), nom(s) et surnom(s) — I (49) sexe — (50) âge — C (53) é. matr.
(54) présence — (55) profession — (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) sign. — (66) cons.

prénom(s), nom(s) et surnom(s) — (49) sexe — (50) âge — (53) e. matr.
(54) présence — (55) profession — (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) sign. — (66) cons.

PARENTS ET CONJOINTS

JOURDAIN/LAJUS — prénom(s), nom(s) et surnom(s) — M (49) sexe — (50) âge — (53) e. matr.
(54) présence — maître chirurgien (55) profession — P (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) parenté (témoins)

MARIE LOUISE/ROGER — prénom(s), nom(s) et surnom(s) — F (49) sexe — (50) âge — (53) e. matr.
(54) présence — (55) profession — M (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) parenté (témoins)

/GAUVREAU / /MADAME — prénom(s), nom(s) et surnom(s) — F (49) sexe — (50) âge — (53) e. matr.
(54) présence — sage-femme (55) profession — (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) parenté (témoins)

ET

/BRASSARD — prénom(s), nom(s) et surnom(s) — M (49) sexe — (50) âge — (53) e. matr.
P (54) présence — bedeau (55) profession — (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) parenté (témoins)

TÉMOINS ET LEURS CONJOINTS OU PARENTS

P/LEPICART — prénom(s), nom(s) et surnom(s) — M (49) sexe — (50) âge — C (53) é. matr.
P (54) présence — ptre (55) profession — (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) parenté (témoins)

prénom(s), nom(s) et surnom(s) — (49) sexe — (50) âge — (53) e. matr.
(54) présence — (55) profession — (57) relation de parenté — (59) lieu de résidence — (62) lieu d'origine — (65) parenté (témoins)

*01 JUMELLE DE MARIE MADELEINE URSULE/04 ELLE A ONDOYE — commentaires — (57, 60, 62) date de l'acte

registre — (64) type de date — verso

observations

2.6 Le cahier de dépouillement et son utilisation

Le cahier de dépouillement est l'instrument de travail qui constitue le « journal de bord » de l'opération. C'est là qu'on inscrit le travail qui se fait chaque jour, que l'on note les problèmes qui se posent au dépouillement; c'est aussi dans ce cahier que l'on consigne toutes les remarques à faire sur l'état des registres et leur contenu ainsi que sur la qualité du microfilm.

2.61 La fiche d'enregistrement du dépouillement

Une fiche-type a été mise au point pour servir à l'enregistrement du dépouillement **à la fin de chaque séance de travail** (voir l'illustration à la fin de ce chapitre). Chaque paroisse a sa propre fiche, et celle-ci doit être identifiée par le nom et le code de la paroisse. Au cours du dépouillement d'une période, 1700-1719 par exemple, on utilise autant de fiches qu'il le faut pour une même paroisse. On doit cependant employer une nouvelle fiche lorsqu'on change de période.

2.611 Renseignements à noter sur la fiche d'enregistrement

Les renseignements suivants doivent être soigneusement notés à la fin de chaque séance de travail :

— la date du jour où le dépouillement a été fait;

— les initiales des coéquipiers;

— le nombre d'heures de travail fournies;

— le nombre de fiches remplies au cours de la séance;

— le type d'acte (B, M, S) et la date identifiant la première et la dernière fiches remplies;

— les problèmes en suspens;

— certaines informations particulières (cf. 2.612).

Celui qui règle les problèmes en suspens appose ses initiales dans la colonne « vu », tout en indiquant la solution sur la fiche d'enregistrement.

2.612 Nature des informations particulières

Les informations particulières qu'il faut noter sur la fiche d'enregistrement concernent l'état du microfilm ou le contenu du registre.

2.6121 Si un cliché est embrouillé au point de gêner la lecture ou si on se rend compte qu'on a oublié de microfilmer une page de registre, on doit l'inscrire de façon à ce qu'on puisse repérer facilement ce défaut sur le microfilm.

2.6122 Si le registre contient des annotations susceptibles d'aider à la critique des sources ou au progrès de la connaissance historique, on doit les relever et en donner la référence précise. Voici par exemple ce qu'on a pu trouver dans le registre de Boucherville :

07-12-1712, f 162 : Bénédiction de la 1e pierre de l'église Ste-Famille. Texte latin et français.

12-02-1713, f. 163r : Serment de fidélité de Catherine Guertin, sage-femme.

Dans ce même registre, on a aussi trouvé, entre autres, un baptême de cloche et des procès-verbaux d'assemblées de marguilliers. Dans d'autres, on pourrait tomber sur une note sur l'histoire ou parfois les malheurs d'un registre ou même sur des comptes de la fabrique, etc.

2.613 Prénoms nouveaux

Les prénoms qui n'apparaissent pas dans la « Table des prénoms du XVIIe siècle canadien » doivent être inscrits dans le cahier de dépouillement sur une fiche réservée à cette fin.

2.62 Raison d'être du cahier de dépouillement

Le but de l'enregistrement précis du dépouillement est de fournir aux intéressés l'information la plus complète possible sur le déroulement de cette opération, de telle sorte que l'on en ait une vue d'ensemble. Un tel enregistrement permet en effet de contrôler ce qui se fait, de savoir qui a fait quoi, quand, à quel rythme s'est effectué le dépouillement et quelles sont les difficultés qui restent à résoudre. L'inscription du nombre de fiches dépouillées et du nombre d'heures de travail permet en outre de prendre périodiquement une mesure statistique de l'avancement des travaux.

2.7 Contrôle de l'intégralité du dépouillement et vérification de dépouillement

2.71 Contrôle de l'intégralité du dépouillement

Quand on a fini de dépouiller les registres d'une paroisse, il faut revoir toutes les fiches une à une à partir du manuscrit pour s'assurer qu'aucun acte n'a été oublié.

Ce contrôle doit se faire à deux; la personne qui parcourt le manuscrit indique à celle qui a les fiches en main

— le type d'acte,
— le nom du sujet,
— les dates

de chacun des actes de la période dépouillée.

Cette vérification doit nécessairement précéder la mise en ordre chronologique.

On doit consigner dans le cahier d'enregistrement du dépouillement qui a fait cette vérification et quand elle a été faite.

2.72 Vérification de dépouillement

Lorsque plusieurs personnes sont appelées à participer au dépouillement des registres paroissiaux, il convient de s'assurer de la qualité et de l'uniformité de leur travail.

Il n'est évidemment pas question de refaire ce qu'elles ont fait ni même de tout relire intégralement. L'important, c'est de s'assurer qu'elles n'ont commis aucune erreur systématique.

En pratique, une personne expérimentée vérifiera de manière attentive les premiers dépouillements d'un nouveau releveur, afin de constater qu'il a bien compris toutes les règles. S'il y a des erreurs, il faut les corriger et les signaler à leurs auteurs en leur expliquant où et pourquoi ils se sont trompés. On doit répéter de tels contrôles tant qu'on a des doutes sur la qualité du travail effectué par une personne. Une fois qu'on est sûr que les gens travaillent bien, on leur fait confiance en pensant que s'il reste des fautes dans leur travail, les tests automatiques de cohérence et de compatibilité (chapitre 6) en détecteront une bonne partie.

ENREGISTREMENT DU DÉPOUILLEMENT

PAROISSE

CODE

DATE	ÉQUIPE	HRES	FICHES	PÉRIODE COUVERTE	PROBLÈMES EN SUSPENS ET COMMENTAIRES

Chapitre 3 Lecture et transcription des autres types de documents nominatifs

Même si les actes de baptême, mariage, sépulture constituent de loin la principale source en démographie historique, d'autres types de documents nominatifs méritent quand même qu'on les exploite, ne serait-ce qu'à titre complémentaire. On peut regrouper ces documents en deux catégories :

1° les actes;
2° les listes nominatives.

Dans la catégorie des actes, nous rangeons :

— les actes d'abjuration d'hérésie;
— les actes d'annulation de mariage;
— les contrats de mariage;
— les actes ou événements relatifs au décès autres que les actes de sépulture (inventaire après décès, par exemple);
— les actes ou événements relatifs à l'immigration en territoire étudié (contrat d'engagement pour le Canada passé devant notaire en France, par exemple);
— les actes ou événements relatifs à l'émigration temporaire ou définitive du territoire étudié (contrat d'engagement pour l'Ouest passé devant un notaire de la vallée du St-Laurent, par exemple).

La catégorie des listes nominatives comprend d'autre part :

— les listes d'immigrants (passagers de navire, par exemple);
— les listes d'émigrants (personnes rentrées en France au lendemain de la Conquête, par exemple);
— les confirmations;
— les recensements nominatifs (ecclésiastiques, civils ou militaires);
— les registres de malades.

Cette double nomenclature n'est pas exhaustive; on peut en effet juger profitable de tirer parti de sources non énumérées ici. Les documents en question devraient alors se ranger sans difficulté dans l'une ou l'autre catégorie.

Les règles de dépouillement qu'il faut suivre sont celles que nous avons énoncées au chapitre 2. Ce que nous proposons ici, ce sont des adaptations ou des compléments qui tiennent compte des traits caractéristiques des documents pris en considération.

3.1 Les actes

3.11 Les actes d'abjuration d'hérésie

Les actes d'abjuration d'hérésie sont des actes par lequels des individus renoncent solennellement à la religion qu'ils professaient et se convertissent à une autre religion. En Nouvelle-France, il s'agit évidemment de conversions au catholicisme.

Les abjurations se trouvent soit au registre des abjurations conservé dans les Archives de l'Archidiocèse de Québec[1], soit dans les archives paroissiales, à même les registres de baptêmes, mariages, sépultures, le plus souvent. Dans ce cas, on les découvre donc au hasard d'un dépouillement systématique.

Dans le cas de la Nouvelle-France, toujours, les abjurations concernent des immigrants, français ou étrangers; ces actes nous fournissent habituellement :

— leur prénom, leur nom et leur surnom;
— leur sexe, leur âge et leur état matrimonial;
— leur profession, leurs lieux de résidence et d'origine;
— les noms de leurs parents ou conjoint;
— le nom de la religion qu'ils abjurent;
— des détails sur les circonstances de leur conversion. L'abjuration se fait solonnellement devant témoin.

De par leur structure, donc, ces actes ressemblent beaucoup à des baptêmes, sauf qu'ils concernent des individus ayant atteint l'âge de raison. On dépouille les abjurations de la même façon que les baptêmes, en prenant soin d'identifier la fiche par un « A ».

3.12 Les actes d'annulation de mariage

Les actes d'annulation de mariage sont rarissimes. Pour tout le XVIIe siècle canadien, on n'en a trouvé que trois et les trois sont dans les registres de Notre-Dame de Montréal. Ces actes se dépouillent de la même façon que les mariages sauf que :

— la fiche est identifiée par les lettres « AM »;
— l'on inscrit « S » (séparé) à l'état matrimonial des sujets.

3.13 Les contrats de mariage

Pour les fins de la reconstitution de la population canadienne sous le régime français, les contrats de mariage sont considérés comme une source d'appoint lorsque l'acte de mariage fait défaut. On se contente donc d'extraire de ces actes notariés une partie de l'information qu'ils contiennent, soit celle qui sert directement les intérêts de la démographie historique. Les renseignements retenus sont :

— les prénoms, les noms et les surnoms des parties;
— leur sexe, leur âge et leur état matrimonial;
— les prénoms, les noms et les surnoms de leurs pères et mères;
— leur sexe et leur état matrimonial;

---

1. APRDH, M 999.1 : AAQ, *Registre des Abjurations D'hérésie depuis 1662 jusqu'à 1757*, pp. 1-77.

— le prénom, le nom, le surnom du notaire ainsi que son sexe;
— la présence, la profession ou « qualité », les relations de parenté, les lieux de résidence et d'origine des parties et de leurs parents;
— la profession et le lieu de résidence du notaire;
— la date du contrat.

La fiche de dépouillement est en outre identifiée par les lettres « CM ».

S'il arrive que l'on dépouille des contrats qui ont été annulés ou qui n'ont pas été suivis d'un mariage, on les traitera de façon appropriée dans une étape ultérieure du processus de reconstitution de la population.

Des chercheurs qui seraient intéressés à dépouiller systématiquement tout le contenu des contrats de mariage ou d'autres types d'actes notariés pourraient certainement tirer parti de la fiche de dépouillement du P.R.D.H. et l'adapter à leurs besoins.

3.14 Les actes ou événements relatifs au décès autres que les actes de sépulture

Pour peu que l'on travaille sur une population où le sous-enregistrement des décès est important, il peut être utile de prévoir une classe pour les actes ou événements concernant le décès d'individus dont on n'a pas l'acte de sépulture. On pourrait ranger là par exemple :

— des inventaires après décès;
— le procès-verbal de la translation des restes d'un individu, que l'on trouverait dans les registres paroissiaux;
— des renseignements tirés de sources littéraires, comme les **Relations** ou le **Journal des Jésuites**.

3.15 Les actes ou événements relatifs à l'immigration

Les contrats d'engagement contenus dans les actes notariés de la métropole constituent un exemple d'**actes** relatifs à l'immigration. Pour ce genre de document, on fait une fiche par contrat, en y inscrivant :

— le prénom et le nom de l'engagé;
— son sexe et son âge;
— sa profession;
— son lieu d'origine;
— le nom de la (des) personne(s) envers qui il s'est engagé; s'il s'agit d'une institution, on l'indique en commentaires;
— la date du contrat.

Le nom du notaire et les conditions d'engagement sont notés en commentaires.

Il est à noter que le fait qu'un individu ait signé en France un contrat d'engagement pour le Canada ne signifie pas nécessairement qu'il ait séjourné dans la colonie.

3.16 Les actes ou événements relatifs à l'émigration

Les actes d'engagement pour l'Ouest passés devant notaire dans la vallée du St-Laurent par ceux qui partaient légalement en congé de traite peuvent être considérés comme des actes relatifs à l'émigration, ne fût-elle que temporaire. Pour ce genre de document, on fait une fiche par contrat, en y inscrivant s'il y a lieu :

— le prénom et le nom du sujet de l'acte, c'est-à-dire de l'engagé (ou des engagés);
— son sexe, son âge et sa profession;
— le nom de ses parents;
— son lieu de résidence;
— le nom de la (des) personne(s) envers qui il s'est engagé;
— le nom des témoins;
— la date du contrat;
— le nom du notaire.

Les conditions d'engagement, la destination et la durée du contrat doivent figurer en commentaires.

3.2 Les listes nominatives

3.21 Les listes d'immigrants

Quand on trouve des listes de passagers de navires ou des listes de militaires qui se sont établis dans la colonie une fois leur service terminé, il y a lieu de les dépouiller.

La fiche est identifiée par un « i »; au lieu de la paroisse, on inscrit le nom du navire ou toute autre désignation appropriée à la liste que l'on dépouille; la fiche est datée d'après la date qui figure sur le document; cette date se réduit à une année, dans bien des cas.

Dans une liste d'immigrants, tous les individus sont considérés comme sujets d'acte. Par conséquent :

— la distinction que l'on fait habituellement entre les deux espaces réservés aux sujets d'acte et les quinze autres réservés aux parents et témoins n'a pas ici sa raison d'être; on peut donc utiliser le deuxième espace pour un deuxième individu;
— s'il y a des liens de parenté entre deux immigrants, c'est en regard des cases « parenté (témoins) » qu'il faut les noter;
— tous les immigrants sont réputés présents.

Les listes d'immigrants peuvent être dressées au point de départ ou au point d'arrivée; le fait pour un individu d'être mentionné dans une liste faite en France ne signifie pas nécessairement qu'il ait séjourné dans la colonie (voir 3.15).

3.22 Les listes d'émigrants

Lorsqu'on aura à dépouiller des documents de cette nature, on s'inspirera des règles énoncées ailleurs dans ce manuel et en particulier de celles qui sont en 3.21 ci-dessus.

3.23 Les confirmations

Pour le Canada des XVIIe et XVIIIe siècles, il existe quelques listes de confirmés que l'on trouvera soit au registre des confirmations conservé dans les Archives de l'Archidiocèse de Québec, soit dans les archives paroissiales, à travers les registres de baptêmes, mariages, sépultures.

Il est difficile de formuler des règles très précises à propos des confirmations car les listes de confirmés en se présentent pas suivant un modèle uniforme. Les renseignements qu'on est susceptible d'y trouver sont :

— les prénoms, les noms et les surnoms des confirmés;
— leur sexe, leur âge et leur état matrimonial;
— les noms de leurs parents ou conjoint;
— leur lieu de résidence ou d'origine;
— la date et le lieu de la confirmation;
— le nom de l'évêque qui a administré le sacrement.

Toutes les listes ne sont malheureusement pas aussi précises; nombre d'entre elles ne donnent en effet que les noms des confirmés, la date et le lieu de la confirmation ainsi que le nom de l'évêque. Voici néanmoins quelques règles à leur sujet.

3.231 Identification de la fiche

On inscrit un « C » dans le coin supérieur gauche de la fiche; le nom de la paroisse où se déroule la cérémonie, au centre; la date de l'événement à droite. Comme il s'agit toujours d'une date d'événement, il n'y a pas lieu de préciser en commentaires de quel « type de date » il s'agit. Il sera question plus loin du numéro d'ordre à inscrire dans le haut de la fiche.

3.232 Ordre dans lequel il faut inscrire les noms des individus et manière de les inscrire

On inscrit sur la fiche de dépouillement les noms de toutes les personnes mentionnées dans la liste de confirmations. En d'autres mots, si les parents ou conjoints des confirmés sont nommés, on les inscrit eux aussi sur la fiche, qu'ils soient confirmés ou non. Les noms des parents ou conjoints doivent être portés sur la fiche à la suite de ceux à qui ils sont reliés.

Il y a une distinction à faire cependant entre les listes où il y a des relations de parenté et celles où il n'y en a pas :

— lorsqu'il y a des relations de parenté dans une liste, on utilise une fiche par famille;
— lorsqu'on a affaire à une énumération d'individus sans lien de parenté, on les met tous les uns à la suite des autres et l'on remplit ainsi autant de fiches qu'il le faut, en prenant soin d'identifier chacune d'elles. On peut agrafer jusqu'à six fiches ensemble.

Pour le numéro d'ordre, on n'inscrit rien sur la première fiche :

— dans les listes qui se présentent par famille, chaque famille (donc chaque fiche) porte un numéro distinctif : 1 pour la 2e, 2 pour la 3e et ainsi de suite;
— dans les listes d'individus non apparentés, ce n'est pas à chaque fiche qu'il faut donner un numéro distinctif mais bien à chaque paquet de six fiches.

C'est à cause du codage des relations de parenté qu'il faut faire de telles distinctions. On y reviendra au chapitre 4.

3.233 État matrimonial, présence et relations de parenté

On ne met d'état matrimonial à un individu que s'il est précisé ou s'il peut être déduit, soit d'une relation de parenté, soit de l'âge de la personne en question (voir chapitre 2, en 2.22231).

Toutes les personnes confirmées sont présentes et l'évêque l'est aussi, évidemment. On ne met rien à la présence pour les parents et conjoints des confirmés, à moins que ceux-ci ne soient eux-mêmes confirmés par la même occasion.

Les relations de parenté doivent nécessairement s'inscrire vis-à-vis les cases « parenté (témoins) ». On pourrait en effet avoir besoin au codage des cases « relations de parenté » pour des parents ou conjoints qui seraient eux-mêmes confirmés en même temps que leurs proches.

3.24 Les recensements nominatifs

Il existe plusieurs recensements de la Nouvelle-France mais trois d'entre eux seulement sont des recensements nominatifs complets, couvrant l'ensemble de la colonie; ils datent de 1666, 1667 et 1681 et sont dus à l'initiative des autorités civiles. Dans les archives ecclésiastiques, d'autre part, subsistent quelques rares recensements paroissiaux; ceux qui ont été faits en 1716 et 1744 par les curés de Notre-Dame de Québec en sont des exemples.

Les règles énoncées ci-dessous s'appliquent à des recensements nominatifs complets (par opposition aux recensements de chefs de ménage qui ne sont que partiellement nominatifs). Les mêmes règles valent tant pour les recensements ecclésiastiques que civils.

Dans l'ensemble, on suit les mêmes règles que celles qui ont été énoncées au chapitre 2. Précisons cependant que chaque fiche de dépouillement correspond à un ménage. S'il y a plus de 15 personnes dans un ménage, on utilise autant de fiches qu'il le faut en prenant soin de bien identifier chacune des fiches et en les agrafant avant de passer au ménage suivant.

3.241 Identification de la fiche

3.2411 On inscrit un « R » dans le coin supérieur gauche de la fiche.

3.2412 Dans les recensements paroissiaux, on inscrit le nom de la paroisse au centre comme on le fait pour les baptêmes, mariages, sépultures; dans les recensements civils, le nom de la paroisse est remplacé par le nom de lieu mentionné dans le recensement, par exemple : Séminaire de Québec, Côte Notre-Dame-des-Anges, Seigneurie d'Autray, Fief Verdun, Comté de St-Laurent, etc.

3.2413 On indique l'année du recensement sans millésime, dans les cases 73 à 75. On aura donc « 681 » pour 1681, « 716 » pour 1716 et ainsi de suite.

3.2414 Les cases 76 et 77, où l'on inscrit habituellement le mois, demeurent inutilisées. Les cases 78, 79 et 80, où figurent d'ordinaire le quantième et le numéro d'ordre, ne sont utilisées qu'au moment du classement, pour numéroter les ménages.

3.242 Caractéristiques des individus

3.2421 La partie nominative

Pour la transcription des prénoms, noms et surnoms, on suit les régles énoncées au chapitre 2.

3.24211 Les veuves

Dans le cas des veuves, on inscrira d'abord leur nom de fille sur la fiche de dépouillement et, à la ligne suivante, le nom du mari défunt précédé d'une croix.

3.24212 Les orphelins

Les orphelins de père dont la mère est remariée portent le nom de leur père et non celui de leur beau-père.

3.24213 Les anonymes

Ne pas oublier d'inscrire les anonymes. Par exemple : « La maison de Monsieur le Gouverneur est composée de 25 personnes » ou « la garnison est composée de 21 soldats ». Les inscrire avec leurs caractéristiques connues.

3.2422 La partie non nominative

3.24221 L'âge

On inscrit l'âge tel qu'il figure sur le document, même si on le sait erroné. Dans le cas des enfants de moins d'un an, on inscrit l'âge en jours, en semaines ou en mois.

3.24222 L'état matrimonial

L'état matrimonial n'est indiqué sur la fiche que lorsqu'il est évident. Noter que :

— les élèves des institutions religieuses sont célibataires;

— quand le ménage est une famille ou un couple, l'homme et la femme sont mariés, même si le recensement ne le précise pas;

— les domestiques ou engagés qui sont dits « mariés en France » sont considérés comme tels, c'est-à-dire qu'ils ont un état matrimonial (« M », marié) et un lieu d'origine (France);

— tous les autres domestiques sont célibataires, à moins d'indications contraires;

— sont considérés comme veuf ou veuve l'homme et la femme qui sont chefs de ménage, qui ont des enfants mais pas de conjoint;

— on ne met pas d'état matrimonial à un chef de ménage qui habite seul;

— on ne met pas d'état matrimonial à des individus qui sont recensés avec une famille, qui n'ont pas de profession ou qui ont une profession autre que celle de domestique.

3.24223 La présence

On ne relève pas que les noms des personnes présentes au recensement : on recueille aussi les noms des conjoints décédés et ceux des absents (c'est le cas par exemple des individus qui ont une propriété à un endroit mais qui habitent ailleurs). En fait, tous les noms cités dans les recensements sont relevés autant de fois qu'ils sont mentionnés.

3.24224 La profession

La profession s'inscrit telle qu'elle apparaît dans le recensement que l'on dépouille. S'il y a plus d'une profession déclarée et qu'on manque d'espace à gauche de la case profession, on les inscrit en observation.

3.24225 Le lieu de résidence

Il n'est pas nécessaire de répéter le lieu de résidence pour chaque mention individuelle, à moins qu'il ne diffère de celui qui figure en tête de la fiche. (Il devra cependant être codé pour chaque individu).
Ceux qui sont considérés comme absents de l'endroit où leur nom est mentionné n'ont pas de lieu de résidence, si celui-ci n'est pas précisé. Il faut rayer d'un trait les cases « lieu de résidence » lorsqu'un individu n'a pas de lieu de résidence (c'est le cas, par exemple, des personnes décédées ou absentes).

3.24226 Le lieu d'origine

Le lieu d'origine est mentionné dans quelques cas, celui des individus « mariés en France » en particulier.

3.24227 Le numéro de famille

Il faut distinguer les familles à l'intérieur d'un ménage. À cet effet, on attribuera un numéro, de 01 à 99, à chaque famille :

a) tous les individus appartenant à la même famille nucléaire portent le même numéro; une famille se compose du père, de la mère et des enfants. On inscrit aussi sous ce même numéro l'époux défunt d'une veuve remariée et les enfants issus d'un mariage antérieur;

b) n'appartiennent pas à la même famille le grand-père et le petit-fils, l'oncle et le neveu, le chef de ménage marié et son frère, etc.;

c) un individu qui n'appartient pas à la même famille que les gens du ménage où il est recensé constitue un embryon de famille et a, par conséquent, son propre numéro de famille. C'est le cas des domestiques, des parents âgés qui demeurent chez un de leurs enfants, des frères, soeurs, cousins ou neveux en pension chez leurs proches, etc.

Le numéro de famille s'inscrit directement dans les cases prévues pour la « parenté (témoins) » (cases 65-66).

3.25 Les registres de malades

Les registres de malades contiennent deux types de renseignements particulièrement intéressants pour la démographie historique : des listes d'admissions à l'hôpital (« H ») et des actes de sépultures (« S ») faits d'après les annotations marginales au dit registre.

Les fiches d'hospitalisation sont faites en fonction de la date d'admission ou de réinscription à l'hôpital. Toutes les personnes admises le même jour sont inscrites sur la même fiche ou, au besoin, sur plusieurs fiches agrafées ensemble. On peut agrafer jusqu'à six fiches ensemble. S'il faut plus de six fiches, on donne le numéro d'ordre 1 au deuxième paquet de six fiches, 2 au troisième, etc.

La principale caractéristique des fiches d'hospitalisation est de retenir systématiquement la durée de séjour des malades. Les cases 47 et 48 sont utilisées à cette fin.

Les inscriptions étant faites sur une base mensuelle dans les registres, il en est de même sur les fiches pour la durée de séjour. Si le rédacteur compte le plus souvent la date d'entrée et la date de sortie comme deux jours, pour uniformiser les séjours et respecter cet usage, la durée de chacun des séjours est inscrite sur cette base :

a) si la durée du séjour n'est pas indiquée, mais que le registre contient la date de sortie, le séjour correspondant est inscrit sur la fiche;

b) par contre, si la durée du séjour n'apparaît pas, non plus que la date de sortie, l'espace est laissé en blanc sur la fiche;

c) dans le cas d'une personne inscrite un mois donné et déclarée sortie le mois précédent, donc sans durée de séjour ou avec une durée de « 0 » jours, on inscrit « 0 ».

D'autre part, pour une même entrée au registre, il arrive que le rédacteur fasse l'inscription de plusieurs individus. Ainsi, au 1er janvier 1692 à l'Hôtel-Dieu de Québec, on peut lire : « françois xavier sovage habenaquis agé de 35 de Silliry et trois de ces anfans avec sa famme sorty le 31 me » et le 6 mars 1693 : « quatre sovagesse abenaquise et deux huronne avec trois ou quatre petis anfans toute sortie le 31 me ». Tous ces individus doivent être inscrits comme sujets d'actes, c'est-à-dire comme ayant été hospitalisés. Même si le rédacteur ne compte que le séjour d'une personne, on doit toujours dans ce cas compléter et attribuer à chacun la même durée de séjour.

Par contre, les mentions multiples d'Indiens anonymes ne peuvent être prises en considération et, par conséquent, ne figurent pas sur la bande magnétique; mais comme elles interviennent dans le calcul du nombre moyen de personnes présentes par jour à l'hôpital, on relève néanmoins cette information dans l'espace réservé aux observations.

Deuxième partie Le codage

Chapitre 4 Instructions de codage

Un code est un dictionnaire des équivalences entre deux langages, lit-on dans **Le Petit Robert.** Le codage est donc la transformation d'un texte en clair selon un code, d'après la même source. Dans le cadre du Programme de recherche en démographie historique, c'est l'opération qui consiste à chiffrer les données non nominatives selon un code établi en fonction du traitement mécanographique.

Le codage est une opération à faire de façon méthodique[1]. Il faut procéder systématiquement et remplir les fiches **ligne par ligne, de gauche à droite.** On codera d'abord l'identification de la fiche : type d'acte, paroisse. Ensuite on s'occupera des caractéristiques des individus, dans l'ordre où elles se présentent sur la fiche.

1. Pour cette opération, utiliser exclusivement une plume à encre noire.

4.1 L'identification de la fiche

Voici les codes appropriés à chaque élément d'identification :

4.11 Type d'acte

1 — Baptême (« B »).
2 — Mariage (« M »).
3 — Sépulture (« S »).
4 — Contrat de mariage (« CM »).
5 — Comptes de la fabrique.
6 — Acte ou événement relatif à l'arrivée au Canada. Par exemple : liste des passagers de navire.
7 — Acte ou événement relatif au départ temporaire ou définitif du Canada. Par exemple : engagement pour l'Ouest.
8 — Confirmation (« C »).
9 — Recensement (« R »).

A — Abjuration (« A »).
B — Annulation de mariage (« AM »).
C — Liste de malades (« H »).

4.12 Nom du lieu identifiant la fiche

Chaque paroisse porte un numéro distinctif qui se compose de trois chiffres ou de deux chiffres et une lettre. Les deux premiers chiffres correspondent au comté auquel appartenait la paroisse en 1871; le troisième chiffre (ou la lettre) désigne la paroisse elle-même (voir le code des paroisses aux Appendices 4 et 5).

4.121 Règle générale

Le numéro de code de la paroisse dont on dépouille le registre doit identifier chaque fiche.

Lorsque les actes proviennent d'un registre déposé dans les archives civiles, on doit en outre indiquer au début de la première carte commentaire, les lettres « AC », signifiant « archives civiles ».

4.122 Cas des confirmations, abjurations et recensements

Dans le cas des confirmations et des abjurations tirées du **Registre des confirmations et abjurations** des Archives de l'Archidiocèse de Québec (AAQ), c'est le code de la paroisse où a lieu la cérémonie qui doit identifier la fiche; on mettra alors au début de la première carte commentaire les lettres AAQ, comme indication de provenance.

Dans le cas des recensements, c'est le code de la paroisse visitée par l'agent recenseur qui doit identifier la fiche.

4.2 Les différentes caractéristiques

On trouvera ci-dessous les codes appropriés à chacune des caractéristiques.

4.21 Sexe

1 — Masculin (« M »)
2 — Féminin (« F »)
Lorsque le sexe est indéterminé, on ne le code pas. Il en va de même des autres caractéristiques pour lesquelles l'information fait défaut.

4.22 État matrimonial

1 — Célibataire (« C »)
2 — Marié (e) (« M »).
3 — Veuf (veuve) (« V »)
4 — Séparé (e) (« S »)

4.23 Présence

1 — Présent (« P »)
2 — Absent (« A »)
3 — Décédé (« † »)

4.24 Profession

Voir la liste de codes, Appendices 2 et 3.

Si plusieurs professions sont énumérées ou si l'on a à la fois le statut social et l'occupation, on doit coder toutes ces informations. Le code de la première est alors inscrit dans les cases appropriées; ceux des autres s'inscrivent en commentaires, précédés du numéro d'ordre de l'individu concerné.

4.25 Relation de parenté

4.251 Avec le sujet d'acte

Elle est indiquée par deux chiffres ou par un chiffre et une lettre. Le premier correspond au sexe du sujet d'acte concerné par la relation de parenté; le second désigne la nature de la relation.

4.252 Entre témoins

Elle est indiquée par deux symboles, lettres ou chiffres. Le premier indique le numéro d'ordre de la personne avec laquelle s'établit le lien de parenté; si ce numéro est supérieur à 9, on recourt aux lettres (A = 10, B = 11, C = 12...). Le second désigne la nature de la relation.

4.253 **Codes pour la nature de la relation**

1 — Sujet d'acte
2 — Conjoint
3 — Père, mère
4 — Fils, fille
5 — Frère, soeur, besson, bessonne
6 — Grand-père, grand-mère, aieül(le)
7 — Petit-fils, petite-fille
8 — Parents adoptifs
9 — Enfants adoptifs
A — Beau-père, belle-mère
B — Beau-fils, belle-fille, gendre, bru
C — Demi-frère, demi-soeur
D — Beau-frère, belle-soeur
E — Oncle, tante
F — Cousin, cousine
G — Neveu, nièce
H — Grand-oncle, grand-tante
I — Bisaïeul(le), trisaïeul(le)
Z — Indéterminé

4.254 **Façon de procéder**

4.2541 On ne code que les relations de parenté déjà inscrites sur la fiche de dépouillement, sans faire aucune déduction.

4.2542 On doit utiliser les cases « parenté (témoins) » pour toute personne impliquée dans une relation de parenté entre témoins.

4.2543 Un individu peut être apparenté à une seule ou à plusieurs autres personnes dans un même acte.

S'il n'est relié qu'à une seule personne, par exemple : « le parrain a été Jean (04) fils de Pierre (05)... », on dira par le code 54 que Jean est le fils de Pierre, et par le code 43 que Pierre est le père de Jean.

Si l'individu est relié à plus d'une personne, par exemple : « le parrain a été Jean (04) fils de Pierre (05) et de Marie sa femme (06) » — il y a alors plus d'une façon de traduire les relations parents-enfant et époux-épouse. On dira par le code 54 que Jean est le fils de Pierre, par le code 62 que Pierre est l'époux de Marie et par le code 43 que Marie est la mère de Jean; on pourrait dire aussi par le code 64 que Jean est le fils de Marie, par le code 43, que Pierre est le père de Jean, et par le code 52, que Marie est l'épouse de Pierre.

Les deux façons de faire sont bonnes, mais la première est préférable. L'important, c'est de ne pas oublier de coder une relation au profit de l'autre; dans ce cas-ci, dire que Jean est le fils de Pierre, Pierre le père de Jean et Marie la mère de Jean : on oublierait ainsi de relier Pierre et Marie.

4.26 Lieux de résidence et d'origine

4.261 Pour les lieux du Québec

Voir la liste des codes, Appendices 4 et 5.

Les noms qui ne figurent pas sur cette liste doivent être enregistrés dans le cahier de codage (voir 4.32).

4.262 **Pour les lieux hors du Québec et de la France**

Voir la liste de codes, Appendice 4.

4.263 **Pour les lieux de France**

Voir la liste des codes, Appendices 6 à 11.

Dans le cas de la France, il faut distinguer milieu urbain et milieu rural.

Les codes désignant des villes se terminent toujours par « 1 », tandis que ceux désignant les campagnes se terminent par « 2 ». S'il y a indétermination, le dernier (troisième) chiffre du code sera alors « 0 ».

4.2631 Ne sont considérés comme **villes** de France que les lieux qui apparaissent sur la liste de codes, Appendice 9.

4.2632 Si un nom de lieu apparaît sans la mention « ville », on vérifie s'il s'agit d'une ville, à l'Appendice 9, et on code en conséquence.

4.2633 Lorsque le nom d'une ville qui identifie un diocèse apparaît sans mention des mots « ville de » ou « diocèse de », on code ce renseignement comme s'il s'agissait de la « ville de... ». On considère en outre que

archidiocèse = diocèse
archevêché = évêché.

4.2634 Si le nom de la paroisse est donné, on vérifie, à l'aide de l'Appendice 11 s'il y a bien une paroisse de ce nom dans la ville en question.

4.2635 Il faut pouvoir discerner une paroisse urbaine d'une paroisse rurale.

Quelqu'un est-il dit originaire de « Saint Merri à Paris », il n'y a pas de problème puisque l'Appendice 11 donne bien une paroisse de ce nom dans la ville de Paris.

S'il est dit originaire de « Saint Merri *de* Paris », il faut consulter en plus un dictionnaire des paroisses (ou communes) de France pour savoir s'il existe une paroisse de ce nom dans l'archidiocèse de Paris. Comme il n'y en a pas, il s'agit bien d'une paroisse urbaine.

4.2636 Si l'on n'arrive pas à déterminer s'il s'agit d'une paroisse rurale ou urbaine, on inscrit alors le cas dans le cahier de codage avec les problèmes à résoudre (voir 4.32, ci-après).

4.27 Signature

1 — Signe (« S »)
2 — Ne signe pas (« 0 »)

4.28 Degré de consanguinité

1 — 2e degré — 2e degré
2 — 2e degré — 3e degré
3 — 3e degré — 3e degré
4 — 3e degré — 4e degré
5 — 4e degré — 4e degré
6 — 4e degré — 5e degré
7 — 5e degré — 5e degré
9 — Indéterminé

4.3 Le cahier de codage et son utilisation

Le cahier de codage est un instrument de travail qui rend compte de l'état d'avancement des opérations de codage. C'est en somme le « journal de bord » de l'opération. Il se divise en trois parties : dans la première, on enregistre le travail quotidien, dans la seconde, les problèmes qui restent en suspens et les solutions qui y sont apportées. Dans la troisième, on note au besoin des observations à l'attention des codeurs.

4.31 L'enregistrement du travail quotidien

On doit prendre une feuille distincte pour chaque paroisse. Celle-ci doit être identifiée par le nom et par le code de la paroisse.

À la fin de chaque séance de travail, celui qui fait le codage doit inscrire les renseignements suivants sur cette feuille :

— la date du jour où le codage a été fait;

— le nombre d'heures de travail fournies;

— le nombre de fiches remplies au cours de la séance;

— le type d'acte (B, M, S) et la date identifiant la première et la dernière fiche remplie;

— le nom du codeur.

4.32 L'enregistrement des problèmes

Il convient d'être très explicite dans l'énoncé des problèmes à résoudre et fournir tous les détails que l'on a sur la question. Il faut donner :

— le nom de la paroisse;

— le type d'acte;

— la date de l'acte;

— le détail du problème.

Celui que apportera une solution l'inscrira à la suite et apposera ses initiales.

4.33 Les observations

C'est à ceux qui supervisent le codage à inscrire dans cette section les remarques qu'ils jugeront appropriées. Les codeurs ne manqueront pas de la consulter.

4.4 Vérification de codage

Comme on le fait pour le dépouillement, on doit s'assurer que le codage est fait de la bonne manière, c'est-à-dire que tous les renseignements qui ont à être codés sont codés et qu'ils le sont bien.

Il convient de faire un examen systématique du travail des codeurs qui en sont à leurs débuts; le travail des codeurs plus expérimentés mérite aussi d'être vérifié. Il s'agit alors d'examiner une dizaine de fiches successives ici et là dans un même lot.

Le vérificateur a intérêt à procéder par colonne, c'est-à-dire à examiner d'un même coup d'oeil toutes les présences, toutes les professions, toutes les relations de parenté, etc. Il doit en outre prêter particulièrement attention aux renseignements qui ne sont pas donnés de façon systématique : c'est ceux-là que le codeur risque d'oublier le plus facilement et s'ils ne sont pas repérés par le vérificateur, ils sont irrémédiablement perdus. Il faut être sensible également aux possibilités d'erreur dans le codage des noms de lieux. Il n'est pas mauvais, une fois l'ordre chronologique terminé, de passer en revue toutes les fiches de mariage, pour s'assurer justement que tous les lieux — plus spécialement les lieux d'origine — sont codés correctement.

On ne doit pas oublier que les tests de cohérence et de compatibilité (chapitre 6) permettent de déceler certains types d'erreurs de codage.

Troisième partie Le classement et les tests automatiques

Chapitre 5 La mise en ordre chronologique

5.1 Définition et justification

La mise en ordre chronologique est l'opération qui consiste à classer les fiches par type d'acte suivant une progression chronologique.

Cette opération ne doit se faire qu'une fois achevés le dépouillement et le codage des registres d'une paroisse ou d'une période donnée, et une fois les vérifications faites.

En principe, les actes sont enregistrés au jour le jour comme ils se présentent, c'est-à-dire sans distinction entre les baptêmes, mariages, sépultures. En pratique, cependant, il peut arriver que l'inscription d'un acte ou registre soit différée et donc que cet acte ne figure pas là où il devrait être. Il peut arriver aussi qu'au moment de la reliure, des feuillets ou même des parties de registres aient été intervertis, ce qui fait que des séries d'actes ne se retrouvent pas à leur place. Il peut également se produire que des actes enregistrés en double aient été dépouillés deux fois. Tout cela risquerait de passer inaperçu et de gêner l'utilisateur si on ne faisait pas la mise en ordre chronologique.

Il arrive par ailleurs que plusieurs fiches de dépouillement d'un même type et provenant du même registre soient identifiées par une même date. Pour peu que ces actes ne soient pas les uns à la suite des autres on ne s'en rendra pas compte. Or, l'utilisation de l'ordinateur dans l'exploitation des registres paroissiaux suppose que chaque acte ait sa propre identification, en d'autres mots, qu'il n'y ait pas deux actes portant exactement le même numéro matricule. Il convient donc d'ajouter un numéro d'ordre aux actes du même type, de la même paroisse et identifiés par la même date de manière à ce qu'on puisse les distinguer les uns des autres. Cette distinction, l'ordinateur n'est pas capable de la faire par lui-même; c'est pourquoi il faut la faire à la main.

5.2 Règles de classement des actes

Les règles énoncées ci-dessous valent pour les baptêmes, mariages, sépultures, abjurations et annulations de mariage.

5.21 Tri des fiches

Le classement se faisant par paroisse et par type d'acte, la première chose à faire est de trier les fiches par type d'acte.

5.22 Classement

Le classement des fiches se fait d'après la date inscrite dans la partie supérieure droite de la fiche, peu importe le type de date dont il s'agit.

5.221 Si la date qui identifie la fiche est incomplète :

— on met la fiche en début d'année, si le mois et la quantième ne sont pas indiqués;

— on met la fiche au début du mois, si seul le quantième fait défaut;

— on aura donc successivement, pour l'année 1738, par exemple :

— les fiches datées de 1738, sans mois ni quantième;
— les fiches de janvier 1738, sans quantième;
— les fiches du 1er janvier 1738, puis celles du 2, du 3, etc.

5.222 **S'il y a plusieurs actes ou énénements du même type le même jour :**

On doit donner un numéro d'ordre à chacune des fiches portant la même date. Ces numéros vont de 0 à 9 puis de A à Z; le 0 n'a pas à être inscrit sur la fiche cependant. On aura alors, par exemple, pour trois naissances ou baptêmes du 24 juin 1745 :

— sur la première fiche : 1745 06 24
— sur la deuxième fiche : 1745 06 24 1
— sur la troisième fiche : 1745 06 24 2
et ainsi de suite.

5.223 **Si un même acte fait l'objet de plus d'une fiche :**

C'est au moment d'attribuer les numéros d'ordre que l'on s'en apercevra, si on ne l'a pas déjà remarqué. Dans ce cas, il faut collationner les deux fiches, garder la plus complète des deux, si l'une est plus riche que l'autre; garder l'une des deux si elles sont absolument identiques.

5.224 **Si un acte nécessite plus d'une fiche :**

On s'assurera que toutes les fiches sont identifiées de la même façon.

Le type d'acte et son numéro de code, le nom de la paroisse et son numéro de code, la date et, s'il y a lieu, le numéro d'ordre doivent ainsi apparaître sur chacune des fiches.

Toutes les fiches concernant un même acte doivent d'ailleurs être agrafées.

5.3 Règles de classement des listes

5.31 Les confirmations

Les confirmations sont classées par paroisse, en ordre chronologique. Le numéro d'ordre est attribué au moment du dépouillement.

5.32 Les recensements nominatifs

Dans le cas des recensements couvrant plus d'une paroisse, il faut simplement reclasser les fiches en fonction du numéro de code de la paroisse. Ainsi, Montréal (391) précédera Québec (451) et Trois-Rivières (601). À l'intérieur de chaque paroisse, on respecte l'ordre du document puisqu'au dépouillement on a déjà attribué un numéro d'ordre à chaque ménage.

Dans le cas de recensements paroissiaux, il n'y a pas de classement à faire.

5.33 Les autres listes

Chaque liste doit être mise en ordre chronologique, si elle ne l'est pas déjà au moment du dépouillement. On mettra un numéro d'ordre au besoin.

Chapitre 6 Tests de validation automatique des données*

L'accumulation de renseignements divers sur un grand nombre d'individus suivant les méthodes exposées dans ce manuel entraîne inévitablement un certain nombre d'erreurs. Un contrôle de qualité du dépouillement, du codage ou de la perforation peut certes en diminuer le nombre sans toutefois les éliminer complètement. On ne saurait donc livrer la banque de données à l'exploitation sans validation préalable.

Il s'agit en somme de tirer parti de la capacité de l'ordinateur à manipuler rapidement et systématiquement de grandes séries. La validation consiste en fait à soumettre les actes à une batterie de tests automatiques qui permettent de vérifier l'exactitude et la logique des diverses inscriptions.

Quand une inscription déroge à l'un de ces tests, l'acte est imprimé au complet avec un message explicatif. Le chercheur doit alors apporter, s'il y a lieu, la correction appropriée. Toute dérogation n'entraîne pas nécessairement une correction, car les tests sont conçus en fonction des cas usuels.

Il serait inutile et coûteux de tester, même automatiquement, l'ensemble des possibilités fournies par la combinaison des variables recueillies sur chaque individu et dans chaque acte. C'est pourquoi seuls les cas d'erreurs les plus susceptibles de se présenter font l'objet de vérifications. Les tests utilisés peuvent être classés en cinq catégories, suivant qu'ils portent sur :

— la validité des caractères;
— la cohérence des variables propres à un individu;
— la logique existant entre les renseignements propres à plusieurs personnes dans un même acte;
— l'inscription des dates;
— la chronologie des actes.

Le processus de correction est répété jusqu'à l'élimination complète de toutes les erreurs corrigibles. Les actes sont alors dans leur forme définitive, prêts à être exploités.

---

* Bertrand Desjardins est le principal auteur de ce chapitre.

6.1 Tests relatifs à la validité des caractères

6.11 Pour les mentions d'individus :

6.111 Les colonnes réservées à l'inscription des éléments nominatifs ne peuvent contenir de chiffres.

6.112 Les colonnes réservées à l'inscription des dates ne peuvent contenir de lettres.

6.113 Le champ correspondant à une variable ne doit contenir que les codes prévus pour cette variable.

6.12 Pour les cartes commentaires (identifiées par la présence d'un astérisque dans la première colonne) :

Tous les caractères sont permis, sauf dans les colonnes réservées à l'inscription de la date et du code « type de date » qui, elles, ne doivent contenir que des chiffres.

6.2 Tests relatifs à la cohérence des variables propres à un individu

6.21 Pour les mentions d'individus :

6.211 Les éléments nominatifs doivent être écrits les uns à la suite des autres et séparés par une ou des obliques.

6.212 Tout prénom doit correspondre à un prénom de la table des prénoms standardisés.

6.213 Le premier prénom de tout individu doit correspondre à un prénom relatif aux personnes de son sexe, dans la table des prénoms standardisés.

6.214 Seuls les sujets d'actes de baptême et de sépulture ainsi que les prêtres peuvent être mentionnés sans prénom (test destiné à repérer les prénoms oubliés).

6.215 Seuls les sujets d'actes de baptême et de sépulture peuvent être de sexe inconnu.

6.216 Le sexe d'un individu doit être connu quand son prénom est mentionné.

6.217 Le premier chiffre du code relatif à la relation de parenté, dans le cas d'un sujet d'acte, doit correspondre au sexe de celui-ci.

6.218 L'âge d'un individu ne peut dépasser 99 ans.

6.219 L'âge doit toujours être inscrit à partir de la droite dans l'espace prévu à cette fin.

6.2110 Tout garçon de moins de 16 ans doit être célibataire.

6.2111 Toute fille de moins de 12 ans doit être célibataire.

6.2112 Tout ecclésiastique doit être célibataire.

6.2113 Dans un acte de mariage, l'époux ne peut avoir moins de 16 ans.

6.2114 Dans un acte de mariage, l'épouse ne peut avoir moins de 12 ans.

6.2115 Le code correspondant à l'état de « marié » ne peut caractériser un sujet d'acte de mariage.

6.2116 Un sujet d'acte de mariage est toujours présent.

6.2117 La sage-femme est toujours présente dans l'acte où elle est mentionnée.

6.2118 Tout code de profession doit compter deux caractères.

6.2119 Les sujets d'acte sont toujours inscrits les premiers sur la fiche de dépouillement; en corollaire, le premier individu cité sur la fiche doit être sujet d'acte.

6.2120 Tout code de relation de parenté entre un individu et le sujet de l'acte doit compter deux caractères.

6.2121 Une personne ne peut être le conjoint d'un sujet d'acte de baptême.

6.2122 Une personne ne peut être le conjoint d'un individu du même sexe.

6.2123 Le père et la mère d'un sujet d'acte ne peuvent être de sexe inconnu.

6.2124 Tout code de nom de lieu doit compter trois caractères.

6.2125 Tout code relatif à un nom de lieu de France doit se terminer par 0, 1 ou 2 (indéterminé, urbain ou rural).

6.2126 Les colonnes 65 et 66 doivent être réservées aux variables « signatures » et « consanguinité » dans le cas d'un sujet d'acte de mariage.

6.2127 Les colonnes 65 et 66 ne doivent rien contenir dans le cas des sujets d'actes de baptême et de sépulture.

6.2128 Une personne ne peut être à la fois célibataire et père ou mère de quelqu'un.

6.2129 Tout individu codé fils (ou fille) d'un autre doit être célibataire.

6.2130 Tout code de relation de parenté entre témoins doit compter deux caractères.

6.2131 Tout code de relation de parenté entre témoins ne peut impliquer un sujet d'acte.

6.2132 Le rang de tout individu dans un acte ne peut être indéterminé.

6.2133 Tout sujet d'acte de baptême non tiré d'un acte de sépulture doit être codé comme présent.

6.2134 Tout sujet d'acte de sépulture non tiré d'un acte de baptême doit être codé comme décédé.

6.2135 La « présence » du père d'un sujet d'acte de baptême doit être codée, à moins qu'il ne s'agisse d'un acte de baptême tiré d'un acte de sépulture.

6.2136 La mère d'un sujet d'acte de baptême non tiré d'un acte de sépulture doit être codée comme présente.

6.2137 Un individu ne peut être à la fois célibataire et conjoint d'une autre personne.

6.2138 Quand la dernière personne mentionnée dans un acte est codée de sexe masculin et célibataire, ce doit être un prêtre.

6.22 Pour les cartes commentaires :

6.221 Il ne doit pas y avoir de « type de date » dans un acte de mariage.

6.222 Il y a toujours un « type de date » dans les actes de baptême et de sépulture.

6.3 Tests relatifs à la logique existant entre les renseignements propres à plusieurs personnes dans un même acte

6.31 Deux conjoints doivent être de sexe opposé.

6.32 Deux conjoints doivent avoir la même résidence à moins que l'un ne soit décédé.

6.33 Le conjoint d'un veuf doit être décédé.

6.34 Le conjoint d'un père de sujet d'acte doit être mère de ce même sujet d'acte et vice-versa.

6.35 Tout individu apparenté à un sujet d'acte amérindien doit être lui-même Amérindien.

6.36 Le conjoint d'un sujet d'acte de sépulture marié doit être veuf.

6.37 Tout sujet d'acte de sépulture dont le conjoint est décédé doit être veuf.

6.38 Quand un témoin est relié à un autre témoin par une relation de parenté, ce dernier doit être relié au premier ou à tout autre témoin.

6.39 Tout sujet d'acte relié à ses parents doit être célibataire, à moins qu'il ne soit aussi relié à un conjoint.

6.310 Les relations de parenté entre témoins doivent être cohérentes.

6.311 Un sujet d'acte ne peut avoir qu'un seul père et une seule mère.

6.312 Un sujet d'acte de baptême doit avoir le même lieu de résidence que ses parents.

6.313 Le premier caractère du code relatif à la relation de parenté avec le sujet de l'acte doit toujours se rapporter au sexe du sujet de l'acte.

6.314 Quand une personne est dite fils ou fille d'une autre personne, celle-ci ne peut être célibataire.

6.315 Tout acte de mariage doit comporter plus qu'une mention.

6.4 Tests relatifs à l'inscription des dates

6.41 Un mois ne peut compter plus de 31 jours.

6.42 Le mois de février ne peut compter plus de 29 jours.

6.43 Les mois d'avril, juin, septembre et novembre ne peuvent compter plus de 30 jours.

6.44 L'inscription du mois et celle du jour nécessitent chacune deux caractères.

6.45 L'inscription de l'année nécessite trois caractères.

6.46 Une année ne peut compter plus de 12 mois.

6.47 L'inscription de l'année doit être compatible avec la période couverte par les actes qui font l'objet des tests.

6.48 L'inscription des dates d'un acte doit correspondre aux règles relatives au code inscrit au type de date de l'acte.

6.49 Toutes les mentions d'un acte doivent avoir la même date.

6.5 Tests relatifs à la chronologie des actes

6.51 Un numéro d'ordre doit toujours distinguer deux actes identifiés par la même date.

6.52 Les actes doivent être inscrits par paroisse, par type d'acte et par ordre chronologique.

Appendices

Appendice 1
Table des prénoms du XVIIe siècle canadien

APPENDICE 1

TABLE DES PRÉNOMS DU XVII[e] SIÈCLE CANADIEN

Cette table alphabétique a été tirée de la lecture exhaustive des registres paroissiaux et des recensements nominatifs ainsi que de divers autres documents du XVII[e] siècle canadien. Elle contient, en principe, tous les prénoms des personnes qui ont vécu au Canada avant le premier janvier 1700. Elle comprend une liste pour chaque sexe, l'ortographe de chaque prénom ayant été uniformisée aux fins de l'exploitation automatique des données. Les prénoms doubles ont été considérés comme deux prénoms et les diminutifs familiers ou affectueux ont été remplacés par les prénoms dont ils sont issus: ainsi, Pierrot, Jeanneton ou Toinette ont été ramenés à Pierre, Jeannette et Antoinette. Le dictionnaire de Dauzat[1] a été largement consulté lors de la mise au point de cette table dont le contenu est susceptible d'augmenter au gré des périodes et des populations étudiées.

1.1 PRÉNOMS DU SEXE MASCULIN

Aaron
Abdon
Abel
Abraham
Acharie

Achille
Adam
Adrien
Aimard
Aimé

Alain
Albert
Alexandre
Alexis
Alfred

Alonié
Alphonse
Amable
Amador
Amateur

Ambroise
Amédée
Anastase
André
Ange

Anicet
Anne
Annet
Annibal
Anselme

Anthime
Antoine
AntoineDePadoue
Antoinet
Antonin

Apollin
Armand
Arnaud
Arnoul
Arsène

Arthur
Athanase
Aubert
Aubin
Audax

Auffray
Auger
Auguste
Augustin
Austrille

Balthasar
Baptiste
Barnabé
Barthélemy
Basile

Bastien
Bénigne
Benjamin
Benoît
Bernard

Bernardin
Blaise
Bon
Bonaventure
Brésil

Brice
Bruno
Capistran
Casimir
Catherin

Célestin
Celse
César
Charles
Chrétien

Christian
Christophe
Chrysostome
Claude
Clément

Colin
Côme
Constant
Constantin
Corneille
Cornélius

Crespin
Cybard
Cyprien
Damien

[1] Albert DAUZAT, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France* Paris, Larousse, 1951, 626 p.

Daniel
David

Denis
Désiré
Didace
Didier
Dimanche

Dominique
Dosithée
Edme
Edmond
Édouard

Éléon
Élie
Élisée
Éloi
Émery

Emmanuel
Esprit
Étienne
Eustache
Évrard

Évry
Exupère
Ézéchiel
Fabien
Félix

Ferdinand
Fernand
Fiacre
Flavien
Fleury

Fleuryasquet
Florent
Florian
Florimond
Flotard

Flour
Forien
Fortune
François
FrançoisDePaul

FrançoisDeSales
Gabriel
Galard
Galeran
Gaspard

Gaston
Gauthier
Gédéon

Gentien
Geoffroy

Georges
Gérard
Géraud
Germain
Gervais

Gilbert
Gilles
Godefroy
Gontran
Gonzague

Gratien
Grégoire
Guilbert
Guillain
Guillaume

Guillemet
Guy
Guyon
Hébert
Hector

Henri
Herbert
Hercule
Hermann
Hervé

Hilaire
Hilarion
Hippolyte
Honorat
Honoré

Hubert
Hugues
Hyacinthe
Ignace
Imbert

Innocent
Irénée
Isaac
Isaïe
Isidore

Jacob
Jacques
Jame
Jamin
Jean

Jérémie
Jérôme
Joachim

Job
Jobelin

Joël
Jonas
Jonathan
Joseph
Josias

Josse
Josué
Jourdain
Jovin
Juconde

Jude
Jules
Julien
Justin
Lambert

Laurent
Lazare
Léger
Léon
Léonard

Liard
Liénard
Louis
Luc
Lucas

Lucien
Ludovic
Lupien
Madelin
Magny

Maieul
Malard
Malo
Mandé
Marc

Marcel
Marcellin
Marguerin
Marien
Marin

Martial
Martin
Massé
Mathelin
Mathias

Mathieu
Mathurin
Matis

Maurice
Maxime

Maximilien
Maximin
Médard
Médéric
Mélaine

Melchior
Mélin
Méline
Merry
Michel

Mille
Modeste
Moïse
Monet
Narcisse

Nicolas
Noël
Norbert
Octave
Odart

Olivier
Onuphre
Orson
Oudart
Ozanie

Pantaléon
Pascal
Pasquet
Pasquier
Patrice

Patron
Paul
Philibert
Philippe
Pierre

Polycarpe
Potentien

Prisque
Prosper
Prudent

Quentin
Raoul
Raphaël
Raymond
Rémy

Renaud
René
Renou
Richard
Robert

Robin
Roch
Rodolphe
Roger
Roland

Rolin
Romain
Rome
Romuald
Rustique

Salomon
Samson
Samuel
Savignan
Sébastien

Séraphin
Séverin
Sibert
Sicard
Sidrac

Siméon
Simon
Simple
Sixte
Sol

Solon
Stanislas
Sylvain
Sylvestre
Symphorien

Tanguy
Thaddée
Théandre
Thècle
Théodore

Théodose
Théophile
Thibaud
Thierry
Thomas

Timothée
Toussaint
Tristan
Tugal
Urbain

Valance
Valentin
Valéric
Valérien
Venant

Vianey
Victor
Vien
Vilhen
Vincent

Vital
Vivien
Vivier
William
Xavier

Xiste
Yvan
Yves
Yvon
Zacharie
Zénobe

1.2 PRÉNOMS DU SEXE FÉMININ

Abigaïl
Adrienne
Agathe
Agnès
Aimée

Alberte
Albina
Aldegonde
Alexie
Alice

Aliénor
Aliette
Alizon
Alphonsine
Ambroise

Anastasie
Andrée
Ange
Angèle
Angéline

Angélique
Anne
Annette
Annonciade
Antoinette

Antonine
Apolline
Arnaude
Aubine
Audine

Augustine
Aurélie
Barbe
Barthélemie
Basilisse

Bédée
Bénédicte
Benoîte
Bernadette
Bernardine

Bertine
Bertrande
Bibiane
Blaisette
Blanche

Blandine
Bonne
Brigitte

Calliope
Candide

Cardine
Caroline
Catherine
Cécile
Céleste

Chardine
Charité
Charlotte
Chrétienne
Christine

Claire
Claude
Claudine
Clémence
Clothilde

Colette
Colombe
Constance
Cunégonde
Damianne

Danielle
Deborah
Délivrance
Delphine
Denise

Désirée
Diane
Dimanche
Dominique
Domitille

Dorothée
Dosithée
Doumergue
Edmée
Édouarde

Éléonore
Élisabeth
Élise
Émilie
Emmanuelle

Espérance
Esther
Étiennette
Eulalie
Euphrosine

Félicité
Flavie
Flavienne
Flore
Florence

Florentine
Florimonde
Fortunée
Françoise
Gabrielle

Gatienne
Geneviève
Georgette
Georgine
Gérarde

Germaine
Gertrude
Gilberte
Gillette
Ginette

Grâce
Gratienne
Guillemette
Guillemine
Hélène

Henriette
Hermine
Hilaire
Honorée
Huguette

Hyacinthe
Irène
Isabeau
Isabelle
Jacqueline

Jacquette
Jacquine
Jeanne
Jeannette
Jeannine

Joachine
Johanne
Josèphe
Joséphine
Jourdaine

Judith
Julie
Julienne

Justine
Laurence

Léonarde
Liénarde
Liesse
Louise
Lubine

Luce
Lucie
Lucrèce
Lupienne
Lydie

Macia
Madeleine
Marcelle
Marguerite
Marianne

Marie
MarieDesNeiges
Marine
Marthe
Martine

Massine
Mathine
Mathurine
Matisse
Mélanie

Michelle
Michelonne
Miotte
Mireille
Modeste

Monique
Nanette
Nathalie
Nicolasse
Nicole

Noëline
Noëlle
Noémi
Olive
Opportune

Ozanne
Pantaléonne
Paquette
Pasquière
Paule

Pauline
Pélagie
Péronnelle
Perrette
Perrine

Perrinette
Pétronille
Peyronne
Philiberte
Philippe

Philippine
Philippotte
Pierrette
Prunelle
Pulchérie

Quentine
Rachel
Radegonde
Raymonde
Rébecca

Reine
Renée
Richarde
Roberte
Robine

Rogère
Rolande

Roline
Romaine
Rosalie

Rose
Sabine
Sainte
Sapience
Sarah

Saubade
Scholastique
Sébastienne
Séphora
Sibille

Simone
Sirette
Solange
Sophie
Suzanne

Sylvine
Symphorienne
Tarsille
Thècle
Théodora

Thérèse
Thibaude
Thomasse
Thomine
Tiphaine

Urbaine
Ursule
Ursuline
Valentine
Véronique

Victoire
Vincente
Violette
Vivienne

Appendice 2

Code socio-professionnel en usage au Programme de recherche en démographie historique, suivant le secteur d'activité

APPENDICE 2

CODE SOCIO-PROFESSIONNEL EN USAGE AU PROGRAMME DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE

Ce code comprend une énumération d'occupations (boulanger, soldat), de qualités (écuyer, bourgeois) et de charges honorifiques (marguillier, syndic). Il a été établi à partir des professions déclarées dans les recensements du Canada de 1666, 1667 et 1681 et dans ceux de la ville de Québec pour 1716, 1744 et 1790 à 1805; quelques travaux d'historiens ont également été consultés, pour la vie militaire et la construction navale, en particulier; d'autres professions, enfin, sont venues s'ajouter et s'ajouteront encore au cours des dépouillements de registres paroissiaux. Il convient de signaler qu'un premier essai de classification en cent catégories (allant de 00 à 99) a d'abord été utilisé pour les données du XVII[e] siècle, mais qu'il a ensuite été abandonné au profit de celui-ci qui compte 260 classes possibles, grâce à la juxtaposition d'un chiffre et d'une lettre. Certains regroupements ont été effectués sous un même numéro de code pour tenir compte de l'ancienne nomenclature et faire en sorte que les deux soient compatibles.

Il n'est jamais facile de faire un code socio-professionnel. On ne peut pas prévoir d'avance toutes les occupations que l'on rencontrera dans l'exploitation des documents, d'où l'importance d'avoir la possibilité d'ajouter de nouvelles occupations. Par ailleurs, toute tentative de hiérarchisation risque de laisser place à l'arbitraire; on ne sait pas toujours très bien en effet ce qui se cache derrière un mot. D'autre part, les choses évoluent et les réalités changent. Il se peut donc que l'occupation désignée par un mot ne soit pas la même à cinquante ou à cent ans d'intervalle et partant, que la place dans la hiérarchie sociale de l'individu qui a cette fonction ne soit pas la même en début ou en fin de période. Ces difficultés ne nous empêchent cependant pas de croire à l'utilité d'un code socio-professionnel; même imparfait, cet instrument peut rendre service.

On se rappellera, enfin, que si ce code oblige parfois à certains regroupements, l'information brute n'est pas perdue pour autant puisqu'elle demeure sur la fiche de dépouillement. L'utilisateur peut demander à l'ordinateur de lui sortir tous les 0A, les 9G ou toute autre profession; il peut aussi choisir d'effectuer certains regroupements. Notons enfin que le dépouillement au moyen d'un terminal à écran cathodique, qui se pratique maintenant au P.R.D.H., fait en sorte que les professions sont désormais inscrites à la fois en clair et en code sur la bande magnétique.

Un code socio-professionnel est toujours conçu pour une société donnée, à un moment donné. Celui-ci a été dressé en vue de l'étude démographique de la société canadienne sous le régime français.

LISTE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Ce code se divise en dix catégories représentant dix secteurs d'activité que l'on désigne par des chiffres (de 0 à 9); ces catégories se subdivisent en un nombre variable d'occupations désignées par des lettres. On a tenté de hiérarchiser les occupations en réservant les lettres A à J pour les fonctions les plus importantes et K à Z pour le reste.

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

0 Activités diverses ou mal désignées

1 Agriculture, élevage

2 Mines, métallurgie

3 Bois, papier

4 Aliments, corps gras, produits chimiques

5 Textiles, cuir, habillement

6 Bâtiments, matériaux de construction

7 Transports, commerce, affaires

8 Professions libérales, services privés

9 Services publics (dirigeants, hauts-fonctionnaires, militaires, etc.).

0 Activités diverses ou mal désignées:

0A Baron
Comte
Marquis
Chevalier

0B Écuyer
Noble homme

0C Seigneur

0D Bourgeois

0E Capitaine de milice (de la paroisse, de la côte)

0F Officier de milice (autre que le capitaine)

0G Marguillier
Syndic
Échevin

0J Chef de tribu indienne

0K Milicien

0L Prisonnier
Forçat
Bagnard
Galérien

0M Braconnier
Contrebandier
Faux-saulnier
Fraudeur
Faux-monnayeur
Coureur de côtes

0N Vagabond
Mendiant
Quêteux

0P Prostituée (femme de mauvaise vie)

0Q Apprenti

0R Journalier

0S Chômeur

0T Manoeuvre
Homme de peine
Travaillant
Ouvrier

0U Écolier
Étudiant

0Z Sans professicn (déclaré comme tel)

1 Agriculture, élevage

1K Habitant
Cultivateur
Vigneron

IL Habitant non déclaré (recensement)

1M Fermier

1N Engagé
Volontaire

10 Colon
Défricheur

1P Laboureur

1Q Bêcheur
Jardinier
Horticulteur
Maraîcher

1S Éleveur

1T Pêcheur

1U Vacher
Berger
Porcher
Gardeur

2 Mines et métallurgie

2A Directeur des Forges St-Maurice

2K Mineur

2L Fabricant d'armes
Fourbisseur d'épée
Armurier
Arquebusier

2M Chaudronnier
Ferblantier
Boutonnier
Lanternier
Étainier

2N Cloutier
Coutelier
Taillandier
Rémouleur

2O Forgeron
Maréchal-ferrant
Poêlier

2P Fondeur
Ouvrier métallurgiste

2Q Orfèvre
Doreur
Horloger
Faiseur de collier
Joaillier

2R Serrurier

3 Bois et papier

3K Charron

3L Menuisier

3M Sabotier

3N Tourneur
Sculpteur de bois
Ébéniste
Faiseur d'avirons
Faiseur de meubles
Faiseur de chaises
Luthier

3O Tonnelier

3P Bûcheron
Draveur
Fendeur de bois

3Q Scieur de long

4 Aliments, corps gras, produits chimiques

4K Boucher
Charcutier

4L Meunier
Farinier

4M Boulanger

4N Pâtissier

4O Vinaigrier

4P Brasseur
Distilleur

4Q Saulnier

4R Laitier
Fromager
Beurrier

4S Chandelier
Poudrier

4T Fabricant de cosmétiques et d'articles de toilette
Savonnier
Parfumeur

5 Textiles, cuir, habillement

5K Cardeur
Tireur de laine
Fileur
Peigneur
Tondeur

5L Chapelier
Bonnetier

5M Cordier
Vannier

5N Drapier, voilier
Serger

5O Tailleur d'habit (Tailleur)
Couturier (ère)
Modiste

5P Tisserand
Tissier

5Q Tapissier

5R Cordonnier
Savetier

5S Corroyeur

5T Sellier

5U Tanneur
Peaussier
Mégissier
Chamoiseur

5V Pelletier (artisan)
Fourreur

5W Ouvrier en soie

5Z Artisan (spécialité indéterminée)

6 Bâtiments et matériaux de construction

6A Constructeur de navires

6B Entrepreneur

6C Contremaître

6K Briquetier
Chaufournier

6L Charpentier

6M Charpentier de navire

6N Couvreur

6O Maçon

6P Scieur de pierre
Tailleur de pierre
Marbrier
Sculpteur de pierre

6Q Calfat
Barbouilleur
Goudronneur

6R Vitrier (fabricant)

6S Perceur
Mâteur
Poulieur
Broyeur

6T Peintre en bâtiment

6U Ramoneur

6V Potier
Faïencier
Céramiste

7 Transports, commerce, affaires

7A Négociant
Armateur
Assureur

7B Marchand-bourgeois
(ou bourgeois-marchand)

7C Marchand
Commerçant, quincailler

7D Homme d'affaires:
Banquier
Directeur général de la Compagnie des Indes
Agent général du Domaine d'Occident
Intéressé dans la Ferme du Domaine d'Occident

7E Gens de mer:
Commandant de bord
Capitaine de navire, de vaisseau, de barque
Lieutenant de navire
Navigateur
Marinier
Maître de barque
Pilote

7K Aubergiste
Hôtelier
Tavernier
Cabaretier
Cantinier (cambusier)

7M Vendeur d'animaux

7O Voiturier
Charretier
Transporteur
Roulier
Passeur
Batelier
Porteur

7R Messager
Crieur public
Courrier du roi
Huissier
Sergent royal (de la Prévôté ou juridiction royale)

7S Voyageur
Interprète

7T Matelot
Mousse
Timonier
Gabier
Rameur ou nageur de barque

7U Canotier
Engagé pour les Pays-d'en-Haut
Coureur des bois
Traitant
Chasseur
Trappeur

7V « Poigneur »
Débardeur
Jaugeur
Lesteur
Délesteur

7W Commis de magasin

8 Professions libérales et services privés

8A Membres du clergé (prêtres et ecclésiastiques)
Évêque
Grand vicaire ou vicaire général
Vicaire capitulaire
Chanoine (dont le doyen du chapitre, le grand chantre, le (grand) archidiacre, le théologal et le grand pénitencier)
Curé
Vicaire
Missionnaire
Aumônier
Jésuite ou récollet (religieux prêtre)
Ecclésiastique ou clerc (dont les portiers, lecteurs, exorcistes, acolytes, sous-diacres et diacres)

8B Religieux et religieuses non clercs:
Frère
Soeur

8C Professionnels de la santé:
Médecin
Lieutenant du chirurgien du roi
Chirurgien ou chirurgien-barbier (qui faisait aussi office de dentiste et d'apothicaire)

8D Hommes de loi:
Juge: sénéchal, bailli, prévôt
juge seigneurial, juge de paix

Avocat
Notaire royal ou seigneurial
Procureur fiscal
Greffier
Praticien

8E Professions techniques:
Architecte
Arpenteur
Hydrographe
Ingénieur

8F Enseignants:
Instituteur (trice)
Maître (tresse) d'école
Maître d'armes
Maître de danse
Maître de musique

8G Économe
Administrateur (ex. procureur des pauvres

8H Ministre protestant

8K Personnel de service:
Dame de compagnie
Suivante
Gouvernante
Maître d'hôtel

8L Domestiques:
Domestique
Garçon de service
Valet
Servante
Bonne
Palefrenier
Cocher
Laquais
Cuisinier
Donné
Fille de chambre

8M Nourrice

8N Esclave
Sauvage ou nègre « appartenant à »

8O Nettoyeur
Teinturier
Blanchisseur (euse)

8R Artistes:
Musicien
Organiste
Peintre
Sculpteur
Acteur, comédien

8S Coiffeur
Barbier
Perruquier

8T Auxilliaires de la santé:
Sage-femme
Matrone
Infirmier (ère)
Hospitalier (ère)

9 Services publics (dirigeants, hauts-fonctionnaires, militaires, etc.)

9A Dirigeants:
Gouverneur
Intendant
Commissaire de la marine
Commissaire ordonnateur
Subdélégué de l'intendant
Conseiller au Conseil supérieur de Québec

9B Hauts-fonctionnaires:
Directeur du Domaine d'Occident
Contrôleur de la marine
Grand voyer
Maître des eaux et forêts

9C Officiers de justice:
Lieutenant général civil et criminel (de la Prévôté de Québec, de la juridiction royale de Trois-Rivières ou de Montréal)
Lieutenant particulier (de la Prévôté ou de la juridiction royale)
Lieutenant général de l'Amirauté
Procureur général de la Nouvelle-France
Procureur du roi
Procureur de l'Amirauté
Prévôt de la maréchaussée ou prévôt des maréchaux (juge d'épée)
Grand prévôt

9F État major de la colonie, des troupes de la marine et des troupes régulières:
Lieutenant de roi
Major (de Québec, de Trois-Rivières, de Montréal)
Aide-major
Major général (inspecteur des troupes)
Ingénieur en chef
Commandant des troupes
Commandant des troupes de la marine
Commandant des troupes régulières

Lieutenant général des armées
Commandant en second (brigadier)

9G Officiers des troupes de la marine et des régiments de France:
Officier
Capitaine
Lieutenant (dans les troupes)
Enseigne en pied
Enseigne en second
Sous-lieutenant
Cadet à l'aiguillette
Colonel
Commandant de fort
Lieutenant-colonel
Lieutenant-major
Lieutenant-aide-major
Chirurgien-major

9I Fonctionnaires:
Garde-magasin du roi
Trésorier de la marine
Commissaire des vivres
Commissaire d'artillerie
Contrôleur du Domaine d'Occident
Visiteur du Domaine d'Occident
Député grand-voyer
Voyer particulier
Receveur de l'Amirauté, receveur général du Domaine d'Occident
Reveveur général du Domaine du roi

9J Secrétaire du gouverneur, de l'intendant
Secrétaire (greffier) au Conseil supérieur
Secrétaire du bureau de la marine
Secrétaire des fermes du roi

9O Soldats gradés (dans les troupes):
Sergent
Sergent-major
Caporal
Lieutenant de caporal ou anspessade
Fourrier
Capitaine de l'habitation
Maréchal des logis

9P Soldats non gradés:
Tambour
Trompette
Fifre
Soldat
Grenadier
Fusillier
Canonnier
Cadet
Frater (garçon-chirurgien)

9Q Fonctionnaires et employés de bureau:
Écrivain
Commis (au contrôleur de la marine, au grand voyer, des fermiers généraux, etc.)
Employé de la Ferme du Domaine d'Occident
Porte-cassette
Copiste
Clerc

9R Protection publique supérieure:
Capitaine maître de port
Lieutenant de port
Maître de port
Capitaine des gardes

9S Protection publique subalterne:
Maître de quai
Gardien de navire
Gardien, garde
Archer
Exempt de la maréchaussée
Concierge ou gardien des prisons (geôlier)
Maître des hautes oeuvres ou exécuteur de la haute justice (bourreau)

9T Bedeau
Chantre
Sacristain

9X Parlementaires et robins de France
P. ex.: Avocat au Parlement
Maître des requêtes

9Y Services publics français et étrangers:
P. ex.: Receveur des aides

9Z Service de la Maison du roi et des princes:
P. ex.: Officier de la garde-robe du roi
Chef de la bouche de son Altesse

Appendice 3

Code socio-professionnel en usage au Programme de recherche en démographie historique, suivant l'ordre alphabétique des professions

APPENDICE 3

CODE SOCIO-PROFESSIONNEL EN USAGE AU PROGRAMME DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE, SUIVANT L'ORDRE ALPHABÉTIQUE DES PROFESSIONS

Acolyte	8A	Boutonnier	2M
Acteur	8R	Braconnier	0M
Administrateur	8G	Brasseur	4P
Agent général		Brigadier	9F
du Domaine d'Occident	7D	Briquetier	6K
Aide-major	9F		
		Broyeur	6S
Anspessade	90	Bûcheron	3P
Apothicaire	8C	Cabaretier	7K
Apprenti	0Q	Cadet	9P
Archer	9S	Cadet à l'aiguillette	9G
Archidiacre	8A		
		Calfat	6Q
Architecte	8E	Canonnier	9P
Armateur	7A	Canotier	7U
Armurier	2L	Cantinier	7K
Arpenteur	8E	Capitaine	9G
Arquebusier	2L		
		Capitaine de barque	7E
Artisan	5Z	Capitaine de l'habitation	9O
Assureur	7A	Capitaine de milice	0E
Aubergiste	7K	Capitaine de navire	7E
Aumônier	8A	Capitaine de vaisseau	7E
Avocat	8D		
		Capitaine des gardes	9R
Avocat au Parlement	9X	Capitaine maître de port	9R
Bagnard	0L	Caporal	9O
Bailli	8D	Cardeur	5K
Banquier	7D	Céramiste	6V
Barbier	8S		
		Chamoiseur	5U
Barbouilleur	6Q	Chandelier	4S
Baron	0A	Chanoine	8A
Batelier	7O	Chantre	9T
Bêcheur	1Q	Chapelier	5L
Bedeau	9T		
		Charcutier	4K
Berger	1U	Charpentier	6L
Beurrier	4R	Charpentier de navire	6M
Blanchisseur(euse)	8O	Charretier	7O
Bonne	8L	Charron	3K
Bonnetier	5L	Chasseur	7U
Boucher	4K	Chaudronnier	2M
Boulanger	4M	Chaufournier	6K
Bourgeois	0D	Chef de la bouche de son Altesse	9Z
Bourreau	9S	Chef de tribu indienne	0J

Chevalier	0A
Chirurgien	8C
Chirurgien-barbier	8C
Chirurgien-major	9G
Chômeur	0S
Clerc	9Q et 8A
Cloutier	2N
Cocher	8L
Coiffeur	8S
Colon	1O
Colonel	9G
Comédien	8R
Commandant de bord	7E
Commandant de fort	9G
Commandant des troupes	9F
Commandant des troupes de la marine	9F
Commandant des troupes régulières	9F
Commandant en second	9F
Commerçant	7C
Commis (au contrôleur de la marine, au grand voyer, des fermiers généraux, etc.)	9Q
Commis de magasin	7W
Commissaire d'artillerie	9I
Commissaire de la marine	9A
Commissaire des vivres	9I
Commissaire ordonnateur	9A
Comte	0A
Concierge	9S
Conseiller au Conseil supérieur de Québec	9A
Constructeur des navires	6A
Contrebandier	0M
Contremaître	6C
Contrôleur de la marine	9B
Contrôleur du Domaine d'Occident	9I
Copiste	9Q
Cordier	5M
Cordonnier	5R
Corroyeur	5S
Coureur de côtes	0M
Coureur des bois	7U
Courrier du roi	7R
Coutelier	2N
Couturier	5O
Couturière	5O
Couvreur	6N
Crieur public	7R
Cuisinier	8L
Cultivateur	1K
Curé	8A
Dame de compagnie	8K
Débardeur	7V
Défricheur	1O
Délesteur	7V
Dentiste	8C
Député grand voyer	9I
Diacre	8A
Directeur des Forges St-Maurice	2A
Directeur du Domaine d'Occident	9B
Directeur général de la Compagnie des Indes	7D
Distilleur	4P
Domestique	8L
Donné	8L
Doreur	2Q
Doyen du chapitre (Chanoine)	8A
Drapier	5N
Draveur	3P
Ébéniste	3N
Ecclésiastique	8A
Échevin	0G
Écolier	0U
Économe	8G
Écrivain	9Q
Écuyer	0B
Éleveur	1S
Employé de la Ferme du Domaine d'Occident	9Q
Engagé	1N
Engagé pour les Pays-d'en-Haut	7U
Enseigne en pied	9G
Enseigne en second	9G
Entrepreneur	6B
Esclave	8N
Étainier	2M
Étudiant	0U
Évêque	8A
Exécuteur de la haute justice	9S
Exempt de la maréchaussée	9S

Exorciste	8A	Grand prévôt	9C
Fabricant d'armes	2L	Grand vicaire	8A
Fabricant de cosmétiques et d'articles de toilette	4T	Grand voyer	9B
Faiseur d'avirons	3N	Greffier	8D
Faiseur de chaises	3N	Grenadier	9P
Faiseur de colliers	2Q	Habitant	1K
Faiseur de meubles	3N	Habitant non déclaré	1L
Faïencier	6V	Homme de loi	8D
Farinier	4L	Homme de peine	0T
Faux-monnayeur	0M	Horloger	2Q
Faux-saulnier	0M	Horticulteur	1Q
Fendeur de bois	3P	Hospitalier(ère)	8T
Ferblantier	2M	Hôtelier	7K
Fermier	1M	Huissier	7R
Fifre	9P	Hydrographe	8E
Fileur	5K	Infirmier(ère)	8T
Fille de chambre	8L	Ingénieur	8E
Fondeur	2P	Ingénieur en chef	9F
Forçat	0L	Inspecteur des troupes	9F
Forgeron	2O	Instituteur(trice)	8F
Fourbisseur d'épée	2L	Intendant	9A
Fourreur	5V	Intéresse dans la Ferme du Domaine d'Occident	7D
Fourrier	9O	Interprète	7S
Frater	9P	Jardinier	1Q
Fraudeur	0M	Jaugeur	7V
Frère	8B	Jésuite	8A
Fromager	4R	Joaillier	2Q
Fusillier	9P	Journalier	0R
Gabier	7T	Juge	8D
Galérien	0L	Juge d'épée	9C
Garçon de service	8L	Juge de paix	8D
Garçon-chirurgien	9P	Juge seigneurial	8D
Garde	9S	Laboureur	1P
Gardeur	1U	Laitier	4R
Garde-magasin du roi	9I	Lanternier	2M
Gardien	9S	Laquais	8L
Gardien de navire	9S	Lecteur	8A
Gardien des prisons	9S	Lesteur	7V
Geôlier	9S	Lieutenant	9G
Goudronneur	6Q	Lieutenant dans les troupes	9G
Gouvernante	8K	Lieutenant de caporal	9O
Gouverneur	9A	Lieutenant de navire	7E
Grand archidiacre	8A	Lieutenant de port	9R
Grand chantre (Chanoine)	8A	Lieutenant de roi	9F
Grand pénitencier (Chanoine)	8A	Lieutenant du chirurgien du roi	8C

Lieutenant général civil et criminel (de la Prévôté de Québec, de la juridiction royale de Trois-Rivières ou de Montréal) 9C
Lieutenant général de l'Amirauté 9C
Lieutenant général des armées 9F
Lieutenant particulier de la Prévôté (ou de la juridiction royale) 9C
Lieutenant-aide-major 9G

Lieutenant-colonel 9G
Lieutenant-major 9G
Luthier 3N
Maçon 6O
Maître d'armes 8F

Maître(tresse) d'école 8F
Maître d'hôtel 8K
Maître de barque 7E
Maître de danse 8F
Maître de musique 8F

Maître de port 9R
Maître de quai 9S
Maître des eaux et forêts 9B
Maître des hautes oeuvres 9S
Maître des requêtes 9X

Major (de Québec, de Trois-Rivières, de Montréal) 9F
Major général 9F
Manoeuvre 0T
Maraîcher 1Q
Marbrier 6P

Marchand 7C
Marchand-bourgeois 7B
Maréchal des logis 9O
Maréchal-ferrant 2O
Marguillier 0G

Marinier 7E
Marquis 0A
Matelot 7T
Mâteur 6S
Matrone 8T

Médecin 8C
Mégissier 5U
Membre du clergé 8A
Mendiant 0N
Menuisier 3L

Messager 7R
Meunier 4L
Milicien 0K
Mineur 2K
Ministre protestant 8H

Missionnaire 8A
Modiste 5O
Mousse 7T
Musicien 8R
Nageur de barque 7T

Navigateur 7E
Négociant 7A
Nègre 8N
Nettoyeur 8O
Noble homme 0B

Notaire royal (ou seigneurial) 8D
Nourrice 8M
Officier 9G
Officier de la garde-robe du roi 9Z
Officier de milice 0F

Orfèvre 2Q
Organiste 8R
Ouvrier 0T
Ouvrier en soie 5W
Ouvrier métallurgiste 2P

Palefrenier 8L
Parfumeur 4T
Parlementaire 9X
Passeur 7O
Pâtissier 4N

Peaussier 5U
Pêcheur 1T
Peigneur 5K
Peintre 8R
Peintre en bâtiment 6T

Pelletier 5V
Perceur 6S
Perruquier 8S
Pilote 7E
Poêlier 2O

Poigneur 7V
Porcher 1U
Porteur 7O
Porte-cassette 9Q
Portier 8A

Potier	6V
Poudrier	4S
Poulieur	6S
Praticien	8D
Prévôt	8D
Prévôt de la maréchaussée (des maréchaux)	9C
Prisonnier	0L
Procureur de l'Amirauté	9C
Procureur du roi	9C
Procureur fiscal	8D
Procureur général de la Nouvelle-France	9C
Prostituée	0P
Ptre	8A
Ptre chanoine	8A
Ptre chanoine curé	8A
Ptre chanoine ffc	8A
Ptre curé	8A
Ptre curé ffc	8A
Ptre ffc (prêtre faisant les fonctions curiales)	8A
Ptre jésuite	8A
Ptre miss	8A
Ptre miss ffc	8A
Ptre miss récollet	8A
Ptre miss récollet ffc	8A
Ptre missionnaire	8A
Ptre récollet	8A
Ptre récollet ffc	8A
Ptre sj (jésuite)	8A
Ptre vicaire	8A
Quêteux	0N
Quincailler	7C
Rameur	7T
Ramoneur	6U
Receveur de l'Amirauté	9I
Receveur des aides	9Y
Receveur général du Domaine du roi	9I
Receveur général du Domaine d'Occident	9I
Récollet	8A
Rémouleur	2N
Robin de France	9X
Roulier	7O
Sabotier	3M
Sacristain	9T
Sage-femme	8T
Sans profession	0Z
Saulnier	4Q
Sauvage « appartenant à »	8N
Savetier	5R
Savonnier	4T
Scieur de long	3Q
Scieur de pierre	6P
Sculpteur	8R
Sculpteur de bois	3N
Sculpteur de pierre	6P
Secrétaire au bureau de la marine	9J
Secrétaire au Conseil supérieur	9J
Secrétaire de l'intendant	9J
Secrétaire des fermes du roi	9J
Secrétaire du gouverneur	9J
Seigneur	0C
Sellier	5T
Sénéchal	8D
Sergent (dans les troupes)	9O
Sergent royal	7R
Sergent-major	9O
Serger	5N
Serrurier	2R
Servante	8L
Soeur	8B
Soldat	9P
Sous-diacre	8A
Sous-lieutenant	9G
Subdélégué de l'intendant	9A
Suivante	8K
Syndic	0G
Taillandier	2N
Tailleur	5O
Tailleur d'habit	5O
Tailleur de pierre	6P
Tambour	9P
Tanneur	5U
Tapissier	5Q
Tavernier	7K
Teinturier	8O
Théologal (Chanoine)	8A
Timonier	7T
Tireur de laine	5K

Tisserand	5P	Vendeur d'animaux	7M
Tissier	5P	Vicaire	8A
Tondeur	5K	Vicaire capitulaire	8A
Tonnelier	3O	Vicaire général	8A
Tourneur	3N	Vigneron	1K
Traitant	7U	Vinaigrier	4O
Transporteur	7O	Visiteur du Domaine d'Occident	9I
Trappeur	7U	Vitrier	6R
Travaillant	0T	Voilier	5N
Trésorier de la marine	9I	Voiturier	7O
Trompette	9P	Volontaire	1N
Vacher	1U	Voyageur	7S
Vagabond	0N	Voyer particulier	9I
Valet	8L		
Vannier	5M		

Appendice 4

Code des lieux de résidence et d'origine

APPENDICE 4

CODE DES LIEUX DE RÉSIDENCE ET D'ORIGINE[1]

Ce code a été dressé en vue d'études démographiques. Il concerne principalement le Québec et la France.

Le découpage territorial du Québec correspond aux divisions adoptées lors du recensement de 1871 (voir carte 1). Les deux premiers caractères se rapportent aux comtés (ou divisions de recensement) et le troisième concerne la paroisse, le chiffre 0 signifiant que celle-ci est indéterminée. À l'intérieur de chaque comté, on a établi la liste des paroisses dont les registres s'ouvrent avant 1877 le critère de classement étant généralement l'ancienneté de cette ouverture (voir carte 2 et Appendice 5).

La France a été divisée en 9 grandes régions dont les limites coïncident de façon satisfaisante avec celles des provinces et des anciens diocèses (voir cartes 3 et 4). Le troisième caractère sert à distinguer les villes et les campagnes.

[1] Si un nom de lieu en France est à la fois une ville et un évêché, coder urbain.

COMTÉS DU QUÉBEC EN 1871

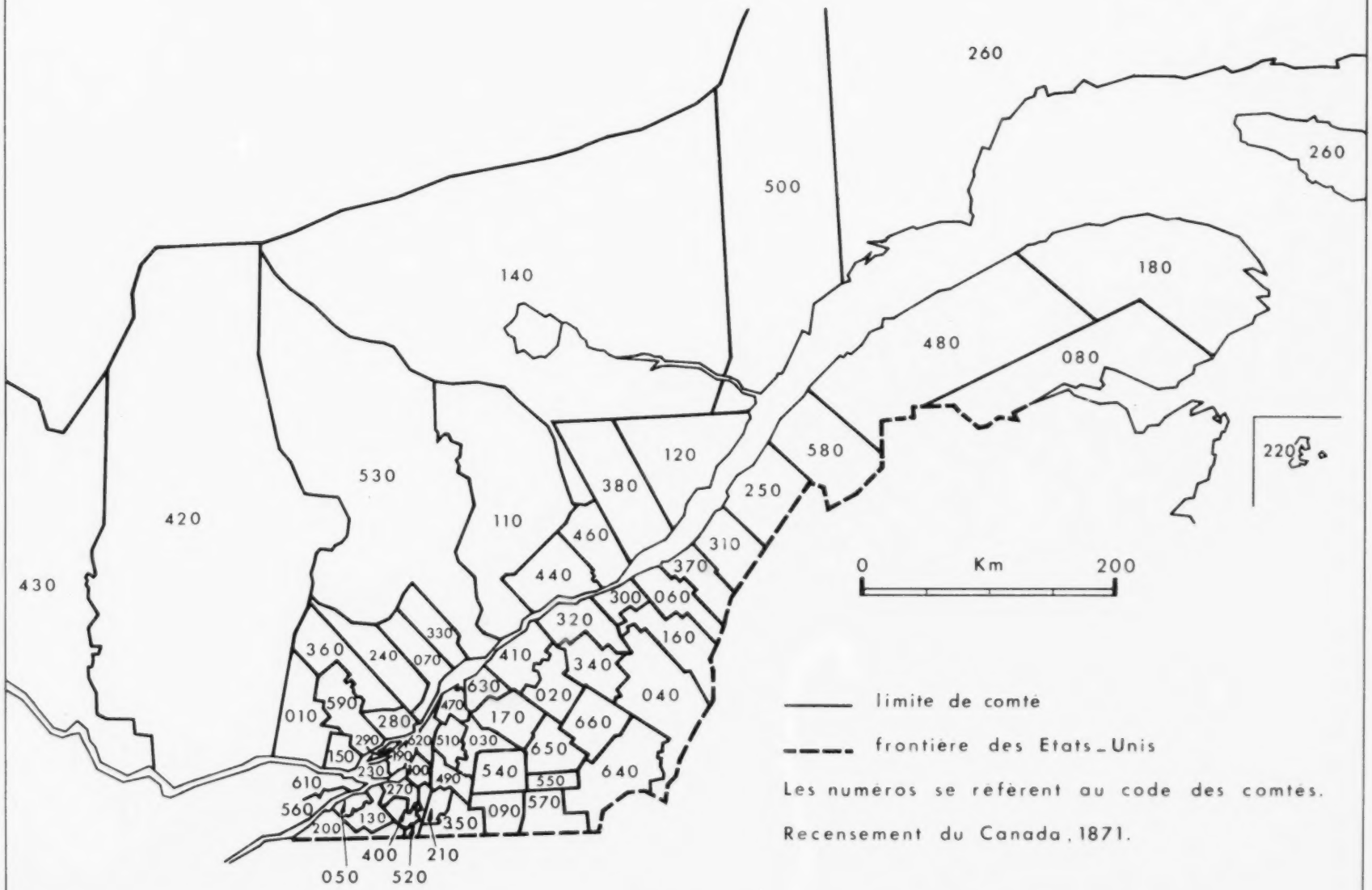

4.1 LIEUX AU QUÉBEC

COMTÉ		PAROISSE
QUÉBEC INDÉTERMINÉ	000	
ARGENTEUIL	010	
	011	St-André-d'Argenteuil
	012	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs-de-Grenville
	013	St-Philippe-d'Argenteuil
ARTHABASKA	020	
	021	St-Louis-de-Blandford
	022	St-Norbert-d'Arthabaska (Norbertville)
	023	St-Eusèbe-de-Stanfold (Princeville)
	024	St-Christophe-d'Arthabaska
	025	St-Patrice-de-Tingwick
	026	St-Médard-de-Warwick
	027	St-Paul-de-Chester
	028	St-Valère-d'Arthabaska
	029	Ste-Victoire-de-Victoriaville
	02A	Ste-Clotilde-de-Horton
	02B	Ste-Hélène-de-Chester
	02C	St-Albert-de-Warwick
BAGOT	030	
	031	St-Hugues
	032	St-Pie-de-Bagot
	033	St-Simon
	034	Ste-Rosalie
	035	St-Dominique
	036	Ste-Hélène
	037	St-Éphrem-d'Upton
	038	St-André-d'Acton (Acton Vale)
	039	St-Liboire-de-Ramezay
	03A	St-Théodore-d'Acton
BEAUCE	040	
	041	St-Joseph-de-Beauce
	042	Ste-Marie-de-Beauce
	043	St-François-d'Assise-de-Beauce (Beauceville-Ouest)
	044	St-Georges-de-Beauce (St-Georges-Ouest)
	045	St-Elzéar-de-Linière
	046	St-Vital-de-Lambton
	047	St-Victor-de-Tring
	048	St-Frédéric
	049	St-Évariste-de-Forsyth
	04A	St-Pierre-de-Broughton
	04B	St-Éphrem-de-Tring
	04C	St-Sébastien-de-Beauce
	04D	Sacré-Coeur-de-Jésus (East Broughton)
	04E	St-Côme-de-Beauce (Linière)
	04F	St-Séverin

COMTÉ		PAROISSE
BEAUCE (suite)	04G	St-Honoré-de-Shenley
	04H	Sts-Anges-de-Beauce
BEAUHARNOIS	050	
	051	St-Clément-de-Beauharnois
	052	St-Timothée
	053	St-Louis-de-Gonzague
	054	Ste-Cécile-de-Valleyfield (Cathédrale)
	055	St-Stanislas-de-Kostka
	056	St-Étienne-de-Beauharnois
BELLECHASSE	060	
	061	St-Étienne-de-Beaumont
	062	St-Michel-de-la-Durantaye
	063	St-Philippe-et-St-Jacques, St-Vallier
	064	St-Charles
	065	Sts-Gervais-et-Protais
	066	St-Lazare
	067	St-Raphaël
	068	St-Cajetan-d'Armagh
	069	Notre-Dame-Auxiliatrice-des-Montagnes, Buckland
	06A	St-Magloire-de-Roux
BERTHIER	070	
	071	La-Visitation-de-l'Île-Dupas
	072	St-Antoine-de-Lavaltrie
	073	Ste-Geneviève-de-Berthier
	074	St-Joseph-de-Lanoraie
	075	St-Cuthbert
	076	St-Barthélemy
	077	St-Gabriel-de-Brandon
	078	St-Norbert
	079	St-Michel-des-Saints
	07A	St-Damien-de-Brandon
BONAVENTURE	080	
	081	Ste-Anne-de-Ristigouche
	082	St-Joseph-de-Carleton
	083	St-Bonaventure-de-Bonaventure
	084	Notre-Dame-de-Paspébiac
	085	Sts-Anges-Gardiens-de-Cascapédiac (New Richmond)
	086	St-Georges (Notre-Dame-du-Mont-Carmel) -de-Port-Daniel
	087	Ste-Brigitte-de-Maria
	088	St-Charles-de-Caplan
	089	St-Jean-l'Évangéliste-de-la-Nouvelle
	08A	St-Alexis-de-Matapédia
	08B	St-Godefroi
BRÔME	090	
	091	St-Étienne-de-Bolton
	092	St-André-de-Sutton
	093	St-Édouard-de-Knowlton
	094	St-Vincent-Ferrier-d'Adamsville

COMTÉ		PAROISSE
CHAMBLY	100	
	101	Ste-Famille-de-Boucherville
	102	St-Antoine-de-Longueuil
	103	St-Joseph-de-Chambly
	104	St-Bruno-de-Montarville
	105	St-Hubert
	106	St-Basile-le-Grand
CHAMPLAIN	110	
	111	Ste-Marie-Madeleine-du-Cap-de-la-Madeleine
	112	Notre-Dame-de-la-Visitation-de-Champlain
	113	St-François-Xavier-de-Batiscan
	114	Ste-Anne-de-la-Pérade
	115	Ste-Geneviève-de-Batiscan
	116	St-Stanislas-de-la-Rivière-des-Envies
	117	St-Maurice
	118	St-Prosper
	119	St-Narcisse
	11A	St-Tite
	11B	St-Luc-de-Vincennes
	11C	Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Valmont)
	11D	Ste-Flore (Grand-Mère)
CHARLEVOIX	120	
	121	St-Pierre-et-St-Paul-de-Baie-St-Paul
	122	L'Assomption-de-la-Ste-Vierge-des-Éboulements
	123	St-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière
	124	St-Louis, Isle-aux-Coudres
	125	St-Étienne-de-la-Malbaie
	126	St-Urbain-de-Charlevoix
	127	Ste-Agnès-de-Charlevoix
	128	St-Irénée
	129	St-Fidèle-de-Mount-Murray
	12A	St-Hilarion-de-Settrington
	12B	St-Siméon
CHÂTEAUGUAY	130	
	131	St-Joachim-de-Châteauguay (Châteauguay Centre)
	132	Ste-Martine
	133	St-Chrysostome
	134	Ste-Philomène (Ville Mercier)
	135	St-Malachie d'Ormstown
	136	St-Urbain-de-Châteauguay
CHICOUTIMI	140	
	141	St-Alexis-de-Grande-Baie (Ville de la Baie)
	142	St-François-Xavier-de-Chicoutimi (Cathédrale)
	143	Notre-Dame-d'Hébertville
	144	Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception-de-Laterrière
	145	St-Alphonse-de-la-Grande-Baie, Bagotville (La Baie)
	146	Notre-Dame-du-Lac-St-Jean (Roberval)
	147	Ste-Anne-du-Saguenay (Chicoutimi-Nord)
	148	St-Jean-Baptiste-de-l'Anse-St-Jean
	149	St-Dominique-de-Jonquière

COMTÉ		PAROISSE
CHICOUTIMI (suite)	14A	St-Jérôme-du-Lac-St-Jean
	14B	St-Fulgence-de-l'Anse-aux-Foins
	14C	St-Prime-du-Lac-St-Jean
	14D	St-Louis-de-Métabetchouan (Chambord)
DEUX-MONTAGNES	150	
	151	L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes (Oka)
	152	St-Eustache
	153	St-Benoît
	154	Ste-Scholastique (Mirabel)
	155	St-Colomban
	156	St-Hermas
	157	St-Augustin-des-Deux-Montagnes
	158	St-Placide
	159	St-Joseph-du-Lac
	15A	Ste-Monique-des-Deux-Montagnes
DORCHESTER	160	
	161	Ste-Claire
	162	St-Édouard-de-Frampton
	163	St-Anselme-de-Lauzon
	164	St-Isidore-de-Lauzon
	165	Ste-Marguerite-de-Jolliet
	166	St-Bernard-de-Beauce
	167	Ste-Hénédine
	168	St-Malachie-de-Frampton
	169	Ste-Justine-de-Langevin
	16A	Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin
	16B	St-Léon-de-Standon
DRUMMOND	170	
	171	St-Frédéric-de-Drummondville
	172	St-Pierre-de-Durham (L'Avenir)
	173	St-Guillaume-d'Upton
	174	St-Félix-de-Valois-de-Kingsey
	175	St-Germain-de-Grantham
	176	St-Fulgence-de-Durham (South Durham)
	177	St-Jean-l'Évangéliste-de-Wickham
	178	St-Bonaventure-d'Upton
	179	St-Cyrille-de-Wendover
	17A	St-Aimé-de-Kingsey-Falls
GASPÉ	180	
	181	Ste-Claire-de-l'Île-Percée
	182	Ste-Famille-de-Pabos
	183	St-Michel-de-Percé
	184	St-Norbert-de-Cap-Chat
	185	St-Maxime-du-Mont-Louis
	186	Ste-Anne-des-Monts
	187	St. Patrick's of Douglastown
	188	Notre-Dame-de-Grande-Rivière
	189	St-Martin-de-Rivière-au-Renard
	18A	Ste-Adélaïde-de-Pabos
	18B	St-Pierre-de-Malbaie (Barachois-de-Malbaie)

COMTÉ		PAROISSE
GASPÉ (suite)	18C	St-Joseph-de-Cap-d'Espoir
	18D	St-Albert-de-Gaspé (Cathédrale du Christ-Roi)
	18E	St-Dominique-de-Newport
	18F	St-Georges-de-Malbaie
	18G	St-Alban-du-Cap-des-Rosiers
	18H	Ste-Cécile-de-Cloridorme
	18I	Ste-Madeleine-de-Rivière-Madeleine
HOCHELAGA	190	
	191	L'Enfant-Jésus-de-la-Pointe-aux-Trembles (Montréal)
	192	St-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies
	193	St-François-d'Assise-de-Longue-Pointe
	194	Notre-Dame-de-Lorette-du-Fort-Lorette, Sault-au-Récollet
	195	La-Visitation-du-Sault-au-Récollet (Montréal)
	196	Notre-Dame-de-Grâce (Montréal)
	197	St-Enfant-Jésus-du-Mile-End (Montréal)
	198	La-Nativité-de-la-B.-V.-M.-d'Hochelaga (Montréal)
	199	St-Henri-des-Tanneries (Montréal)
	19A	St-Gabriel (Montréal)
	19B	St-Paul (Montréal)
	19C	Ste-Cunégonde (Montréal)
	19D	St-Jean-Baptiste (Montréal)
HUNTINGDON	200	
	201	St-Jean-François-Régis
	202	St-Anicet
	203	St-Patrice d'Hinchinbrooke (Athelstan)
	204	St-Romain d'Hemmingford
	205	St-Antoine-Abbé
	206	St-Joseph-de-Huntingdon
	207	Ste-Agnès-de-Dundee
IBERVILLE	210	
	211	St-Athanase-de-Bleury (Iberville)
	212	St-Georges-de-Noyan (Henryville)
	213	St-Grégoire-le-Grand (Mont-St-Grégoire)
	214	Ste-Brigide-d'Iberville
	215	St-Alexandre-d'Iberville
	216	St-Sébastien
ÎLES-DE-LA-MADELEINE	220	
	221	Notre-Dame-de-la-Visitation-de-Havre-Aubert, Î.M.
	222	Ste-Madeleine-de-Havre-aux-Maisons, Î.M.
JACQUES-CARTIER	230	
	231	Sts-Anges-de-Lachine
	232	Ste-Anne-du-Bout-de-l'Île (Ste-Anne-de-Bellevue)
	233	St-Joachim-de-Pointe-Claire
	234	St-Laurent (Ville St-Laurent)
	235	Ste-Geneviève (Pierrefonds)
	236	Mission St-Louis (Île-aux-Tourtes, Lac des Deux-Montagnes)
	237	St-Raphaël-de-l'Île-Bizard

COMTÉ		PAROISSE
JOLIETTE	240	
	241	St-Paul-de-Lavaltrie
	242	Ste-Élisabeth, seigneurie Dautray
	243	Ste-Mélanie d'Ailleboust
	244	St-Ambroise-de-Kildare
	245	St-Thomas
	246	St-Félix-de-Valois
	247	St-Charles-Borromée-de-l'Industrie (Joliette) (Cathédrale)
	248	St-Alphonse-Rodriguez
	249	St-Jean-de-Matha
	24A	Ste-Béatrix
	24B	St-Côme
	24C	Ste-Émélie-de-l'Énergie
KAMOURASKA	250	
	251	Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle
	252	Ste-Anne-de-la-Pocatière (Cathédrale)
	253	St-Louis-de-Kamouraska
	254	St-André
	255	St-Pascal
	256	St-Denis-de-la-Bouteillerie
	257	Ste-Hélène
	258	St-Alexandre
	259	St-Pacôme
	25A	Notre-Dame-du-Mont-Carmel
	25B	St-Onésime
	25C	St-Philippe-de-Néri
	25D	St-Éleuthère
LABRADOR	260	
	261	St-Pierre-de-la-Pointe-aux-Esquimaux (Havre-St-Pierre)
	262	Notre-Dame-de-Natashquan
	263	St-Joseph-de-Moisie
	264	St-Octave-de-Magpie
LAPRAIRIE	270	
	271	La-Nativité-de-la-B.-V.-M.-de-Laprairie
	272	St-François-Xavier-du-Sault-St-Louis (Caughnawaga)
	273	St-Constant
	274	St-Jean-François-Régis (St-Philippe-de-Laprairie)
	275	St-Isidore-de-Laprairie
	276	St-Jacques-le-Mineur
L'ASSOMPTION	280	
	281	La-Purification-de-la-B.-V.-M.-de-Repentigny
	282	St-Charles-de-Lachenaie
	283	St-Sulpice
	284	St-Pierre-du-Portage (L'Assomption)
	285	St-Henri-de-Mascouche
	286	St-Roch-de-l'Achigan
	287	St-Lin-des-Laurentides (Ville-des-Laurentides)
	288	L'Épiphanie
	289	St-Paul-l'Ermite

COMTÉ		PAROISSE
LAVAL	290	
	291	St-François-de-Sales-de-l'Île-Jésus (Laval)
	292	St-Vincent-de-Paul (Laval)
	293	Ste-Rose-de-Lima (Laval)
	294	St-Martin (Laval)
	295	Ste-Dorothée (Laval)
LÉVIS	300	
	301	St-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévis (Lauzon)
	302	St-Nicolas
	303	St-Henri-de-Lauzon
	304	St-Jean-Chrysostome-de-Lauzon
	305	Notre-Dame-de-la-Victoire-de-Lévis
	306	St-Lambert-de-Lauzon
	307	St-Romuald-d'Etchemin
	308	St-Étienne-de-Lauzon
L'ISLET	310	
	311	Notre-Dame-de-Bonsecours-de-l'Islet
	312	St-Roch-des-Aulnaies
	313	St-Jean-Port-Joli
	314	St-Aubert
	315	Ste-Louise
	316	St-Cyrille-de-Lessard
	317	Ste-Perpétue
	318	St-Eugène
LOTBINIÈRE	320	
	321	St-Louis-de-Lotbinière
	322	Ste-Croix
	323	St-Antoine-de-Tilly
	324	St-Jean-Deschaillons
	325	St-Sylvestre
	326	St-Gilles-de-Beaurivage
	327	St-Apollinaire
	328	St-Flavien
	329	Ste-Agathe
	32A	St-Édouard-de-Lotbinière (Rivière-Boisclair)
	32B	Ste-Emmélie-de-Lotbinière
	32C	St-Agapit-de-Beaurivage
	32D	St-Patrice-de-Beaurivage
	32E	St-Narcisse-de-Beaurivage
MASKINONGÉ	330	
	331	St-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup (Louiseville)
	332	St-Joseph-de-Maskinongé
	333	St-Léon-le-Grand
	334	Ste-Ursule
	335	St-Paulin
	336	St-Didace
	337	St-Justin
	338	St-Alexis-des-Monts

COMTÉ		PAROISSE
MÉGANTIC	340	
	341	St-Calixte-de-Somerset (Plessisville)
	342	St-Ferdinand-d'Halifax
	343	Ste-Julie-de-Somerset (Laurierville)
	344	Ste-Sophie-d'Halifax
	345	St-Athanase-d'Inverness
	346	Ste-Anastasie-de-Lyster
	347	St-Jacques-de-Leeds
MISSISQUOI	350	
	351	Notre-Dame-de-Stanbridge
	352	Ste-Croix-de-Dunham
	353	St-Romuald-de-Farnham
	354	St-Damien-de-Bedford
	355	Notre-Dame-de-Lourdes-de-St-Armand
	356	Ste-Rose-de-Lima-de-Cowansville
MONTCALM	360	
	361	St-Jacques-de-l'Achigan
	362	St-Esprit
	363	St-Patrice-de-Rawdon
	364	Ste-Julienne-de-Montcalm
	365	St-Alexis
	366	St-Liguori
	367	St-Calixte
	368	St-Théodore-de-Chertsey
	369	St-Donat
MONTMAGNY	370	
	371	St-Thomas-de-la-Pointe-à-la-Caille (Montmagny)
	372	St-Ignace-du-Cap-St-Ignace
	373	Notre-Dame-de-l'Assomption-de-Bellechasse (Berthier-sur-Mer)
	374	St-François-de-la-Rivière-du-Sud
	375	St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
	376	St-Antoine-de-l'Île-aux-Grues
	377	St-Luc-de-la-Grosse-Île
	378	St-Paul-de-Montminy
MONTMORENCY	380	
	381	Ste-Anne-de-Beaupré
	382	La-Visitation-de-Notre-Dame-de-Château-Richer
	383	Ste-Famille-de-l'Île-d'Orléans
	384	L'Ange-Gardien
	385	St-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
	386	St-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
	387	St-François-de-Sales-de-l'Île-d'Orléans
	388	St-Jean-Baptiste-de-l'Île-d'Orléans
	389	St-Joachim
	38A	St-Ferréol-les-Neiges
	38B	Ste-Brigitte-de-Laval
	38C	St-Tite-des-Caps
	38D	Ste-Pétronille-de-Beaulieu, Île d'Orléans

COMTÉ		PAROISSE
MONTRÉAL	390	
	391	Notre-Dame-de-Montréal
	392	Hôpital général de Montréal
	393	Hôtel-Dieu de Montréal
	394	Mission Notre-Dame-des-Neiges, Montagne de Montréal
	395	St. Ann of Montreal
	396	St. Patrick of Montreal
	397	St-Jacques (Montréal) (Cathédrale Marie-Reine-du-Monde)
	398	Hospice St-Joseph (Montréal)
	399	St-Vincent-de-Paul (Montréal)
	39A	St-Jacques-le-Majeur (Montréal)
	39B	Ste-Brigide (Montréal)
	39C	Hospice de la Maternité, Hôpital de la Miséricorde (Montréal)
	39D	St-Joseph (Montréal)
	39E	Sacré-Coeur-de-Jésus (Montréal)
NAPIERVILLE	400	
	401	St-Cyprien-de-Léry (Napierville)
	402	St-Rémi-de-la-Salle
	403	St-Édouard-de-Napierville
	404	St-Patrice-de-Sherrington
	405	St-Michel-Archange
NICOLET	410	
	411	La-Nativité-de-Notre-Dame-et-St-Pierre-de-Bécancour
	412	St-Jean-Baptiste-de-Nicolet (Cathédrale)
	413	St-Pierre-les-Becquets
	414	St-Édouard-de-Gentilly (Bécancour)
	415	St-Grégoire-le-Grand
	416	Ste-Monique
	417	Ste-Gertrude
	418	St-Célestin
	419	Ste-Brigitte-des-Saults
	41A	St-Léonard-d'Aston
	41B	St-Wenceslas
	41C	Ste-Angèle-de-Laval
	41D	Ste-Eulalie
	41E	Ste-Marie-de-Blandford
	41F	Ste-Perpétue
	41G	Ste-Sophie-de-Levrard
OUTAOUAIS	420	
	421	Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-Montebello
	422	Ste-Grégoire-de-Nazianze-de-Buckingham
	423	St-Paul-d'Aylmer
	424	St-Nom-de-Marie-du-Lac-Ste-Marie
	425	Notre-Dame-de-l'Assomption-de-Maniwaki
	426	St. Stephen of Old Chelsea (Hull-Ouest)
	427	St-François-de-Sales-de-Pointe-Gatineau (Gatineau)
	428	St. Camillus of Farrellton
	429	St-André-Avellin
	42A	Ste-Cécile-de-Masham
	42B	Ste-Angélique-de-Papineauville
	42C	L'Ange-Gardien-d'Angers

COMTÉ		PAROISSE
OUTAOUAIS (suite)	42D	St-Casimir-de-Ripon
	42E	La-Visitation-de-Notre-Dame-de-Gracefield
	42F	Ste-Élisabeth-de-Cantley
	42G	St-Jean-l'Évangéliste-de-Thurso
	42H	Notre-Dame-de-Grâce (Hull)
	42I	St-Gabriel-de-Bouchette
	42J	Notre-Dame-du-Laus
	42K	St-Félix-de-Valois-de-Chénéville
PONTIAC	430	
	431	St-Alphonse-de-l'Île-aux-Allumettes (Chapeau)
	432	Ste-Anne-du-Grand-Calumet
	433	St. Brigid's of North Onslow
	434	St. James the Great of Portage-du-Fort
	435	St. Paul the Ermit of Sheenboro
	436	St. Elizabeth of Vinton
PORTNEUF	440	
	441	Ste-Famille-du-Cap-Santé
	442	St-François-de-Sales-de-Neuville
	443	St-Charles-des-Roches-de-Grondines
	444	St-Augustin-de-Desmaures
	445	St-Joseph-de-Deschambault
	446	St-Jean-Baptiste-des-Écureuils
	447	Ste-Catherine-de-Fossambault
	448	St-Raymond-Nonnat
	449	St-Basile
	44A	St-Casimir
	44B	St-Alban-de-Deschambault
	44C	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs-de-Portneuf
	44D	Ste-Jeanne-de-Neuville (Pont-Rouge)
	44E	St-Ubald
QUÉBEC (VILLE)	450	
	451	Notre-Dame-de-Québec (Basilique)
	452	Hôtel-Dieu de Québec
	453	Notre-Dame-des-Anges, Hôpital général de Québec
	454	St-Roch-de-Québec
	455	Hôpital de Marine de Québec
	456	St. Patrick of Quebec City
	457	St-Jean-Baptiste-de-Québec
	458	St-Sauveur-de-Québec
	459	St-Michel-Archange (Asile)
QUÉBEC (COMTÉ)	460	
	461	Mission St-Joseph-de-Sillery
	462	La-Nativité-de-Notre-Dame-de-Beauport
	463	Notre-Dame-de-l'Annonciation-de-l'Ancienne-Lorette
	464	Mission des Hurons à la Jeune-Lorette
	465	St-Charles-de-Charlesbourg
	466	Notre-Dame-de-Foy (Ste-Foy)
	467	St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

COMTÉ		PAROISSE
QUÉBEC (COMTÉ) (suite)	468	St-Dunstan-du-Lac-Beauport
	469	St-Gabriel-de-Valcartier
	46A	St-Edmond-de-Stoneham
	46B	St-Colomb (St-Michel)-de-Sillery
	46C	St-Félix-de-Cap-Rouge
RICHELIEU	470	
	471	St-Pierre-de-Sorel
	472	L'Immaculée-Conception-de-St-Ours
	473	St-Aimé (Massueville)
	474	Ste-Victoire
	475	St-Robert
	476	St-Marcel-de-Richelieu
	477	St-Roch-de-Richelieu
	478	St-Louis-de-Bonsecours
RIMOUSKI	480	
	481	St-Germain-de-Rimouski (Cathédrale)
	482	St-Jérôme-de-Matane
	483	St-Simon
	484	Ste-Luce
	485	St-Fabien
	486	Ste-Flavie
	487	Ste-Cécile-du-Bic
	488	St-Octave-de-Métis
	489	St-Anaclet-de-Lessard
	48A	Notre-Dame-de-l'Assomption-de-Baie-des-Sables
	48B	Ste-Félicité
	48C	St-Mathieu-de-Rioux
	48D	St-Ulric-de-Rivière-Blanche
	48E	Ste-Angèle-de-Mérici
	48F	St-Donat
	48G	St-Gabriel
	48H	St-Moïse
	48I	St-Joseph-de-Lepage (Mont-Joli)
	48J	Notre-Dame-du-Sacré-Coeur (Rimouski)
ROUVILLE	490	
	491	La-Conception-de-la-Pointe-Olivier (St-Mathias)
	492	St-Jean-Baptiste-de-Rouville
	493	St-Hilaire (Mont-St-Hilaire)
	494	St-Nom-de-Marie-de-Marieville
	495	St-Césaire
	496	St-Paul-d'Abbotsford
	497	St-Ange-Gardien (L'Ange-Gardien)
	498	Ste-Angèle-de-Monnoir
	499	Notre-Dame-de-Bonsecours-de-Richelieu
SAGUENAY	500	
	501	Postes du Domaine du Roi
	502	Notre-Dame-de-l'Assomption-de-Betsiamits
	503	St-Marcelin-des-Escoumains
	504	Ste-Croix-de-Tadoussac
	505	St-Paul-du-Nord

COMTÉ		PAROISSE
ST-HYACINTHE	510	
	511	St-Charles-sur-Richelieu
	512	St-Denis-sur-Richelieu
	513	Notre-Dame-du-Rosaire-de-St-Hyacinthe
	514	La Présentation
	515	St-Jude
	516	St-Damase
	517	St-Barnabé-Sud
	518	St-Hyacinthe-le-Confesseur (Cathédrale)
	519	Ste-Marie-Madeleine
ST-JEAN	520	
	521	Fort St-Jean
	522	Ste-Marguerite-de-Blairfindie (L'Acadie)
	523	St-Luc
	524	Registre militaire de l'Île-aux-Noix
	525	St-Jean-l'Évangéliste (St-Jean) (Cathédrale)
	526	St-Valentin
	527	St-Bernard-de-Lacolle
ST-MAURICE	530	
	531	La-Visitation-de-la-Pointe-du-Lac
	532	Ste-Anne-d'Yamachiche
	533	St-Louis-des-Forges-de-St-Maurice
	534	St-Barnabé-Nord
	535	St-Sévère
	536	St-Étienne-des-Grès
	537	St-Boniface-de-Shawinigan
	538	St-Élie-de-Caxton
SHEFFORD	540	
	541	Mission des Cantons de l'Est
	542	Notre-Dame-de-Granby
	543	Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-Stukely (Bonsecours)
	544	Ste-Cécile-de-Milton
	545	St-Jean-Baptiste-de-Roxton-Falls
	546	St-Joseph-d'Ely (Valcourt)
	547	St-Valérien-de-Shefford
	548	Ste-Anne-de-Stukely (Ste-Anne-de-La-Rochelle)
	549	St-François-Xavier-de-West-Shefford (Bromont)
	54A	St-Joachim-de-Shefford
	54B	St-Bernardin-de-Waterloo
	54C	Ste-Prudentienne-de-Roxton-Pond
	54D	St-Alponse-de-Granby
SHERBROOKE	550	
	551	St-Colomban-de-Sherbrooke (Cathédrale St-Michel)
SOULANGES	560	
	561	St-Joseph-de-Soulanges
	562	St-Polycarpe
	563	St-Ignace-de-Coteau-du-Lac
	564	St-Clet
	565	St-Zotique
	566	St-Télesphore

COMTÉ		PAROISSE
STANSTEAD	570	
	571	Sacré-Coeur-de-Jésus-de-Stanstead
	572	St-Herménégilde
	573	St-Patrice-de-Magog
	574	St-Edmond-de-Coaticook
	575	Ste-Suzanne-de-Stanhope
TÉMISCOUATA	580	
	581	Notre-Dame-des-Neiges-de-Trois-Pistoles
	582	St-Jean-Baptiste-de-l'Île-Verte
	583	St-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup
	584	St-Georges-de-Cacouna
	585	St-Arsène-de-Cacouna
	586	St-Éloi
	587	St-Modeste
	588	Notre-Dame-du-Portage
	589	St-Antonin
	58A	Notre-Dame-du-Lac-Témiscouata
	58B	St-Épiphane
	58C	Ste-Françoise
	58D	St-François-Xavier-de-Viger
	58E	St-Honoré
	58F	St-Paul-de-la-Croix
	58G	St-Jean-de-Dieu
	58H	St-Clément
	58I	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs-de-l'Île-Verte
TERREBONNE	590	
	591	St-Louis-de-Terrebonne
	592	Ste-Anne-des-Plaines
	593	Ste-Thérèse-de-Blainville
	594	St-Jérôme (Cathédrale)
	595	St-Janvier-de-Blainville (Mirabel)
	596	Ste-Sopie
	597	Ste-Adèle
	598	St-Sauveur-des-Monts
	599	Ste-Agathe-des-Monts
	59A	Ste-Marguerite-du-Lac-Masson
	59B	St-Hyppolyte-de-Kilkenny
TROIS-RIVIÈRES	600	
	601	L'Immaculée-Conception-des-Trois-Rivières
	602	Hôpital des Ursulines des Trois-Rivières
VAUDREUIL	610	
	611	St-Michel-de-Vaudreuil
	612	Ste-Jeanne-de-Chantal-de-l'Île-Perrot
	613	Ste-Madeleine-de-Rigaud
	614	Ste-Marthe
	615	Ste-Justine-de-Newton

COMTÉ		PAROISSE
VERCHÈRES	620	
	621	Très-Ste-Trinité-de-Contrecoeur
	622	Ste-Anne-de-Varennes
	623	St-François-Xavier-de-Verchères
	624	St-Antoine-sur-Richelieu
	625	St-Mathieu-de-Beloeil
	626	St-Marc-de-Cournoyer
	627	Ste-Julie
YAMASKA	630	
	631	St-François-du-Lac
	632	St-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre (Baieville)
	633	St-Michel d'Yamaska
	634	St-Zéphirin-de-Courval
	635	St-David
	636	Mission St-François-de-Sales de la Rivière St-François
	637	Mission des Abénakis et Sokokis (Odanak)
	638	St-Thomas-de-Pierreville
	639	St-Pie-de-Guire
COMPTON	640	
	641	St-Thomas-d'Aquin-de-Compton
	642	St-Venant-d'Hereford (Paquetteville)
	643	St-Romain-de-Winslow
	644	St-Pierre-de-la-Patrie
	645	St-Camille-de-Cookshire
	646	St-Raphaël-de-Bury
	647	Ste-Edwidge
RICHMOND	650	
	651	Mission du Canton de Shipton
	652	Ste-Bibiane-de-Cleveland (Richmond)
	653	St-Georges-de-Windsor
	654	Ste-Anne-de-Danville
	655	Ste-Praxède-de-Brompton-Falls (Bromptonville)
	656	St-Philippe-de-Windsor
	657	St-Philémon-de-Stoke (Stoke Centre)
WOLFE	660	
	661	St-Hyppolyte-de-Wotton
	662	St-Gabriel-de-Stratford (Stratford Centre)
	663	St-Janvier-de-Weedon
	664	St-Julien-de-Wolfestown
	665	Très-Sts-Anges-de-Ham-Nord
	666	St-Camille

4.2 LIEUX HORS QUÉBEC

RÉGION		SOUS-RÉGION
	AMÉRIQUE	
MARITIMES	760	
	761	Acadie
	762	Île du Cap-Breton (Île Royale)
	763	Île St-Jean (Île du Prince-Édouard)
	764	Nouvelle-Écosse
	765	Nouveau-Brunswick (régime anglais)
	767	Terre-Neuve
HAUT-CANADA (régime anglais)	771	
PAYS-D'EN-HAUT (régime français)	781	
LOUISIANE	782	
AMÉRIQUE DU NORD INDÉTERMINÉ	790	
	791	Amérindien
	792	Noir
	795	Colonies anglaises (États-Unis)
	798	Antilles
	799	Autres « Amérique »
	FRANCE	
RÉGION INDÉTERMINÉE	800	
	801	Région indéterminée, urbain
	802	Région indéterminée, rural
BRETAGNE	810	
	811	Bretagne, urbain
	812	Bretagne, rural
NORMANDIE	820	
	821	Normandie, urbain
	822	Normandie, rural
PARIS	830	
	831	Paris, urbain
	832	Paris, rural
LOIRE	840	
	841	Loire, urbain
	842	Loire, rural

RÉGION	SOUS-RÉGION	
	FRANCE (suite)	
NORD	850	
	851	Nord, urbain
	852	Nord, rural
EST	860	
	861	Est, urbain
	862	Est, rural
OUEST	870	
	871	Ouest, urbain
	872	Ouest, rural
CENTRE	880	
	881	Centre, urbain
	882	Centre, rural
SUD	890	
	891	Sud, urbain
	892	Sud, rural
	AILLEURS	
ÎLES BRITANNIQUES	900	
	901	Angleterre
	902	Écosse
	903	Irlande
EUROPE	910	
	911	Allemagne
	912	Autriche
	913	Belgique
	914	Espagne
	915	Italie
	916	Pays-Bas
	917	Portugal
	918	Suisse
	919	Autres en Europe
AFRIQUE	920	
ASIE	930	
OCÉANIE	940	

Appendice 5

Liste des paroisses du Québec dont les registres s'ouvrent avant 1877, par ordre alphabétique

CARTE 2
Paroisses, missions et institutions catholiques du Québec dont les registres de baptêmes, mariages, sépultures s'ouvrent aux XVIIe et XVIIIe siècles

Rive nord

Gouvernement de Québec

1. Tadoussac
2. La Malbaie
3. Les Éboulements
4. L'Île aux Coudres
5. Baie-St-Paul
6. La Petite-Rivière
7. St-Joachim
8. Ste-Anne-de-Beaupré
9. Château-Richer
10. L'Ange-Gardien
11. St-Pierre, I.O.
12. Ste-Famille, I.O.
13. St-François, I.O.
14. St-Jean, I.O.
15. St-Laurent, I.O.
16. L'Anse-du-Fort, I.O.
17. Beauport
18. Charlesbourg
19. Jeune-Lorette
20. Mission des Hurons
21. L'Ancienne-Lorette
22. Notre-Dame de Québec
23. Hôtel-Dieu de Québec
24. Hôpital Général de Québec
25. Sillery
26. Ste-Foy
27. St-Augustin
28. Neuville
29. Les Écureuils
30. Cap-Santé
31. Deschambault
32. Grondines

Gouvernement de Trois-Rivières

33. St-Stanislas
34. Ste-Anne
35. Batiscan
36. Ste-Geneviève
37. Champlain
38. Cap-de-la-Madeleine
39. Trois-Rivières
40. Hôpital des Ursulines
41. Forges de St-Maurice
42. Pointe-du-Lac
43. Yamachiche
44. Rivière-du-Loup
45. Maskinongé

Gouvernement de Montréal

46. Île Dupas
47. Berthier
48. Lanoraie
49. Lavaltrie
50. St-Sulpice
51. Repentigny
52. Lachenaie
53. Terrebonne
54. St-Eustache
55. Lac-des-Deux-Montagnes
56. St-Cuthbert
57. St-Paul-de-Lavaltrie
58. St-Jacques-Nouvelle-Acadie
59. St-Roch de l'Achigan
60. St-Pierre-du-Portage
61. St-Henri-de-Mascouche
62. Ste-Anne-Mascouche
63. Ste-Thérèse-de-Blainville
64. St-Benoît
65. St-François-de-Sales
66. St-Vincent-de-Paul
67. St-Martin
68. Ste-Rose
69. Pointe-aux-Trembles
70. Rivière-des-Prairies
71. Longue-Pointe
72. Fort-Lorette
73. Sault-au-Récollet
74. Notre-Dame de Montréal
75. Hôpital Général de Montréal
76. Mission de la Montagne
77. St-Laurent
78. Lachine
79. Mission de la Présentation
80. Ste-Geneviève
81. Pointe-Claire
82. Ste-Anne-du-Bout-de-l'Île
83. Mission St-Louis
84. Île Perrot
85. Vaudreuil
86. St-Joseph-de-Soulanges

Rive sud

Gouvernement de Montréal

87. St-Régis
88. Châteauguay
89. Sault-St-Louis
90. Laprairie
91. Longueuil
92. Boucherville
93. Varennes
94. Verchères
95. Contrecoeur
96. St-Ours
97. Sorel
98. St-Constant
99. St-Philippe
100. Blairfindie
101. Fort St-Jean
102. Chambly
103. Pointe-Olivier
104. Beloeil
105. St-Hilaire
106. St-Marc
107. St-Charles
108. St-Antoine
109. St-Denis
110. St-Jean-Baptiste
111. St-Hyacinthe

Gouvernement de Trois-Rivières

112. Yamaska
113. St-François-Xavier
114. Mission des Abénakis
115. Baie-du-Febvre
116. Nicolet
117. Bécancour
118. Gentilly
119. St-Pierre-les-Becquets

Gouvernement de Québec

120. Deschaillons
121. Lotbinière
122. Ste-Croix
123. St-Antoine-de-Tilly
124. St-Nicolas
125. St-François-d'Assise
126. St-Joseph
127. Ste-Marie
128. Sault-de-la-Chaudière
129. St-Henri
130. Pointe-de-Lévis
131. Beaumont
132. St-Gervais
133. St-Charles
134. St-Michel
135. St-Vallier
136. Berthier
137. St-François
138. St-Pierre
139. St-Thomas
140. Cap-St-Ignace
141. L'Islet
142. St-Jean-Port-Joly
143. St-Roch
144. Ste-Anne-du-Sud
145. Rivière-Ouelle
146. Kamouraska
147. St-André
148. L'Île-Verte
149. Trois-Pistoles
150. Rimouski
151. Mont-Louis
152. Île-Percée
153. Pabos
154. Paspébiac
155. Bonaventure
156. Tracadièche
157. Ristigouche
158. Îles de la Madeleine

Carte 2 : Paroisses, missions et institutions catholiques du Québec dont les registres de baptêmes, mariages, sépultures s'ouvrent aux XVII

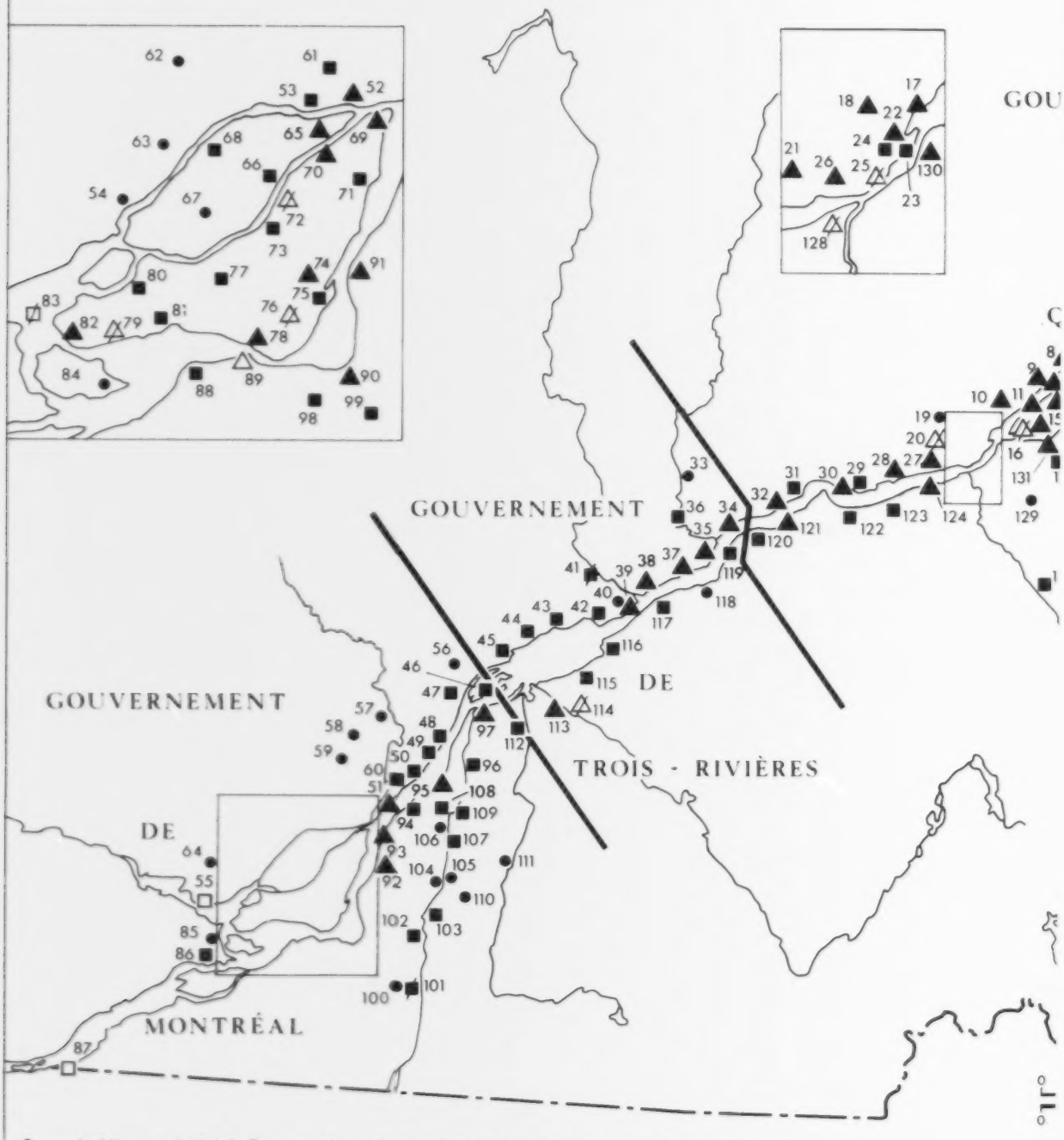

Carte établie par André LaRose et dessinée par Lucien Goupil, janvier 1976

s et institutions
Québec dont les registres de
ges, sépultures s'ouvrent aux XVII[e] et XVIII[e] siècles

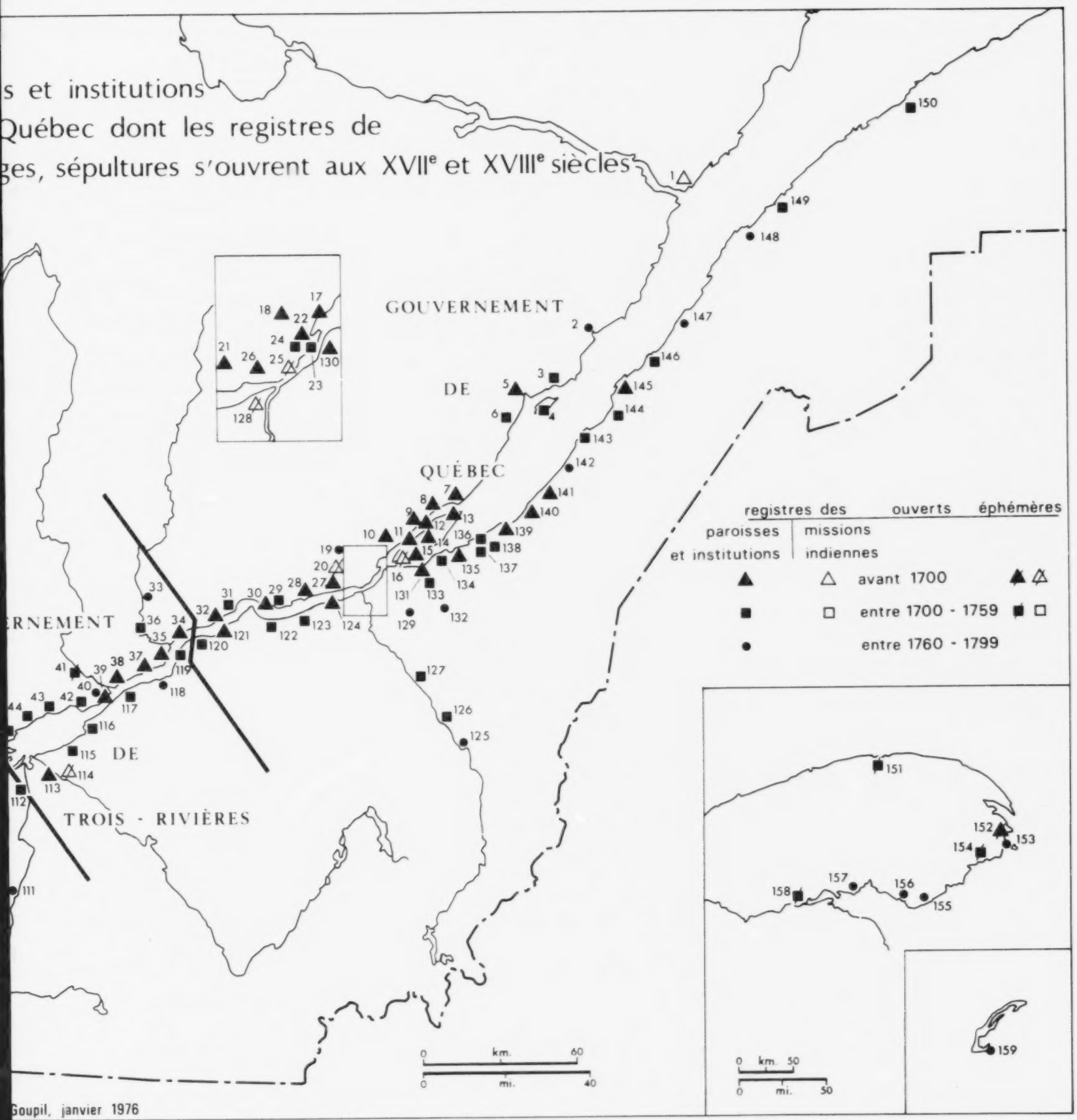

Goupil, janvier 1976

APPENDICE 5

LISTE DES PAROISSES DONT LES REGISTRES S'OUVRENT AVANT 1877, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

COMTÉ ET PAROISSE	NOM DE LA PAROISSE
521	Fort St-Jean
455	Hôpital de Marine de Québec
602	Hôpital des Ursulines des Trois-Rivières
392	Hôpital général de Montréal
39C	Hospice de la Maternité, Hôpital de la Miséricorde (Montréal)
398	Hospice St-Joseph (Montréal)
393	Hôtel-Dieu de Montréal
452	Hôtel-Dieu de Québec
384	L'Ange-Gardien Co. Montmorency
42C	L'Ange-Gardien-d'Angers
151	L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes (Oka)
122	L'Assomption-de-la-Ste-Vierge-des-Éboulements
191	L'Enfant-Jésus-de-la-Pointe-aux-Trembles (Montréal)
288	L'Épiphanie Co. L'Assomption
472	L'Immaculée-Conception-de-St-Ours
601	L'Immaculée-Conception-des-Trois-Rivières
491	La-Conception-de-la-Pointe-Olivier (St-Mathias)
271	La-Nativité-de-la-B.-V.-M.-de-Laprairie
198	La-Nativité-de-la-B.-V.-M.-d'Hochelaga (Montréal)
462	La-Nativité-de-Notre-Dame-de-Beauport
411	La-Nativité-de-Notre-Dame-et-St-Pierre-de-Bécancour
514	La Présentation Co. St-Hyacinthe
281	La-Purification-de-la-B.-V.-M.-de-Repentigny
071	La-Visitation-de-l'Île-Dupas
531	La-Visitation-de-la-Pointe-du-Lac
382	La-Visitation-de-Notre-Dame-de-Château-Richer
42E	La-Visitation-de-Notre-Dame-de-Gracefield
195	La-Visitation-du-Sault-au-Récollet (Montréal)
637	Mission des Abénakis et Sokokis (Odanak)
541	Mission des Cantons de l'Est
464	Mission des Hurons à la Jeune-Lorette
651	Mission du Canton de Shipton
394	Mission Notre-Dame-des-Neiges, Montagne de Montréal
636	Mission St-François-de-Sales de la Rivière St-François
461	Mission St-Joseph-de-Sillery
236	Mission St-Louis (Île-aux-Tourtes, Lac des Deux-Montagnes)
069	Notre-Dame-Auxiliatrice-des-Montagnes, Buckland
143	Notre-Dame-d'Hébertville

COMTÉ ET PAROISSE	NOM DE LA PAROISSE
421	Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-Montebello
543	Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-Stukely (Bonsecours)
311	Notre-Dame-de-Bonsecours-de-l'Islet
499	Notre-Dame-de-Bonsecours-de-Richelieu
466	Notre-Dame-de-Foy (Ste-Foy)
42H	Notre-Dame-de-Grâce (Hull)
196	Notre-Dame-de-Grâce (Montréal)
542	Notre-Dame-de-Granby
188	Notre-Dame-de-Grande-Rivière
463	Notre-Dame-de-l'Annonciation-de-l'Ancienne-Lorette
48A	Notre-Dame-de-l'Assomption-de-Baie-des-Sables
373	Notre-Dame-de-l'Assomption-de-Bellechasse (Berthier-sur-Mer)
502	Notre-Dame-de-l'Assomption-de-Betsiamits
425	Notre-Dame-de-l'Assomption-de-Maniwaki
144	Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception-de-Laterrière
305	Notre-Dame-de-la-Victoire-de-Lévis
112	Notre-Dame-de-la-Visitation-de-Champlain
221	Notre-Dame-de-la-Visitation-de-Havre-Aubert, Î.M.
251	Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle
194	Notre-Dame-de-Lorette-du-Fort-Lorette, Sault-au-Récollet
355	Notre-Dame-de-Lourdes-de-St-Armand
391	Notre-Dame-de-Montréal
262	Notre-Dame-de-Natashquan
084	Notre-Dame-de-Paspébiac
451	Notre-Dame-de-Québec (Basilique)
351	Notre-Dame-de-Stanbridge
453	Notre-Dame-des-Anges, Hôpital général de Québec
581	Notre-Dame-des-Neiges-de-Trois-Pistoles
012	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs-de-Grenville
58I	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs-de-l'Île-Verte
44C	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs-de-Portneuf
146	Notre-Dame-du-Lac-St-Jean (Roberval)
58A	Notre-Dame-du-Lac-Témiscouata
42J	Notre-Dame-du-Laus
25A	Notre-Dame-du-Mont-Carmel Co. Kamouraska
11C	Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Valmont)
588	Notre-Dame-du-Portage
513	Notre-Dame-du-Rosaire-de-St-Hyacinthe
48J	Notre-Dame-du-Sacré-Coeur (Rimouski)
501	Postes du Domaine du Roi
524	Registre militaire de l'Île-aux-Noix

COMTÉ ET PAROISSE	NOM DE LA PAROISSE
04D	Sacré-Coeur-de-Jésus (East Broughton)
39E	Sacré-Coeur-de-Jésus (Montréai)
571	Sacré-Coeur-de-Jésus-de-Stanstead
32C	St-Agapit-de-Beaurivage
473	St-Aimé (Massueville)
17A	St-Aimé-de-Kingsey-Falls
44B	St-Alban-de-Deschambault
18G	St-Alban-du-Cap-des-Rosiers
18D	St-Albert-de-Gaspé (Cathédrale du Christ-Roi)
02C	St-Albert-de-Warwick
258	St-Alexandre Co. Kamouraska
215	St-Alexandre-d'Iberville
365	St-Alexis Co. Montcalm
141	St-Alexis-de-Grande-Baie (Ville de la Baie)
08A	St-Alexis-de-Matapédia
338	St-Alexis-des-Monts
54D	St-Alphonse-de-Granby
431	St-Alphonse-de-l'Île-aux-Allumettes (Chapeau)
145	St-Alphonse-de-la-Grande-Baie, Bagotville (La Baie)
248	St-Alphonse-Rodriguez Co. Joliette
244	St-Ambroise-de-Kildare
467	St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette
489	St-Anaclet-de-Lessard
254	St-André Co. Kamouraska
429	St-André-Avellin
038	St-André-d'Acton (Acton Vale)
011	St-André-d'Argenteuil
092	St-André-de-Sutton
497	St-Ange-Gardien (L'Ange-Gardien) Co. Rouville
202	St-Anicet Co. Huntingdon
163	St-Anselme-de Lauzon
205	St-Antoine-Abbé
376	St-Antoine-de-l'Île-aux-Grues
632	St-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre (Baieville)
331	St-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup (Louiseville)
072	St-Antoine-de-Lavaltrie
102	St-Antoine-de-Longueuil
323	St-Antoine-de-Tilly
624	St-Antoine-sur-Richelieu
589	St-Antonin Co. Témiscouata
327	St-Apollinaire Co. Lotbinière
585	St-Arsène-de-Cacouna

COMTÉ ET PAROISSE	NOM DE LA PAROISSE
345	St-Athanase-d'Inverness
211	St-Athanase-de-Bleury (Iberville)
314	St-Aubert Co. L'Islet
444	St-Augustin-de-Desmaures
157	St-Augustin-des-Deux-Montagnes
534	St-Barnabé-Nord Co. St-Maurice
517	St-Barnabé-Sud Co. St-Hyacinthe
076	St-Barthélemy Co. Berthier
449	St-Basile Co. Portneuf
106	St-Basile-le-Grand Co. Chambly
153	St-Benoît Co. Deux-Montagnes
166	St-Bernard-de-Beauce
527	St-Bernard-de-Lacolle
54B	St-Bernardin-de-Waterloo
178	St-Bonaventure-d'Upton
083	St-Bonaventure-de-Bonaventure
537	St-Boniface-de-Shawinigan
104	St-Bruno-de-Montarville
068	St-Cajetan-d'Armagh
367	St-Calixte Co. Montcalm
341	St-Calixte-de-Somerset (Plessisville)
666	St-Camille Co. Wolfe
645	St-Camille-de-Cookshire
44A	St-Casimir Co. Portneuf
42D	St-Casimir-de-Ripon
418	St-Célestin Co. Nicolet
495	St-Césaire
064	St-Charles Co. Bellechasse
247	St-Charles-Borromée-de-l'Industrie (Joliette) (Cathédrale)
088	St-Charles-de-Caplan
465	St-Charles-de-Charlesbourg
282	St-Charles-de-Lachenaie
443	St-Charles-des-Roches-de-Grondines
511	St-Charles-sur-Richelieu
024	St-Christophe-d'Arthabaska
133	St-Chrysostome Co. Châteauguay
58H	St-Clément Co. Témiscouata
051	St-Clément-de-Beauharnois
564	St-Clet Co. Soulanges
46B	St-Colomb (St-Michel)-de-Sillery

COMTÉ ET PAROISSE	NOM DE LA PAROISSE
155	St-Colomban Co. Deux-Montagnes
551	St-Colomban-de-Sherbrooke (Cathédrale St-Michel)
24B	St-Côme Co. Joliette
04E	St-Côme-de-Beauce (Linière)
273	St-Constant Co. Laprairie
075	St-Cuthbert Co. Berthier
401	St-Cyprien-de-Léry (Napierville)
316	St-Cyrille-de-Lessard
179	St-Cyrille-de-Wendover
516	St-Damase Co. St-Hyacinthe
354	St-Damien-de-Bedford
07A	St-Damien-de-Brandon
635	St-David Co. Yamaska
256	St-Denis-de-la-Bouteillerie
512	St-Denis-sur-Richelieu
336	St-Didace Co. Maskinongé
035	St-Dominique Co. Bagot
149	St-Dominique-de-Jonquière
18E	St-Dominique-de-Newport
369	St-Donat Co. Montcalm
48F	St-Donat Co. Rimouski
468	St-Dunstan-du-Lac-Beauport
574	St-Edmond de-Coaticook
46A	St-Edmond-de-Stoneham
162	St-Édouard-de-Frampton
414	St-Édouard-de-Gentilly (Bécancour)
093	St-Édouard-de-Knowlton
32A	St-Édouard-de-Lotbinière (Rivière-Bois-Clair)
403	St-Édouard-de-Napierville
25D	St-Éleuthère Co. Kamouraska
538	St-Élie-de-Caxton
586	St-Éloi
045	St-Elzéar-de-Linière
197	St-Enfant-Jésus-du-Mile-End (Montréal)
037	St-Éphrem-d'Upton
04B	St-Éprem-de-Tring
58B	St-Épiphane Co. Témiscouata
362	St-Esprit Co. Montcalm
056	St-Étienne-de-Beauharnois
061	St-Étienne-de-Beaumont
091	St-Étienne-de-Bolton
125	St-Étienne-de-la-Malbaie

COMTÉ ET PAROISSE	NOM DE LA PAROISSE
308	St-Étienne-de-Lauzon
536	St-Étienne-des-Grès
318	St-Eugène Co. L'Islet
023	St-Eusèbe-de-Stanfold (Princeville)
152	St-Eustache
049	St-Évariste-de-Forsyth
485	St-Fabien Co. Rimouski
46C	St-Félix-de-Cap-Rouge
246	St-Félix-de-Valois
42K	St-Félix-de-Valois-de-Chénéville
174	St-Félix-de-Valois-de-Kingsey
342	St-Ferdinand-d'Halifax
38A	St-Ferréol-les-Neiges Co. Montmorency
129	St-Fidèle-de-Mount-Murray
328	St-Flavien Co. Lotbinière
043	St-François-d'Assise-de-Beauce (Beauceville-Ouest)
193	St-François-d'Assise-de-Longue-Pointe
374	St-François-de-la-Rivière-du-Sud
387	St-François-de-Sales-de-l'Île-d'Orléans
291	St-François-de-Sales-de-l'Île-Jésus (Laval)
442	St-François-de-Sales-de-Neuville
427	St-François-de-Sales-de-Pointe-Gatineau (Gatineau)
631	St-François-du-Lac
113	St-François-Xavier-de-Batiscan
142	St-François-Xavier-de-Chicoutimi (Cathédrale)
123	St-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière
623	St-François-Xavier-de-Verchères
58D	St-François-Xavier-de-Viger
549	St-François-Xavier-de-West-Shefford (Bromont)
272	St-François-Xavier-du-Sault-St-Louis (Caughnawaga)
048	St-Frédéric Co. Beauce
171	St-Frédéric-de-Drummondville
176	St-Fulgence-de-Durham (South Durham)
14B	St-Fulgence-de-l'Anse-aux-Foins
48G	St-Gabriel Co. Rimouski
42I	St-Gabriel-de-Bouchette
077	St-Gabriel-de-Brandon
662	St-Gabriel-de-Stratford (Stratford Centre)
469	St-Gabriel-de-Valcartier
086	St-Georges (Notre-Dame-du-Mont-Carmel)-de-Port-Daniel
044	St-Georges-de-Beauce (St-Georges-Ouest)

COMTÉ ET PAROISSE	NOM DE LA PAROISSE
584	St-Georges-de-Cacouna
18F	St-Georges-de-Malbaie
212	St-Georges-de-Noyan (Henryville)
653	St-Georges-de-Windsor
175	St-Germain-de-Grantham
481	St-Germain-de-Rimouski (Cathédrale)
326	St-Gilles-de-Beaurivage
08B	St-Godefroi Co. Bonaventure
422	St-Grégoire-de-Nazianze-de-Buckingham
415	St-Grégoire-le-Grand Co. Nicolet
213	St-Grégoire-le-Grand (Mont-St-Grégoire)
173	St-Guillaume-d'Upton
303	St-Henri-de-Lauzon
285	St-Henri-de-Mascouche
199	St-Henri-des-Tanneries (Montréal)
156	St-Hermas Co. Deux-Montagnes
572	St-Herménégilde Co. Stanstead
493	St-Hilaire (Mont-St-Hilaire)
12A	St-Hilarion-de-Settrington
59B	St-Hippolyte-de-Kilkenny
661	St-Hippolyte-de-Wotton
58E	St-Honoré Co. Témiscouata
04G	St-Honoré-de-Shenley
105	St-Hubert Co. Chambly
031	St-Hugues Co. Bagot
518	St-Hyacinthe-le-Confesseur (Cathédrale)
563	St-Ignace-de-Coteau-du-Lac
372	St-Ignace-du-Cap-St-Ignace
128	St-Irénée Co. Charlevoix
275	St-Isidore-de-Laprairie
164	St-Isidore-de-Lauzon
397	St-Jacques (Montréal) (Cathédrale Marie-Reine-du-Monde)
361	St-Jacques-de-l'Achigan
347	St-Jacques-de-Leeds
39A	St-Jacques-le-Majeur (Montréal)
276	St-Jacques-le-Mineur
595	St-Janvier-de-Blainville (Mirabel)
663	St-Janvier-de-Weedon
19D	St-Jean-Baptiste (Montréal)
148	St-Jean-Baptiste-de-l'Anse-St-Jean
388	St-Jean-Baptiste-de-l'Île-d'Orléans
582	St-Jean-Baptiste-de-l'Île-Verte

COMTÉ ET PAROISSE	NOM DE LA PAROISSE
412	St-Jean-Baptiste-de-Nicolet (Cathédrale)
457	St-Jean-Baptiste-de-Québec
492	St-Jean-Baptiste-de-Rouville
545	St-Jean-Baptiste-de-Roxton-Falls
446	St-Jean-Baptiste-des-Écureuils
304	St-Jean-Chrysostome-de-Lauzon
58G	St-Jean-de-Dieu Co. Témiscouata
249	St-Jean-de-Matha Co. Joliette
324	St-Jean-Deschaillons
201	St-Jean-François-Régis Co. Huntingdon
274	St-Jean-François-Régis (St-Philippe-de-Laprairie)
525	St-Jean-l'Évangéliste (St-Jean) (Cathédrale)
089	St-Jean-l'Évangéliste-de-la-Nouvelle
42G	St-Jean-l'Évangéliste-de-Thurso
177	St-Jean-l'Évangéliste-de-Wickham
313	St-Jean-Port-Joli
594	St-Jérôme Co. Terrebonne (Cathédrale)
482	St-Jérôme-de-Matane
14A	St-Jérôme-du-Lac-St-Jean
389	St-Joachim Co. Montmorency
131	St-Joachim-de-Châteauguay (Châteauguay Centre)
233	St-Joachim-de-Pointe-Claire
54A	St-Joachim-de-Shefford
39D	St-Joseph (Montréal)
546	St-Joseph-d'Ely (Valcourt)
041	St-Joseph-de-Beauce
18C	St-Joseph-de-Cap-d'Espoir
082	St-Joseph-de-Carleton
103	St-Joseph-de-Chambly
445	St-Joseph-de-Deschambault
206	St-Joseph-de-Huntingdon
301	St-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévis (Lauzon)
192	St-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies
074	St-Joseph-de-Lanoraie
48I	St-Joseph-de-Lepage (Mont-Joli)
332	St-Joseph-de-Maskinongé
263	St-Joseph-de-Moisie
561	St-Joseph-de-Soulanges
159	St-Joseph-du-Lac Co. Deux-Montagnes
515	St-Jude Co. St-Hyacinthe
664	St-Julien-de-Wolfestown
337	St-Justin Co. Maskinongé

COMTÉ ET PAROISSE	NOM DE LA PAROISSE
306	St-Lambert-de-Lauzon
234	St-Laurent (Ville St-Laurent)
385	St-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
066	St-Lazare Co. Bellechasse
16B	St-Léon-de-Standon
333	St-Léon-de-Grand Co. Maskinongé
41A	St-Léonard-d'Aston
039	St-Liboire-de-Ramezay
366	St-Liguori Co. Montcalm
287	St-Lin-des-Laurentides (Ville-des-Laurentides)
021	St-Louis-de-Blandford
478	St-Louis-de-Bonsecours Co. Richelieu
053	St-Louis-de-Gonzague Co. Beauharnois
253	St-Louis-de-Kamouraska
321	St-Louis-de-Lotbinière
14D	St-Louis-de-Métabetchouan (Chambord)
591	St-Louis-de-Terrebonne
533	St-Louis-des-Forges-de-St-Maurice
124	St-Louis, Isle-aux-Coudres
523	St-Luc Co. St-Jean
377	St-Luc-de-la-Grosse-Île
11B	St-Luc-de-Vincennes
06A	St-Magloire-de-Roux
135	St-Malachie d'Ormstown
168	St-Malachie-de-Frampton
626	St-Marc-de-Cournoyer
476	St-Marcel-de-Richelieu
503	St-Marcellin-des-Escoumains
294	St-Martin (Laval)
189	St-Martin-de-Rivière-au-Renard
48C	St-Mathieu-de-Rioux
625	St-Mathieu-de-Beloeil
117	St-Maurice Co. Champlain
185	St-Maxime-du-Mont-Louis
026	St-Médard-de-Warwick
633	St-Michel d'Yamaska
405	St-Michel-Archange Co. Napierville
459	St-Michel-Archange (Asile)
062	St-Michel-de-la-Durantaye
183	St-Michel-de-Percé
611	St-Michel-de-Vaudreuil

COMTÉ ET PAROISSE	NOM DE LA PAROISSE
079	St-Michel-des-Saints
587	St-Modeste Co. Témiscouata
48H	St-Moïse
119	St-Narcisse Co. Champlain
32E	St-Narcisse-de-Beaurivage
302	St-Nicolas Co. Lévis
494	St-Nom-de-Marie-de-Marieville
424	St-Nom-de-Marie-du-Lac-Ste-Marie
078	St-Norbert Co. Berthier
022	St-Norbert-d'Arthabaska (Norbertville)
184	St-Norbert-de-Cap-Chat
264	St-Octave-de-Magpie
488	St-Octave-de-Métis
25B	St-Onésime Co. Kamouraska
259	St-Pacôme Co. Kamouraska
255	St-Pascal Co. Kamouraska
203	St-Patrice d'Hinchinbrooke (Athelstan)
32D	St-Patrice-de-Beaurivage
583	St-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup
573	St-Patrice-de-Magog
363	St-Patrice-de-Rawdon
404	St-Patrice-de-Sherrington
025	St-Patrice-de-Tingwick
19B	St-Paul (Montréal)
496	St-Paul-d'Abbotsford
423	St-Paul-d'Aylmer
027	St-Paul-de-Chester
58F	St-Paul-de-la-Croix Co. Témiscouata
241	St-Paul-de-Lavaltrie
378	St-Paul-de-Montminy
505	St-Paul-du-Nord
289	St-Paul-l'Ermite
335	St-Paulin Co. Maskinongé
657	St-Philémon-de-Stoke (Stoke Centre)
013	St-Philippe d'Argenteuil
25C	St-Philippe-de-Néri Co. Kamouraska
656	St-Philippe-de-Windsor
063	St-Philippe-et-St-Jacques, St-Vallier
032	St-Pie-de-Bagot
639	St-Pie-de-Guire
04A	St-Pierre-de-Broughton
172	St-Pierre-de-Durham (L'Avenir)

COMTÉ ET PAROISSE	NOM DE LA PAROISSE
386	St-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
644	St-Pierre-de-la-Patrie
261	St-Pierre-de-la-Pointe-aux-Esquimaux (Havre-St-Pierre)
375	St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
18B	St-Pierre-de-Malbaie (Barachois-de-Malbaie)
471	St-Pierre-de-Sorel
284	St-Pierre-du-Portage (L'Assomption)
121	St-Pierre-et-St-Paul-de-Baie-St-Paul
413	St-Pierre-les-Becquets
158	St-Placide Co. Deux-Montagnes
562	St-Polycarpe Co. Soulanges
14C	St-Prime-du-Lac-St-Jean
118	St-Prosper Co. Champlain
067	St-Raphaël Co. Bellechasse
646	St-Raphaël-de-Bury
237	St-Raphaël-de-l'Île-Bizard
448	St-Raymond-Nonnat Co. Portneuf
402	St-Rémi-de-la-Salle
475	St-Robert Co. Richelieu
286	St-Roch-de-l'Achigan
454	St-Roch-de-Québec
477	St-Roch-de-Richelieu
312	St-Roch-des-Aulnaies
204	St-Romain d'Hemmingford
643	St-Romain-de-Winslow
307	St-Romuald-d'Etchemin
353	St-Romuald-de-Farnham
458	St-Sauveur-de-Québec
598	St-Sauveur-des-Monts
216	St-Sébastien Co. Iberville
04C	St-Sébastien-de-Beauce
535	St-Sévère Co. St-Maurice
04F	St-Séverin Co. Beauce
12B	St-Siméon Co. Charlevoix
033	St-Simon Co. Bagot
483	St-Simon Co. Rimouski
055	St-Stanislas-de-Kostka
116	St-Stanislas-de-la-Rivière-des-Envies
283	St-Sulpice Co. L'Assomption
325	St-Sylvestre Co. Lotbinière
566	St-Télesphore Co. Soulanges
03A	St-Théodore-d'Acton

COMTÉ ET PAROISSE	NOM DE LA PAROISSE
368	St-Théodore-de-Chertsey
245	St-Thomas Co. Joliette
641	St-Thomas-d'Aquin-de-Compton
371	St-Thomas-de-la-Pointe-à-la-Caille (Montmagny)
638	St-Thomas-de-Pierreville
052	St-Timothée Co. Beauharnois
11A	St-Tite Co. Champlain
38C	St-Tite-des-Caps Co. Montmorency
44E	St-Ubald Co. Portneuf
48D	St-Ulric-de-Rivière-Blanche
126	St-Urbain-de-Charlevoix
136	St-Urbain-de-Châteauguay
526	St-Valentin Co. St-Jean
028	St-Valère-d'Arthabaska
547	St-Valérien-de-Shefford
642	St-Venant-d'Hereford (Paquetteville)
047	St-Victor-de-Tring
292	St-Vincent-de-Paul (Laval)
399	St-Vincent-de-Paul (Montréal)
094	St-Vincent-Ferrier-d'Adamsville
046	St-Vital-de-Lambton
41B	St-Wenceslas Co. Nicolet
634	St-Zéphirin-de-Courval
565	St-Zotique Co. Soulanges
18A	Ste-Adélaïde-de-Pabos
597	Ste-Adèle Co. Terrebonne
329	Ste-Agathe Co. Lotbinière
599	Ste-Agathe-des-Monts
127	Ste-Agnès-de-Charlevoix
207	Ste-Agnès-de-Dundee
346	Ste-Anastasie-de-Lyster
41C	Ste-Angèle-de-Laval Co. Nicolet
48E	Ste-Angèle-de-Mérici Co. Rimouski
498	Ste-Angèle-de-Monnoir
42B	Ste-Angélique-de-Papineauville
532	Ste-Anne-d'Yamachiche
381	Ste-Anne-de-Beaupré
654	Ste-Anne-de-Danville
114	Ste-Anne-de-la-Pérade
252	Ste-Anne-de-la-Pocatière (Cathédrale)
081	Ste-Anne-de-Ristigouche
548	Ste-Anne-de-Stukely (Ste-Anne-de-La-Rochelle)

COMTÉ ET PAROISSE	NOM DE LA PAROISSE
622	Ste-Anne-de-Varennes
186	Ste-Anne-des-Monts
592	Ste-Anne-des-Plaines
232	Ste-Anne-du-Bout-de-l'Île (Ste-Anne-de-Bellevue)
432	Ste-Anne-du-Grand-Calumet
147	Ste-Anne-du-Saguenay (Chicoutimi-Nord)
24A	Ste-Béatrix Co. Joliette
652	Ste-Bibiane-de-Cleveland (Richmond)
39B	Ste-Brigide (Montréal)
214	Ste-Brigide-d'Iberville
38B	Ste-Brigitte-de-Laval Co. Montmorency
087	Ste-Brigitte-de-Maria
419	Ste-Brigitte-des-Saults
447	Ste-Catherine-de-Fossambault
18H	Ste-Cécile-de-Cloridorme
42A	Ste-Cécile-de-Masham
544	Ste-Cécile-de-Milton
054	Ste-Cécile-de-Valleyfield (Cathédrale)
487	Ste-Cécile-du-Bic
161	Ste-Claire Co. Dorchester
181	Ste-Claire-de-l'Île-Percée
02A	Ste-Clotilde-de-Horton
322	Ste-Croix Co. Lotbinière
352	Ste-Croix-de-Dunham
504	Ste-Croix-de-Tadoussac
19C	Ste-Cunégonde (Montréal)
295	Ste-Dorothée (Laval)
647	Ste-Edwidge Co. Compton
42F	Ste-Élisabeth-de-Cantley
242	Ste-Élisabeth, seigneurie Dautray
24C	Ste-Émélie-de-l'Énergie
32B	Ste-Emmélie-de-Lotbinière
41D	Ste-Eulalie Co. Nicolet
101	Ste-Famille-de-Boucherville
383	Ste-Famille-de-l'Île-d'Orléans
182	Ste-Famille-de-Pabos
441	Ste-Famille-du-Cap-Santé
48B	Ste-Félicité
486	Ste-Flavie Co. Rimouski
11D	Ste-Flore (Grand-Mère)
58C	Ste-Françoise Co. Témiscouata
235	Ste-Geneviève (Pierrefonds)

COMTÉ ET PAROISSE	NOM DE LA PAROISSE
115	Ste-Geneviève-de-Batiscan
073	Ste-Geneviève-de-Berthier
16A	Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin
417	Ste-Gertrude Co. Nicolet
036	Ste-Hélène Co. Bagot
257	Ste-Hélène Co. Kamouraska
02B	Ste-Hélène-de-Chester
167	Ste-Hénédine Co. Dorchester
612	Ste-Jeanne-de-Chantal-de-l'Île-Perrot
44D	Ste-Jeanne-de-Neuville (Pont-Rouge)
627	Ste-Julie Co. Verchères
343	Ste-Julie-de-Somerset (Laurierville)
364	Ste-Julienne-de-Montcalm
169	Ste-Justine-de-Langevin
615	Ste-Justine-de-Newton
315	Ste-Louise Co. L'Islet
484	Ste-Luce Co. Rimouski
222	Ste-Madeleine-de-Havre-aux-Maisons, Î.M.
613	Ste-Madeleine-de-Rigaud
181	Ste-Madeleine-de-Rivière-Madeleine
522	Ste-Marguerite-de-Blairfindie (L'Acadie)
165	Ste-Marguerite-de-Jolliet
59A	Ste-Marguerite-du-Lac-Masson
042	Ste-Marie-de-Beauce
41E	Ste-Marie-de-Blandford
519	Ste-Marie-Madeleine
111	Ste-Marie-Madeleine-du-Cap-de-la-Madeleine
614	Ste-Marthe Co. Vaudreuil
132	Ste-Martine Co. Châteauguay
243	Ste-Mélanie d'Ailleboust
416	Ste-Monique Co. Nicolet
15A	Ste-Monique-des-Deux-Montagnes
317	Ste-Perpétue-Co. L'Islet
41F	Ste-Perpétue Co. Nicolet
38D	Ste-Pétronille-de-Beaulieu, Île d'Orléans
134	Ste-Philomène (Ville Mercier)
655	Ste-Praxède-de-Brompton-Falls (Bromptonville)
54C	Ste-Prudentienne-de-Roxton-Pond
034	Ste-Rosalie Co. Bagot
293	Ste-Rose-de-Lima (Laval)
356	Ste-Rose-de-Lima-de-Cowansville
154	Ste-Scholastique (Mirabel)

COMTÉ ET PAROISSE	NOM DE LA PAROISSE
596	Ste-Sophie Co. Terrebonne
344	Ste-Sophie-d'Halifax
41G	Ste-Sophie-de-Levrard
575	Ste-Suzanne-de-Stanhope
593	Ste-Thérèse-de-Blainville
334	Ste-Ursule Co. Maskinongé
474	Ste-Victoire Co. Richelieu
029	Ste-Victoire-de-Victoriaville
04H	Sts-Anges-de-Beauce
231	Sts-Anges-de-Lachine
085	Sts-Anges-Gardiens-de-Cascapédiac (New Richmond)
065	Sts-Gervais-et-Protais Co. Bellechasse
395	St. Ann of Montreal
433	St. Brigid's of North Onslow
428	St. Camillus of Farrellton
436	St. Elizabeth of Vinton
19A	St. Gabriel (Montreal)
434	St. James the Great of Portage-du-Fort
396	St. Patrick of Montreal
456	St. Patrick of Quebec City
187	St. Patrick's of Douglastown
435	St. Paul the Ermit of Sheenboro
426	St. Stephen of Old Chelsea (Hull-Ouest)
621	Très-Ste-Trinité-de-Contrecoeur
665	Très-Sts-Anges-de-Ham-Nord

Appendice 6

Liste des diocèses de France par région

APPENDICE 6

LISTE DES DIOCÈCES DE FRANCE PAR RÉGION

---

810 Bretagne:

*1 — Alet
2 — Dol
3 — Nantes
4 — Quimper
5 — Rennes
6 — St-Brieuc
7 — St-Malo
8 — St-Pol-de-Léon
9 — Tréguier
10 — Vannes

820 Normandie:

11 — Avranches
12 — Bayeux
13 — Coutances
14 — Évreux
15 — Lisieux
16 — Rouen
17 — Sées

830 Paris:

18 — Beauvais
19 — Chartres
20 — Meaux
21 — Paris
22 — Senlis
23 — Sens
24 — Soissons

840 Loire:

25 — Angers
26 — Blois
27 — Le Mans
28 — Orléans
29 — Tours

850 Nord:

30 — Amiens
31 — Arras
32 — Boulogne
33 — Cambrai
34 — Laon
35 — Noyon
36 — St-Omer
37 — Thérouanne
38 — Tournai
39 — Ypres

860 Est:

40 — Autun
41 — Bâle
42 — Besançon
43 — Châlons-sur-Marne
44 — Châlon-sur-Saône
45 — Dijon
46 — Langres
47 — Lausanne
48 — Lyon
49 — Mâcon
50 — Metz
51 — Reims
52 — St-Claude
53 — Strasbourg
54 — Toul 54a — Nancy
54b — St-Dié
55 — Troyes
56 — Verdun

870 Ouest:

57 — Angoulême
58 — La Rochelle
59 — Luçon
60 — Maillezais
61 — Poitiers
62 — Saintes

880 Centre:

63 — Auxerre
64 — Bourges
65 — Clermont
66 — Le Puy
67 — Limoges
68 — Nevers

*Les numéros inscrits devant les noms des diocèses se rapportent à la carte des diocèses et régions de France.

69 — St-Flour
70 — Tulle

890 Sud:

71 — Agde
72 — Agen
73 — Aire
74 — Aix
75 — Albi

76 — Alès
77 — Alet
78 — Annecy (Genève)
79 — Apt
80 — Arles

81 — Avignon
82 — Bayonne
83 — Bazas
84 — Belley
85 — Béziers

86 — Bordeaux
87 — Cahors
88 — Carcassonne
89 — Carpentras
90 — Castres

91 — Cavaillon
92 — Chambéry
93 — Condom
94 — Dax
95 — Die

96 — Digne
97 — Eauze (Auch)
98 — Embrun
99 — Fréjus
100 — Gap
101 — Glandèves

102 — Grasse (Antibes)
103 — Grenoble
104 — Lavaur
105 — Lectoure
106 — Lescar

107 — Lodève
108 — Lombez
109 — Marseille
110 — Mende
111 — Mirepoix

112 — Mountauban
113 — Moûtiers-Tarentaise
114 — Narbonne
115 — Nice
116 — Nîmes

117 — Oloron
118 — Orange
119 — Pamiers
120 — Périgueux
121 — Perpignan (Elne)

122 — Rieux
123 — Riez
124 — Rodez
125 — Sarlat
126 — Senez

127 — Sisteron
128 — St-Bertrand-de-Comminges
129 — St-Jean-de-Maurienne
130 — St-Lizier-de-Couserans
131 — St-Papoul

132 — St-Paul-Trois-Châteaux
133 — St-Pons
134 — Substantion 134a — Montpellier
134b — Maguelonne

135 — Tarbes
136 — Toulon
137 — Toulouse
138 — Uzès
139 — Vabres

140 — Vaison
141 — Valence
142 — Vence
143 — Vienne
144 — Viviers

DIOCÈSES ET RÉGIONS DE FRANCE

limite de région

limite de diocèse d'Ancien Régime

Source : "Carte des diocèses de France", préparée par J. Dubois, Annales E.S.C., XX, 4 (juillet-août 1965)

Appendice 7
Liste des provinces de France par région

PROVINCES ET RÉGIONS DE FRANCE

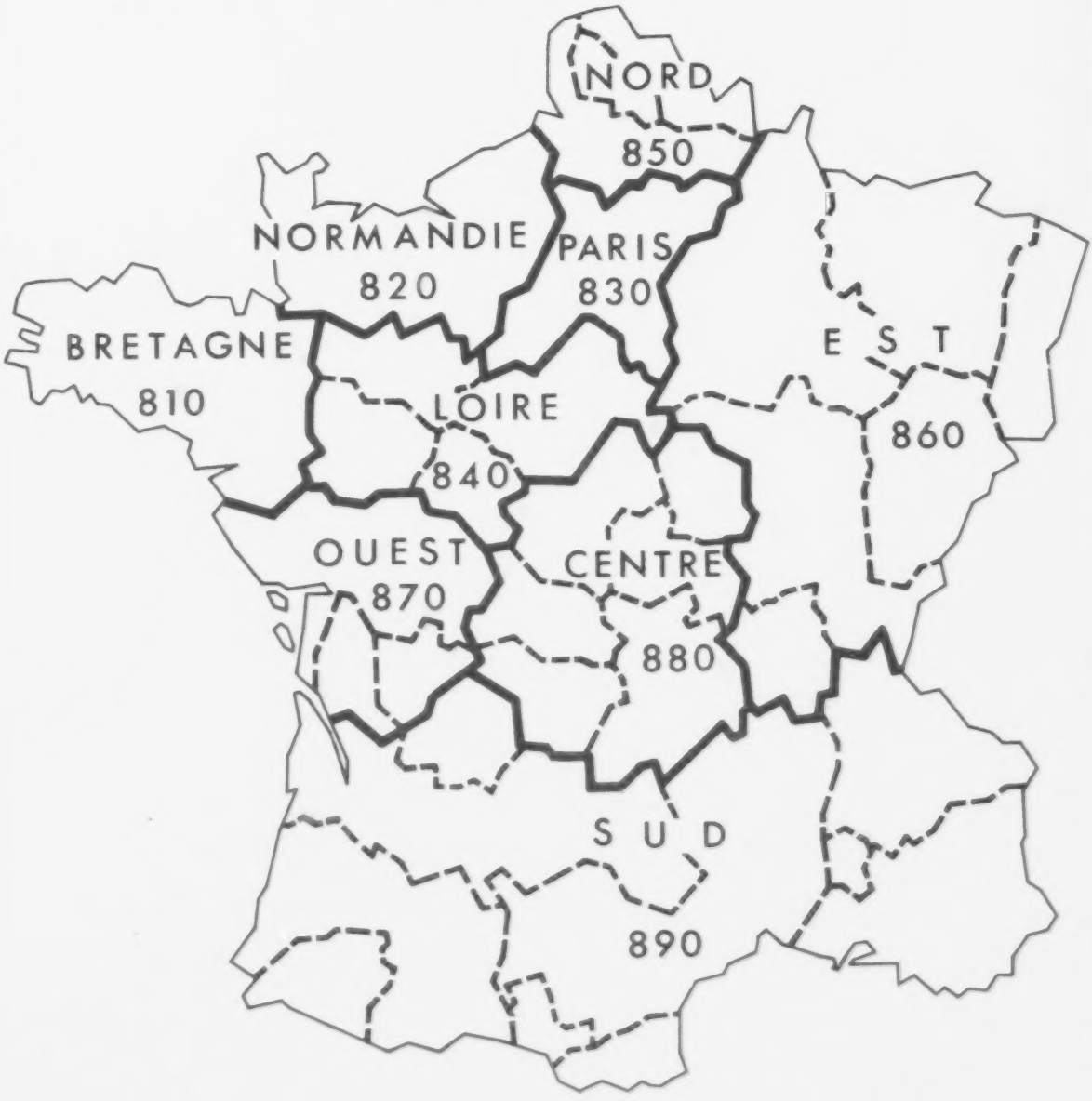

limite de région

limite de province

0 km 300

Les noms des régions sont accompagnés de leur numéro de code.

APPENDICE 7

LISTE DES PROVINCES DE FRANCE PAR RÉGION

---

810 Bretagne

Bretagne

820 Normandie

Normandie
Perche

830 Paris

Île-de-France
Brie
Beauce

840 Loire

Anjou
Maine
Orléanais
Touraine

850 Nord

Artois
Flandre
Picardie

860 Est

Alsace
Bourgogne
Champagne
Franche-Comté
Lorraine
Lyonnais

870 Ouest

Angoumois
Aunis
Poitou
Saintonge

880 Centre

Auvergne
Berry
Bourbonnais
Limousin
Marche
Nivernois

890 Sud

Béarn
Comté de Foix
Dauphiné
Gascogne
Guyenne
Languedoc
Périgord
Provence
Roussillon
Savoie

Appendice 8
Liste des départements de France par région

APPENDICE 8

LISTE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE PAR RÉGION

Département	Région
Ain	890 ou 860
Aisne	830 ou 850
Allier	880 ou 860
Alpes de Haute-Provence	890
Alpes-Maritimes	890
Ardèche	890
Ardennes	860
Ariège	890
Aube	860
Aude	890
Aveyron	890
Bas-Rhin	860
Belfort (territoire de)	860
Bouches-du-Rhône	890
Calvados	820
Cantal	880
Charente	870 ou 880
Charente-Maritime	870
Cher	850
Corrèze	880
Côte-d'Or	860
Côtes-du-Nord	810
Creuse	880
Deux-Sèvres	870
Dordogne	870 ou 890
Doubs	860
Drôme	890 ou 860
Essonne	830
Eure	820
Eure-et-Loir	830 ou 840
Finistère	810
Gard	890
Gers	890
Gironde	890
Hautes-Alpes	890
Haute-Garonne	890
Haute-Loire	880
Haute-Marne	860
Haute-Saône	860
Haute-Savoie	890
Hautes-Pyrénées	890
Haute-Vienne	880
Haut-Rhin	860
Hauts-de-Seine	830
Hérault	890
Ille-et-Vilaine	810
Indre	880
Indre-et-Loire	840
Isère	890
Jura	860
Landes	890
Loir-et-Cher	840
Loire	860
Loire-Atlantique	810
Loiret	840 ou 830
Lot	890
Lot-et-Garonne	890
Lozère	890
Maine-et-Loire	840
Manche	820
Marne	860
Mayenne	840
Meurthe-et-Moselle	860
Meuse	860
Morbihan	810
Moselle	860
Nièvre	860 ou 880
Nord	850
Oise	830
Orne	820
Paris	830
Pas-de-Calais	850
Puy-de-Dôme	880
Pyrénées-Orientales	890
Pyrénées-Atlantiques	890
Rhône	860

Département	Région		
Saône-et-Loire	860	Val-de-Marne	830
Sarthe	840	Val-d'Oise	830
Savoie	890	Var	890
Seine-Maritime	820	Vaucluse	890
Seine-et-Marne	830	Vendée	870
Seine-St-Denis	830	Vienne	870
Somme	850	Vosges	860
Tarn	890	Yonne	860 ou 830
Tarn-et-Garonne	890	Yvelines	830

Appendice 9

Liste alphabétique des villes de France donnant pour chacune le diocèse, le département et la région

APPENDICE 9

LISTE ALPHABÉTIQUE DES VILLES DE FRANCE DONNANT POUR CHACUNE LE DIOCÈSE, LE DÉPARTEMENT ET LA RÉGION[1]

VILLE	DIOCÈSE	DÉPARTEMENT	RÉGION
Abbeville	Amiens	Somme	850 Nord
Agen	Agen	Lot-et-Garonne	890 Sud
Aix-en-Provence	Aix	Bouches-du-Rhône	890 Sud
Ajaccio	Ajaccio	Corse	890 Sud
Alès ou Alais	Alès	Gard	890 Sud
Albertville	Moûtiers-Tarentaise	Savoie	890 Sud
Albi	Albi	Tarn	890 Sud
Alençon	Sées	Orne	820 Normandie
Altkirch	Bâle	Haut-Rhin	860 Est
Ambert	Clermont	Puy-de-Dôme	880 Centre
Amiens	Amiens	Somme	850 Nord
Ancenis	Nantes	Loire-Atlantique	810 Bretagne
Andelys (Les)	Rouen	Eure	820 Normandie
Angers	Angers	Maine-et-Loire	840 Loire
Angoulême	Angoulême	Charente	870 Ouest
Annecy	Annecy (Genève)	Haute-Savoie	890 Sud
Apt	Apt	Vaucluse	890 Sud
Arcis-sur-Aube	Troyes	Aube	860 Est
Argelès-Gazost	Tarbes	Hautes-Pyrénées	890 Sud
Argentan	Sées	Orne	820 Normandie
Arles	Arles	Bouches-du-Rhône	890 Sud
Arras	Arras	Pas-de-Calais	850 Nord
Aubusson	Limoges	Creuse	880 Centre
Auch	Eauze (Auch)	Gers	890 Sud
Aurillac	St-Flour	Cantal	880 Centre
Autun	Autun	Saône-et-Loire	860 Est
Auxerre	Auxerre	Yonne	880 Centre
Avallon	Autun	Yonne	860 Est
Avesnes-sur-Helpe	Cambrai	Nord	850 Nord
Avignon	Avignon	Vaucluse	890 Sud
Avranches	Avranches	Manche	820 Normandie
Bagnères-de-Bigorre	Tarbes	Hautes-Pyrénées	890 Sud
Bar-sur-Aube	Langres	Aube	860 Est
Barbezieux	Saintes	Charente	870 Ouest
Barcelonnette	Embrun	Alpes de Haute-Provence	890 Sud
Bar-le-Duc	Toul	Meuse	860 Est

1. Source: Michel Fleury et Louis Henry, *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, Éditions de l'Institut national d'études démographiques, 1965, 182 p.

VILLE	DIOCÈSE	DÉPARTEMENT	RÉGION
Bar-sur-Seine	Langres	Aube	860 Est
Bastia	Bastia	Corse	890 Sud
Baugé	Angers	Maine-et-Loire	840 Loire
Baume-les-Dames	Besançon	Doubs	860 Est
Bayeux	Bayeux	Calvados	820 Normandie
Bayonne	Bayonne	Pyr.-Atlantiques	890 Sud
Bazas	Bazas	Gironde	890 Sud
Beaune	Autun	Côte-d'Or	860 Est
Beaupréau	Angers	Maine-et-Loire	840 Loire
Beauvais	Beauvais	Oise	830 Paris
Belfort	Besançon	Territoire de Belfort	860 Est
Bellac	Limoges	Haute-Vienne	880 Centre
Belley	Belley	Ain	890 Sud
Bergerac	Périgueux	Dordogne	890 Sud
Bernay	Lisieux	Eure	820 Normandie
Besançon	Besançon	Doubs	860 Est
Béthune	Arras	Pas-de-Calais	850 Nord
Béziers	Béziers	Hérault	890 Sud
Blanc (Le)	Bourges	Indre	880 Centre
Blaye	Bordeaux	Gironde	890 Sud
Blois	Blois	Loir-et-Cher	840 Loire
Bonneville	Genève	Haute-Savoie	890 Sud
Bordeaux	Bordeaux	Gironde	890 Sud
Boulogne-sur-Mer	Boulogne	Pas-de-Calais	850 Nord
Bourg-en-Bresse	Lyon	Ain	860 Est
Bourganeuf	Limoges	Creuse	880 Centre
Bourges	Bourges	Cher	880 Centre
Boussac	Limoges	Creuse	880 Centre
Bressuire	Maillezais	Deux-Sèvres	870 Ouest
Brest	St-Pol-de-Léon	Finistère	810 Bretagne
Briançon	Embrun	Hautes-Alpes	890 Sud
Briey	Metz	Meurthe-et-Moselle	860 Est
Brignoles	Aix	Var	890 Sud
Brioude	St-Flour	Haute-Loire	880 Centre
Brive-la-Gaillarde	Limoges	Corrèze	880 Centre
Caen	Bayeux	Calvados	820 Normandie
Cahors	Cahors	Lot	890 Sud
Calvi	Ajaccio	Corse	890 Sud
Cambrai	Cambrai	Nord	850 Nord
Carcassonne	Carcassonne	Aude	890 Sud
Carpentras	Carpentras	Vaucluse	890 Sud
Castellanne	Senez	Alpes de Haute-Provence	890 Sud
Castelnaudary	St-Papoul	Aude	890 Sud
Castelsarrasin	Montauban	Tarn-et-Garonne	890 Sud
Castres	Castres	Tarn	890 Sud

VILLE	DIOCÈSE	DÉPARTEMENT	RÉGION
Céret	Elne	Pyrénées-Orientales	890 Sud
Châlons-sur-Marne	Châlons-sur-Marne	Marne	860 Est
Châlon-sur-Saône	Châlon-sur-Saône	Saône-et-Loire	860 Est
Chambéry	Chambéry	Savoie	890 Sud
Charolles	Autun	Saône-et-Loire	860 Est
Chartres	Chartres	Eure-et-Loir	830 Paris
Châteaubriant	Nantes	Loire-Atlantique	810 Bretagne
Château-Chinon	Autun	Nièvre	860 Est
Châteaudun	Blois	Eure-et-Loir	840 Loire
Château-Gonthier	Angers	Mayenne	840 Loire
Châteaulin	Quimper	Finistère	810 Bretagne
Châteauroux	Bourges	Indre	880 Centre
Château-Salins	Metz	Moselle	860 Est
Château-Thierry	Soissons	Aisne	830 Paris
Châtellerault	Poitiers	Vienne	870 Ouest
Châtillon-sur-Seine	Langres	Côte-d'Or	860 Est
Châtre (La)	Bourges	Indre	880 Centre
Chaumont	Langres	Haute-Marne	860 Est
Cherbourg	Coutances	Manche	820 Normandie
Chinon	Tours	Indre-et-Loire	840 Loire
Civray	Poitiers	Vienne	870 Ouest
Clamecy	Autun	Nièvre	860 Est
Clermont	Beauvais	Oise	830 Paris
Clermont-Ferrand	Clermont	Puy-de-Dôme	880 Centre
Cognac	Saintes	Charente	870 Ouest
Colmar	Bâle	Haut-Rhin	860 Est
Commercy	Toul	Meuse	860 Est
Compiègne	Beauvais	Oise	830 Paris
Condom	Condom	Gers	890 Sud
Confolens	Limoges	Charente	880 Centre
Corbeil-Essonnes	Paris	Essonne	830 Paris
Corte	Ajaccio	Corse	890 Sud
Cosne-sur-Loire	Auxerre	Nièvre	880 Centre
Coulommiers	Meaux	Seine-et-Marne	830 Paris
Coutances	Coutances	Manche	820 Normandie
Dax	Dax	Landes	890 Sud
Die	Die	Drôme	890 Sud
Dieppe	Rouen	Seine-Maritime	820 Normandie
Digne	Digne	Alpes de Haute-Provence	890 Sud
Dijon	Dijon	Côte-d'Or	860 Est
Dinan	St-Malo	Côtes-du-Nord	810 Bretagne
Dole	Besançon	Jura	860 Est
Domfront	Le Mans	Orne	840 Loire

VILLE	DIOCÈSE	DÉPARTEMENT	RÉGION
Douai	Arras	Nord	850 Nord
Doullens	Amiens	Somme	850 Nord
Draguignan	Fréjus	Var	890 Sud
Dreux	Chartres	Eure-et-Loir	830 Paris
Dunkerque	Ypres	Nord	850 Nord
Embrun	Embrun	Hautes-Alpes	890 Sud
Épernay	Reims	Marne	860 Est
Épinal	St-Dié	Vosges	860 Est
Espalion	Rodez	Aveyron	890 Sud
Étampes	Sens	Essonne	830 Paris
Évreux	Évreux	Eure	820 Normandie
Falaise	Sées	Calvados	820 Normandie
Figeac	Cahors	Lot	890 Sud
Flèche (La)	Angers	Sarthe	840 Loire
Florac	Mende	Lozère	890 Sud
Foix	Pamiers	Ariège	890 Sud
Fontainebleau	Sens	Seine-et-Marne	830 Paris
Fontenay-le-Comte	Maillezais	Vendée	870 Ouest
Forcalquier	Sisteron	Alpes de Haute-Provence	890 Sud
Fougères	Rennes	Ille-et-Vilaine	810 Bretagne
Gaillac	Albi	Tarn	890 Sud
Gannat	Clermont	Allier	880 Centre
Gap	Gap	Hautes-Alpes	890 Sud
Gex	Genève	Ain	890 Sud
Gien	Auxerre	Loiret	880 Centre
Gourdon	Cahors	Lot	890 Sud
Grasse	Grasse	Alpes-Maritimes	890 Sud
Gray	Dijon	Hautes-Saône	860 Est
Grenoble	Grenoble	Isère	890 Sud
Guéret	Limoges	Creuse	880 Centre
Guingamp	Tréguier	Côtes-du-Nord	810 Bretagne
Havre (Le)	Rouen	Seine-Maritime	820 Normandie
Hazebrouck	Ypres	Nord	850 Nord
Issoire	Clermont	Puy-de-Dôme	880 Centre
Issoudun	Bourges	Indre	880 Centre
Joigny	Sens	Yonne	830 Paris
Jonzac	Saintes	Charente-Maritime	870 Ouest
Langres	Langres	Haute-Marne	860 Est
Lannion	Tréguier	Côtes-du-Nord	810 Bretagne
Laon	Laon	Aisne	850 Nord

VILLE	DIOCÈSE	DÉPARTEMENT	RÉGION
Lapalisse	Clermont	Allier	880 Centre
Largentière	Viviers	Ardèche	890 Sud
Laval	Le Mans	Mayenne	840 Loire
Lavaur	Lavaur	Tarn	890 Sud
Lectoure	Lectoure	Gers	890 Sud
Lesparre-Médoc	Bordeaux	Gironde	890 Sud
Libourne	Bordeaux	Gironde	890 Sud
Lille	Tournai	Nord	850 Nord
Limoges	Limoges	Haute-Vienne	880 Centre
Limoux	Narbonne	Aude	890 Sud
Lisieux	Lisieux	Calvados	820 Normandie
Loches	Tours	Indre-et-Loire	840 Loire
Lodève	Lodève	Hérault	890 Sud
Lombez	Lombez	Gers	890 Sud
Lons-le-Saunier	Besançon	Jura	860 Est
Loudéac	St-Brieuc	Côtes-du-Nord	810 Bretagne
Lorient	Vannes	Morbihan	810 Bretagne
Loudun	Poitiers	Vienne	870 Ouest
Louhans	Châlon-sur-Saône	Saône-et-Loire	860 Est
Louviers	Évreux	Eure	820 Normandie
Lunéville	Nancy	Meurthe-et-Moselle	860 Est
Lure	Besançon	Haute-Saône	860 Est
Lyon	Lyon	Rhône	860 Est
Mâcon	Mâcon	Saône-et-Loire	860 Est
Mamers	Le Mans	Sarthe	840 Loire
Mans (Le)	Le Mans	Sarthe	840 Loire
Mantes-la-Jolie	Chartres	Yvelines	830 Paris
Marennes	Saintes	Charente-Maritime	870 Ouest
Marmande	Agen	Lot-et-Garonne	890 Sud
Marseille	Marseille	Bouches-du-Rhône	890 Sud
Marvejols	Mende	Lozère	890 Sud
Mauléon	Oloron	Pyrénées-Atlantiques	890 Sud
Mauriac	Clermont	Cantal	880 Centre
Mayenne	Le Mans	Mayenne	840 Loire
Meaux	Meaux	Seine-et-Marne	830 Paris
Melle	Poitiers	Deux-Sèvres	870 Ouest
Melun	Sens	Seine-et-Marne	830 Paris
Mende	Mende	Lozère	890 Sud
Metz	Metz	Moselle	860 Est
Mézières	Reims	Ardennes	860 Est
Millau	Rodez	Aveyron	890 Sud
Mirande	Auch	Gers	890 Sud
Mirecourt	Toul	Vosges	860 Est

VILLE	DIOCÈSE	DÉPARTEMENT	RÉGION
Moissac	Cahors	Tarn-et-Garonne	890 Sud
Montargis	Sens	Loiret	830 Paris
Montauban	Montauban	Tarn et Garonne	890 Sud
Montbéliard	Besançon	Doubs	860 Est
Montbrison	Lyon	Loire	860 Est
Montdidier	Amiens	Somme	850 Nord
Montélimar	Valence	Drôme	890 Sud
Montfort-sur-Mer	Rennes	Ille-et-Vilaine	810 Bretagne
Montluçon	Limoges	Allier	880 Centre
Mont-de-Marsan	Aire	Landes	890 Sud
Montmédy	Trèves	Meuse	860 Est
Montmorillon	Poitiers	Vienne	870 Ouest
Montpellier	Montpellier	Hérault	890 Sud
Montreuil-sur-Mer	Boulogne	Pas-de-Calais	850 Nord
Morlaix	Tréguier	Finistère	810 Bretagne
Mortagne-au-Perche	Sées	Orne	820 Normandie
Mortain	Avranches	Manche	820 Normandie
Moulins	Autun	Allier	860 Est
Moûtiers-Tarentaise	Moûtiers-Tarentaise	Savoie	890 Sud
Murat	St-Flour	Cantal	880 Centre
Muret	Toulouse	Haute-Garonne	890 Sud
Nancy	Nancy	Meurthe-et-Moselle	860 Est
Nantes	Nantes	Loire-Atlantique	810 Bretagne
Nantua	Lyon	Ain	860 Est
Narbonne	Narbonne	Aude	890 Sud
Nérac	Condom	Lot-et-Garonne	890 Sud
Nevers	Nevers	Nièvre	880 Centre
Neufchâtel-en-Bray	Rouen	Seine-Maritime	820 Normandie
Neufchâteau	Toul	Vosges	860 Est
Nice	Nice	Alpes-Maritimes	890 Sud
Nîmes	Nîmes	Gard	890 Sud
Niort	Poitiers	Deux-Sèvres	870 Ouest
Nogent-le-Rotrou	Chartres	Eure-et-Loir	830 Paris
Nogent-sur-Seine	Troyes	Aube	860 Est
Nontron	Périgueux	Dordogne	890 Sud
Nyons	Vaison	Drôme	890 Sud
Oloron-Ste-Marie	Oloron	Pyrénées-Atlantiques	890 Sud
Orange	Orange	Vaucluse	890 Sud
Orléans	Orléans	Loiret	840 Loire
Orthez	Dax	Pyrénées-Atlantiques	890 Sud

VILLE	DIOCÈSE	DÉPARTEMENT	RÉGION
Paimbeuf	Nantes	Loire-Atlantique	810 Bretagne
Pamiers	Pamiers	Ariège	890 Sud
Paris	Paris	Paris	830 Paris
Parthenay	Poitiers	Deux-Sèvres	870 Ouest
Pau	Lescar	Pyrénées-Atlantiques	890 Sud
Périgueux	Périgueux	Dordogne	890 Sud
Péronne	Noyon	Somme	850 Nord
Perpignan	Perpignan	Pyrénées-Orientales	890 Sud
Pithiviers	Orléans	Loiret	840 Loire
Ploermel	Vannes	Morbihan	810 Bretagne
Poitiers	Poitiers	Vienne	870 Ouest
Poligny	Besançon	Jura	860 Est
Pontarlier	Besançon	Doubs	860 Est
Pont-Audemer	Rouen	Eure	820 Normandie
Pontivy	Vannes	Morbihan	810 Bretagne
Pont-L'Évêque	Lisieux	Calvados	820 Normandie
Pontoise	Rouen	Val-d'Oise	820 Normandie
Prades	Perpignan	Pyrénées-Orientales	890 Sud
Privas	Viviers	Ardèche	890 Sud
Provins	Sens	Seine-et-Marne	830 Paris
Puy (Le)	Le Puy	Haute-Loire	880 Centre
Quimper	Quimper	Finistère	810 Bretagne
Quimperlé	Quimper	Finistère	810 Bretagne
Rambouillet	Chartres	Yvelines	830 Paris
Redon	Vannes	Ille-et-Vilaine	810 Bretagne
Reims	Reims	Marne	860 Est
Remiremont	St-Dié	Vosges	860 Est
Rennes	Rennes	Ille-et-Vilaine	810 Bretagne
Réole (La)	Bazas	Gironde	890 Sud
Rethel	Reims	Ardennes	860 Est
Ribérac	Périgueux	Dordogne	890 Sud
Riom	Clermont	Puy-de-Dôme	880 Centre
Roanne	Lyon	Loire	860 Est
Rochechouart	Limoges	Haute-Vienne	880 Centre
Rochefort-sur-Mer	La Rochelle	Charente-Maritime	870 Ouest
Rochelle (La)	La Rochelle	Charente-Maritime	870 Ouest
Rocroi	Reims	Ardennes	860 Est
Rodez	Rodez	Aveyron	890 Sud
Romorantin-Lanthenay	Orléans	Loir-et-Cher	840 Loire
Rouen	Rouen	Seine-Maritime	820 Normandie
Ruffec	Poitiers	Charente	870 Ouest
Sables-d'Olonne (Les)	Luçon	Vendée	870 Ouest
Saint-Affrique	Vabres	Aveyron	890 Sud

VILLE	DIOCÈSE	DÉPARTEMENT	RÉGION
Saint-Amand-Montrond	Bourges	Cher	880 Centre
Saint-Brieuc	St-Brieuc	Côtes-du-Nord	810 Bretagne
Saint-Calais	Le Mans	Sarthe	840 Loire
Saint-Claude	Saint-Claude	Jura	860 Est
Saint-Denis	Paris	Seine-St-Denis	830 Paris
Saint-Dié	St-Dié	Vosges	860 Est
Saint-Étienne	Lyon	Loire	860 Est
Saint-Flour	Saint-Flour	Cantal	880 Centre
Saint-Gaudens	St-Bertrand-de-Comminges	Haute-Garonne	890 Sud
Saint-Girons	St-Liziers	Ariège	890 Sud
Saint-Jean-d'Angély	Saintes	Charente-Maritime	870 Ouest
Saint-Jean-de-Maurienne	St-Jean-de-Maurienne	Savoie	890 Sud
Saint-Julien-en-Genevois	Genève	Haute-Savoie	890 Sud
Saint-Lô	Coutances	Manche	820 Normandie
Saint-Malo	St-Malo	Ille-et-Vilaine	810 Bretagne
Saint-Marcellin	Vienne	Isère	890 Sud
Saint-Omer	St-Omer	Pas-de-Calais	850 Nord
Saint-Pol-de-Léon	St-Pol-de-Léon	Finistère	810 Bretagne
Saint-Pons	St-Pons	Hérault	890 Sud
Saint-Quentin	Noyon	Aisne	850 Nord
Saint-Sever	Aire	Landes	890 Sud
Saint-Yrieix-le-Perche	Limoges	Haute-Vienne	880 Centre
Sainte-Menehould	Châlons-sur-Marne	Marne	860 Est
Saintes	Saintes	Charente-Maritime	870 Ouest
Sancerre	Bourges	Cher	880 Centre
Sarlat	Sarlat	Dordogne	890 Sud
Sarrebourg	Metz	Moselle	860 Est
Sarreguemines	Metz	Moselle	860 Est
Sartène	Ajaccio	Corse	890 Sud
Saumur	Angers	Maine-et-Loire	840 Loire
Savenay	Nantes	Loire-Atlantique	810 Bretagne
Saverne	Strasbourg	Bas-Rhin	860 Est
Sceaux	Paris	Hauts-de-Seine	830 Paris
Sedan	Reims	Ardennes	860 Est
Segré	Angers	Maine-et-Loire	840 Loire
Sélestat	Strasbourg	Bas-Rhin	860 Est
Semur-en-Auxois	Autun	Côte-d'Or	860 Est
Senlis	Senlis	Oise	830 Paris
Sens-sur-Yonne	Sens	Yonne	830 Paris
Sisteron	Sisteron	Alpes de Haute-Provence	890 Sud
Soissons	Soissons	Aisne	830 Paris
Strasbourg	Strasbourg	Bas-Rhin	860 Est

VILLE	DIOCÈSE	DÉPARTEMENT	RÉGION
Tarbes	Tarbes	Hautes-Pyrénées	890 Sud
Thiers	Clermont	Puy-de-Dôme	880 Centre
Thionville	Metz	Moselle	860 Est
Thonon-les-Bains	Genève	Haute-Savoie	890 Sud
Tonnerre	Langres	Yonne	860 Est
Toul	Toul	Meurthe-et-Moselle	860 Est
Toulon	Toulon	Var	890 Sud
Toulouse	Toulouse	Haute-Garonne	890 Sud
Tournon-sur-Rhône	Vienne	Ardèche	890 Sud
Tour-du-Pin (La)	Vienne	Isère	890 Sud
Tours	Tours	Indre-et-Loire	840 Loire
Trévoux	Lyon	Ain	860 Est
Troyes	Troyes	Aube	860 Est
Tulle	Tulle	Corrèze	880 Centre
Ussel	Limoges	Corrèze	880 Centre
Uzès	Uzès	Gard	890 Sud
Valence-sur-Rhône	Valence	Drôme	890 Sud
Valenciennes	Cambrai	Nord	850 Nord
Valognes	Coutances	Manche	820 Normandie
Vannes	Vannes	Morbihan	810 Bretagne
Vassy	Châlons-sur-Marne	Haute-Marne	860 Est
Vendôme	Blois	Loir-et-Cher	840 Loire
Verdun	Verdun	Meuse	860 Est
Versailles	Paris	Yvelines	830 Paris
Vervins	Laon	Aisne	850 Nord
Vesoul	Besançon	Haute-Saône	860 Est
Vigan (Le)	Alès	Gard	890 Sud
Vienne	Vienne	Isère	890 Sud
Villefranche-de-Lauragais	Toulouse	Haute-Garonne	890 Sud
Villefranche-de-Rouergue	Rodez	Aveyron	890 Sud
Villefranche-sur-Saône	Lyon	Rhône	860 Est
Villeneuve-sur-Lot	Agen	Lot-et-Garonne	890 Sud
Vire	Bayeux	Calvados	820 Normandie
Vitré	Rennes	Ille-et-Vilaine	810 Bretagne
Vitry-le-François	Châlons-sur-Marne	Marne	860 Est
Vouziers	Reims	Ardennes	860 Est
Wissembourg	Worms	Bas-Rhin	860 Est
Yssingeaux	Le Puy	Haute-Loire	880 Centre
Yvetot	Rouen	Seine-Maritime	820 Normandie

Appendice 10

Liste des villes de France par diocèse suivant la région

APPENDICE 10

LISTE DES VILLES DE FRANCE PAR DIOCÈSE SUIVANT LA RÉGION

810 BRETAGNE

Diocèses	Villes
Alet	
Dol	
Nantes	Ancenis
	Châteaubriant
	Nantes
	Paimbeuf
	Savenay
Quimper	Châteaulin
	Quimper
	Quimperlé
Rennes	Fougères
	Montfort-sur-Meu
	Rennes
	Vitré
Saint-Brieuc	Loudéac
	Saint-Brieuc
St-Malo	Dinan
	St-Malo
St-Pol-de-Léon	Brest
	St-Pol-de-Léon
Tréguier	Guingamp
	Lannion
	Morlaix
Vannes	Lorient
	Ploermel
	Pontivy
	Redon
	Vannes

820 NORMANDIE

Diocèses	Villes
Avranches	Avranches
	Mortain
Bayeux	Bayeux
	Caen
	Vire
Coutances	Cherbourg
	Coutances
	St-Lô
	Valogne
Évreux	Évreux
	Louviers
Lisieux	Bernay
	Lisieux
	Pont-L'Évêque
Rouen	Les Andelys
	Dieppe
	Le Havre
	Neufchâtel-en-Bray
	Pont-Audemer
	Pontoise
	Rouen
	Yvetot
Sées	Alençon
	Argentan
	Falaise
	Mortagne-au-Perche

830 PARIS

Diocèses	Villes
Beauvais	Beauvais
	Clermont
	Compiègne
Chartres	Chartres
	Dreux
	Mantes-la-Jolie
	Nogent-le-Rotrou
	Rambouillet
Meaux	Coulommiers
	Meaux
Paris	Corbeil-Essonnes
	Paris
	St-Denis
	Sceaux
	Versailles
Senlis	Senlis

Sens	Étampes
	Fontainebleau
	Joigny
	Melun
	Montargis
	Provins
	Sens-sur-Yonne
Soissons	Château-Thierry
	Soissons

840 LOIRE

Diocèses	Villes
Angers	Angers
	Baugé
	Beaupréau
	Château-Gonthier
	La Flèche
	Saumur
	Segré
Blois	Blois
	Châteaudun
	Vendôme
Le Mans	Domfront
	Laval
	Mamers
	Le Mans
	Mayenne
	St-Calais
Orléans	Orléans
	Pithiviers
	Romorantin-Lanthenay
Tours	Chinon
	Loches
	Tours

850 NORD

Diocèses	Villes
Amiens	Abbeville
	Amiens
	Doullens
	Montdidier
Arras	Arras
	Béthune
	Douai
Boulogne	Boulogne-sur-Mer
	Montreuil-sur-Mer
Cambrai	Avesnes-sur-Helpe
	Cambrai
	Valenciennes
Laon	Laon
	Vervins
Noyon	Péronne
	St-Quentin
St-Omer	St-Omer
Thérouanne	
Tournai	Lille
Ypres	Dunkerque
	Hazebrouck

860 EST

Diocèses	Villes
Autun	Autun
	Avallon
	Beaune
	Charolles
	Château-Chinon
	Clamecy
	Moulins
	Semur-en-Auxois
Bâle	Altkirch
	Colmar
Besançon	Baume-les-Dames
	Belfort
	Besançon
	Dole
	Lons-le-Saunier
	Lure
	Montbéliard
	Poligny
	Pontarlier
	Vesoul
Châlon-sur-Saône	Châlon-sur-Saône
	Ste-Menehould
	Vassy
	Vitry-le-François
Châlons-sur-Saône	Châlons-sur-Saône
	Louhans
Dijon	Dijon
	Gray

Langres	Bar-sur-Aube Bar-sur-Seine Châtillon-sur-Seine Chaumont Langres Tonnerre
Lausanne	
Lyon	Bourg-en-Bresse Lyon Montbrison Nantua Roanne St-Étienne Trévoux Villefranche-sur-Saône
Mâcon	Mâcon
Metz	Briey Château-Salins Metz Sarrebourg Sarreguemines Thionville
Reims	Épernay Mézières Reims Rethel Rocroi Sedan Vouziers
St-Claude	St-Claude
Strasbourg	Saverne Sélestat Strasbourg
Toul (Nancy, St-Dié)	Bar-le-Duc Commercy Épinal Lunéville Mirecourt Nancy Neufchâteau Remiremont St-Dié Toul
Trèves	Montmédy
Troyes	Arcis-sur-Aube Nogent-sur-Seine Troyes
Verdun	Verdun
Worms	Wissembourg

870 OUEST

Diocèses	Villes
Angoulême	Angoulême Nontron
La Rochelle	Rochefort-sur-Mer La Rochelle
Luçon	Les-Sables-d'Olonne
Maillezais	Bressuire Fontenay-le-Comte
Poitiers	Châtellerault Civray Loudun Melle Montmorillon Niort Parthenay Poitiers Ruffec
Saintes	Barbezieux Cognac Jonzac Marennes St-Jean-d'Angély Saintes

880 CENTRE

Diocèses	Villes
Auxerre	Auxerre Cosne-sur-Loire Gien
Bourges	Le Blanc Bourges Châteauroux La Châtre Issoudun St-Amand-Montrond Sancerre
Clermont	Ambert Clermont-Ferrand Gannat Issoire Lapalisse

	Mauriac
	Riom
	Thiers
Le Puy	Le Puy
	Yssingeaux
Limoges	Aubusson
	Bellac
	Bourganeuf
	Boussac
	Brive-la-Gaillarde
	Confolens
	Guéret
	Limoges
	Montluçon
	La Rochechouart
	St-Yrieix-la-Perche
	Ussel
Nevers	Nevers
St-Flour	Aurillac
	Brioude
	Murat
	St-Flour
Tulle	Tulle

890 SUD

Diocèses	Villes
Agde	
Agen	Agen
	Marmande
	Villeneuve-sur-Lot
Aire	Mont-de-Marsan
	St-Sever
Aix	Aix-en-Provence
	Brignoles
Albi	Albi
	Gaillac
Alès	Alès ou Alais
	Le Vigan
Alet	
Annecy (Genève)	Annecy
	Bonneville
	Gex
	St-Julien-en-Genevois
	Thonon-les-Bains
Apt	Apt
Arles	Arles
Avignon	Avignon
Bayonne	Bayonne
Bazas	Bazas
	La Réole
Belley	Belley
Béziers	Béziers
Bordeaux	Blaye
	Bordeaux
	Lesparre-Médoc
	Libourne
Cahors	Cahors
	Figeac
	Gourdon
	Moissac
Carcassonne	Carcassonne
Carpentras	Carpentras
Castres	Castres
Cavaillon	
Chambéry	Chambéry
Condom	Condom
	Nérac
Dax	Dax
	Orthez
Die	Die
Digne	Digne
Eauze (Auch)	Auch
	Mirande
Embrun	Barcelonnette
	Briançon
	Embrun
Fréjus	Draguignan
Gap	Gap
Glandèves	
Grasse (Antibes)	Grasse
Grenoble	Grenoble
Lavaur	Lavaur
Lectoure	Lectoure
Lescar	Pau

Lodève	Lodève
Lombez	Lombez
Marseille	Marseille
Mende	Florac Marvejols Mende
Mirepoix	
Montauban	Castelsarrasin Montauban
Moûtiers-Tarentaise	Albertville Moûtiers-Tarentaise
Narbonne	Limoux Narbonne
Nice	Nice
Nîmes	Nîmes
Oloron	Mauléon Oloron-Ste-Marie
Orange	Orange
Pamiers	Foix Pamiers
Périgueux	Bergerac Périgueux Ribérac
Perpignan (Elne)	Céret Perpignan Prades
Rieux	
Riez	
Rodez	Espalion Millau Rodez Villefranche-de-Rouergue
Sarlat	Sarlat
Senez	Castellanne
Sisteron	Forcalquier Sisteron
St-Bertrand de Comminges	St-Gaudens
St-Jean-de-Maurienne	St-Jean-de-Maurienne
St-Lizier-de-Couserans	St-Girons
St-Papoul	Castelnaudary
St-Paul Trois-Châteaux	
St-Pons	St-Pons
Substantion	Montpellier
Montpellier Maguelonne	
Tarbes	Argelès-Gazost Bagnères-de-Bigorre Tarbes
Toulon	Toulon
Toulouse	Muret Toulouse Villefranche-de-Lauragais
Uzès	Uzès
Vabres	St-Affrique
Vaison	Nyons
Valence	Montélimar Valence-sur-Rhône
Vence	St-Marcellin Tournon-sur-Rhône La Tour-du-Pin Vienne
Viviers	Largentière Privas

Appendice 11
Liste des paroisses urbaines de France

APPENDICE 11

LISTE DES PAROISSES URBAINES DE FRANCE[1]

Cet Appendice sert à discerner le caractère urbain ou rural d'une paroisse française (voir chapitre 4, 4.2634 et 4.2635). Il comprend la liste des paroisses urbaines de l'Ancien Régime, principalement celles du XVIII[e] siècle. Forcément imparfaite, cette liste se rapporte aux villes mentionnées à l'Appendice 9

À côté du nom de chaque ville, le code correspondant est indiqué entre parenthèses. L'exposant renvoie aux différentes sources consultées en précisant, le cas échéant, de quel département il s'agit. Les codes propres à chaque source et à chaque département français sont donnés ci-dessous.

Sources:

1. EXPILLY, Jean-Joseph d', *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Paris, Desaint et Saillant, 1762-1770, 6 vol.
2. HESSELN, Math.-Robert de, *Dictionnaire universel de la France*, Paris, V[e] Desaint, 1771, 6 vol.
3. LEMÉE, René, *Les sources de la démographie historique française dans les archives publiques (XVII[e]-XVIII[e] siècles)*, Paris, Bibliothèque nationale, 1967.
4. Renseignement(s) communiqué(s) par l'archiviste du département de...
5. École des Hautes Études en Sciences Sociales, Laboratoire de démographie historique, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique*, divers volumes publiés depuis 1974 à raison d'un volume par département.
6. *Dénombrement général des ressortissants de la grande gabelle pour l'année 1725.*
7. Archives départementales, ..., (département), Inventaire, série G, n° ...
8. RÉDET, M.L., *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*, Paris, Imprimerie nationale, 1881.
9. VALLÉE, E. et R. LATOUCHE, *Dictionnaire topographique du département de la Sarthe*, Paris, Imprimerie nationale, 1950-1952.
10. *Atlas historique, Provence, Comtat...*, Paris, A. Colin, 1969.
11. ROBERT, Paul (sous la direction de), *Dictionnaire universel des noms propres*, Société du Nouveau Littré, Dictionnaire Le Robert, Paris, 1974, 4 vol.
12. ROY, J. Edmond, *Rapport sur les archives de France relatives à l'histoire du Canada*, Ottawa, 1911.

[1] La majorité des renseignements contenus dans cet Appendice ont été obtenus par l'intermédiaire de Marie-Élisabeth Ducreux, Jean-Pierre Bardet et Jacques Dupâquier du Laboratoire de démographie historique de Paris.

LISTE DES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS

Ain	01	Lot-et-Garonne	47
Aisne	02	Lozère	48
Allier	03	Maine-et-Loire	49
Alpes de Haute Provence	04	Manche	50
Alpes (Hautes-)	05	Marne	51
Alpes-Maritimes	06	Marne (Haute-)	52
Ardèche	07	Mayenne	53
Ardennes	08	Meurthe-et-Moselle	54
Ariège	09	Meuse	55
Aube	10	Morbihan	56
Aude	11	Moselle	57
Aveyron	12	Nièvre	58
Bouches-du-Rhône	13	Nord	59
Calvados	14	Oise	60
Cantal	15	Orne	61
Charente	16	Paris	75
Charente-Maritime	17	Pas-de-Calais	62
Cher	18	Puy-de-Dôme	63
Corrèze	19	Pyrénées-Atlantiques	64
Corse	20	Pyrénées (Hautes-)	65
Côte-d'Or	21	Pyrénées-Orientales	66
Côtes-du-Nord	22	Rhin (Bas-)	67
Creuse	23	Rhin (Haut-)	68
Dordogne	24	Rhône	69
Doubs	25	Saône (Haute-)	70
Drôme	26	Saône-et-Loire	71
Essonne	91	Sarthe	72
Eure	27	Savoie	73
Eure-et-Loir	28	Savoie (Haute-)	74
Finistère	29	Seine-Maritime	76
Gard	30	Seine-et-Marne	77
Garonne (Haute-)	31	Seine-Saint-Denis	93
Gers	32	Sèvres (Deux-)	79
Gironde	33	Somme	80
Hauts-de-Seine	92	Tarn	81
Hérault	34	Tarn-et-Garonne	82
Ille-et-Vilaine	35	Val-de-Marne	94
Indre	36	Val-d'Oise	95
Indre-et-Loire	37	Var	83
Isère	38	Vaucluse	84
Jura	39	Vendée	85
Landes	40	Vienne	86
Loir-et-Cher	41	Vienne (Haute-)	87
Loire	42	Vosges	88
Loire (Haute-)	43	Yonne	89
Loire-Atlantique	44	Yvelines	78
Loiret	45	Territoire de Belfort	90
Lot	46		

ABBEVILLE (851)[6]

Notre-Dame-de-la-Chapelle
Notre-Dame-du-Chastel
St-André
Ste-Catherine
St-Éloy
St-Georges
St-Gilles
St-Jacques
St-Jean-des-Prés
St-Nicolas
St-Paul
St-Sépulcre
St-Wolfran

AGEN (891)[1]

St-Étienne (Cathédrale)
Ste-Foi
St-Hilaire

AIX (891)[1, 61, 3]

La-Magdeleine
St-Esprit
St-Jean-Baptiste-du-Faubourg
St-Sauveur

AJACCIO (891)[4, 20]

Ste-Marie

ALAIS (ou ALÈS) (891)[1]

St-Jean (Cathédrale)

ALBERTVILLE (891)[4, 73]

St-Grat-de-Conflans
St-Jean-de-l'Hôpital

ALBI (891)[3]

Notre-Dame-de-Fonlabour (Hors-la-Ville)
St-Affric
Ste-Cécile (Cathédrale)
St-Étienne
St-Georges
St-Julien
St-Loup-du-Casteviel
Ste-Marie-Madeleine-du-Bout-du-Pont
Ste-Martianne
St-Salvi

ALENÇON (821)[1]

Notre-Dame
St-Léonard
St-Roch-de-Courteilles

ALTKIRCH (861)[4, 66]

Une paroisse

AMBERT (881)[2]

St-Jean

AMIENS (851)[6]

Notre-Dame
St-Firmin-à-la-Porte
St-Firmin-en-Castillon
St-Firmin-le-Confesseur
St-Germain
St-Jacques
St-Leu
St-Martin
St-Michel
St-Rémy
St-Sulpice

ANCENIS (811)[4, 44]

St-Pierre

ANDELYS (LES) (821)[6]

GRAND ANDELY:
La-Magdeleine
Notre-Dame

PETIT ANDELY:
St-Sauveur

ANGERS (841)[5, 49]

Notre-Dame-de-Lesvière
St-Aignan
Ste-Croix
St-Denis
St-Évroult
St-Julien ou St-Jean-Baptiste
St-Land
St-Martin
St-Maurice
St-Maurille
St-Michel-du-Tertre
St-Michel-la-Palud
St-Pierre

ANGOULÊME (871)[1]

Notre-Dame-des-Peines
St-André
St-Antonin
St-Auzonne
St-Cybard-en-Ville
St-Cybard-Hors-la-Ville
St-Jean
St-Martial
St-Martin
St-Paul
St-Pierre (Cathédrale)

ANNECY (891)[4 74]

Notre-Dame (Ancienne Collégiale)
St-Maurice

APT (891)[1]

Notre-Dame (Cathédrale)
Ste-Anne
St-Castor

ARCIS-SUR-AUBE (861)[7 10]

St-Étienne

ARGELÈS-SUR-MER (891)[7 66]

Notre-Dame-Del-Prat

ARGENTAN (821)[2]

St-Germain
St-Rémy
St-Thomas (Hôpital)

ARLES (891)[1]

Notre-Dame-la-Major
Notre-Dame-la-Principale (ou Ste-Anne)
Ste-Croix
St-Julien (ou St-Antoine)
St-Laurent
St-Lucien
St-Martin
St-Trophyme et St-Étienne (Cathédrale)

ARRAS (851)[5 62]

Notre-Dame-au-Jardin-Dite-la-Chapelette
St-Aubert
Ste-Croix
St-Étienne
St-Géry
St-Jean-en-Ronville
Ste-Marie-Madeleine
St-Maurice
St-Nicaise
St-Nicolas-en-l'Âtre
St-Nicolas-sur-les-Fossés
St-Sauveur

AUBUSSON (881)[7 23]

Ste-Croix
St-Jean-de-la-Cour

AUCH (891)[2]

Notre-Dame (Cathédrale)
St-Orens (Collégiale)

AURILLAC (881)[7 15]

Notre-Dame-d'Aurillac
St-Étienne

AUTUN (861)[1]

Notre-Dame
St-André
St-Cesle et St-Nazaire (Cathédrale détruite)
St-Jean-de-la-Grotte
St-Jean-le-Grand
St-Jean-l'Évangéliste
St-Lazare (Cathédrale)
St-Pancrace (ou St-Branché)
St-Pierre et St-Andoche
St-Quentin

AUXERRE (881)[1]

Notre-Dame-la-Dehors
St-Étienne (Cathédrale)
St-Eusèbe
St-Loup
St-Mamert
St-Pèlerin
St-Pierre-en-Château
St-Pierre-en-Vallée (ou St-Père)
St-Regnobert

AVALLON (861)[1]

St-Julien
St-Martin
St-Pierre

AVESNES (851)[1]

Église Collégiale

AVIGNON (991)[1]

La-Magdeleine
Notre-Dame-des-Dons (Cathédrale)
Notre-Dame-la-Principale
St-Agricol
St-Didier
St-Genet
St-Pierre
St-Symphorien

AVRANCHES (821)[1]

Notre-Dame-des-Champs
St-André (Cathédrale)
St-Gervais
St-Saturnin

BAGNÈRES-DE-BIGORRE (891)[7 65]

St-Vincent

BARBEZIEUX (871)[2]

St-Ismas
St-Mathias

BARCELONNETTE (891)[4 04]

St-Pierre-aux-Liens

BAR-LE-DUC (861)[7 55]

Notre-Dame
St-Maxe (Collégiale)
St-Pierre (Collégiale)

BAR-SUR-AUBE (861)[1]

Ste-Marie-Magdeleine
St-Martin
St-Pierre

BAR-SUR-SEINE (861)[1]

St-Étienne

BASTIA (891)[4 20]

St-Jean-Baptiste
Ste-Marie

BAUGÉ (841)[5 49]

St-Pierre et St-Laurent

BAUME-LES-DAMES (861)[7 25]

St-Martin
St-Sulpice

BAYEUX (821)[6]

La-Magdelaine
La-Potterie
St-André
St-Exupère
St-Floixel
St-Jean
St-Laurens et St-Ouen
St-Loup
St-Malo
St-Martin
St-Patrice
St-Sauveur
St-Vigor-le-Petit

BAYONNE (891)[1]

Notre-Dame (Cathédrale)

BAZAS (891)[1]

Notre-Dame
St-Jean
St-Jean-Baptiste (Cathédrale)
St-Martin

BEAUNE (861)[1]

Notre-Dame
St-Martin
St-Pierre

BEAUPRÉAU (841)[1]

Notre-Dame
St-Martin

BEAUVAIS (831)[6]

La-Basse-Oeuvre
St-André
St-Étienne
St-Jacques
St-Jean
St-Laurent
Ste-Madeleine
Ste-Marguerite
St-Martin
St-Quentin
St-Sauveur
St-Thomas

BELFORT (861)[4 90]

St-Christophe

BELLAC (881)[4 87]

Notre-Dame et Chapelle St-Sauveur

BELLEY (891)[1]

St-Jean-Baptiste (Cathédrale)
St-Laurent

BERGERAC (891)[7 24]

La-Madeleine (Diocèse de Sarlat)
St-Jacques et St-Martin (Diocèse de Périgueux)

BERNAY (821)[6]

Notre-Dame-de-la-Couture
Ste-Croix

BESANÇON (861)[5 25]

Notre-Dame-de-Jussan-Moutier
St-Jean-Baptiste
St-Marcellin
Ste-Marie-Madeleine
St-Maurice
St-Paul et St-Donat
St-Pierre

BÉTHUNE (851)[5 62]

Ste-Croix
St-Vaast

BÉZIERS (891)[3]

St-Aphrodise
St-Félix
St-Jacques
Ste-Madeleine
St-Nazaire

BLANC (LE) (881)[1]

Une paroisse

BLAYE (891)[4 33]

Ste-Luce
St-Romain
St-Sauveur

BLOIS (841)[6]

St-Honoré
St-Martin
St-Nicolas
St-Saturnin
St-Sauveur
St-Solène

BONNEVILLE (891)[4 74]

Ste-Catherine
St-Étienne

BORDEAUX (891)[7 33]

Notre-Dame-de-Puy-Paulin
St-André
St-Christoly et St-Paul
Ste-Colombe
Ste-Croix
St-Éloy
Ste-Eulalie
St-Mexans
St-Michel
St-Nicolas-de-Graves et St-Vivian (Annexe)
St-Pierre
St-Projet
St-Rémy
St-Seurin
St-Siméon

BOULOGNE-SUR-MER (851)[5 62]

St-Joseph
St-Nicolas

BOURG (861)[7 01]

Notre-Dame

BOURGANEUF (881)[4 23]

St-Jean-Baptiste

BOURGES (881)[6]

Notre-Dame-du-Fourchaud
St-Ambroise
St-Bonnet
Ste-Croix
St-Fulgent
St-Jean-des-Champs
St-Jean-le-Vieil
St-Médard
St-Outrillet
St-Pierre-le-Guiliard
St-Pierre-le-Marché
St-Pierre-le-Peullier
St-Privé
St-Orsin

BOUSSAC (881)[4 23]

Ste-Anne

BRESSUIRE (871)[4 79]

Notre-Dame
St-Jean-Baptiste
St-Nicolas

BREST (811)[7 29]

Notre-Dame-de-Recouvrance (- St-Sauveur)
Notre-Dame-du-Château
St-Louis
Sept-Saints

BRIANÇON (891)[1]

Notre-Dame

BRIEY (861)[2]

St-Gengoulf

BRIGNOLES (891)[2 et 4 83]

St-Sauveur

BRIOUDE (881)[1]

St-Julien (Chapitre)

BRIVE (881)[7 19]

St-Martin

CAEN (821)[6]

Notre-Dame
St-Estienne
St-Gilles
St-Jean
St-Jullien
St-Martin
St-Nicolas
St-Ouen
St-Paix-près-Caen
St-Pierre
St-Sauveur

CAHORS (891)[1]

Notre-Dame-de-Soubiroux
St-André
St-Géry
St-Laurent
St-Pierre

CALVI (891)[4 20]

St-Jean-Baptiste
Ste-Marie
Ste-Réparata

CAMBRAI (851)[1]

St-Aubert
Ste-Croix
Ste-Élisabeth
St-Gengoux
St-Georges
St-Géry
Ste-Marie-Magdeleine
St-Martin
St-Nicolas
St-Waast

CARCASSONNE (891)[3]

St-Maquens
St-Michel
St-Nazaire
St-Sernin
St-Vincent

CARPENTRAS (891)[2]

St-Jean-du-Bourg
St-Pierre et St-Siffrein (Cathédrale)

CASTELLANNE (891)[2]

Notre-Dame-de-la-Roche (Hermitage)
Notre-Dame-du-Plan
St-André (Ancienne église paroissiale)

CASTELNAUDARY (891)[7 11]

St-Michel

CASTELSARRASIN (891)[4 82]

Gandalou
St-Jean
St-Martin-Belcassé
St-Sauveur

CASTRES (891)[2 et 4 81]

Notre-Dame-de-la-Plate
St-Benoît (Cathédrale)
St-Jacques-de-Villegoudou

CÉRET (891)[7 66]

St-Pierre

CHÂLONS-SUR-MARNE (861)[6]

La-Trinité
Notre-Dame
St-Alpin
St-Antoine
Ste-Catherine
St-Éloy
St-Germain
St-Jean
St-Loup
Ste-Marguerite
St-Nicaise
St-Nicolas
St-Sulpice

CHÂLON-SUR-SAÔNE (861)[3]

St-Georges
St-Jean-de-Maisel
St-Laurent
Ste-Marie
St-Vincent

CHAMBÉRY (891)[4 73]

St-Léger
St-Pierre-de-Lemenc
St-Pierre-de-Maché

CHAROLLES (861)[1]

St-Nizier

CHARTRES (831)[6]

St-Aignan
St-André
St-Barthélemy
St-Brice
St-Chéron
Ste-Foy
St-Hilaire
St-Martin
St-Maurice
St-Michel
St-Saturnin

CHÂTEAUBRIANT (811)[4 44]

St-Jean-de-Béré

CHÂTEAU-CHINON (861)[1]

St-Romain

CHÂTEAUDUN (841)[1]

St-Agnan
St-Jean
St-Lubin
St-Médard
St-Pierre
St-Valérien

CHÂTEAU-GONTHIER (841)[6]

St-Jean-Baptiste
St-Jean-l'Évangéliste
St-Rémy

CHÂTEAULIN (811)[4 29]

St-Idunet

CHÂTEAUROUX (881)[1]

St-André
St-Christophe
St-Denis
St-Martial
St-Martin

CHÂTEAU-SALINS (861)[4 57]

St-Jean-Baptiste

CHÂTEAU-THIERRY (831)[6]

St-Crespin
St-Martin

CHÂTELLERAULT (871)[8]

Notre-Dame
St-Jacques
St-Jean-Baptiste
St-Jean-l'Évangéliste-de-Châteauneuf
St-Romain

CHÂTILLON-SUR-SEINE (861)[1]

St-Jean
St-Nicolas
St-Vorle

CHÂTRE (LA) (881)[1]

La-Magdeleine
St-Vincent

CHAUMONT (861)[1]

St-Jean

CHERBOURG (821)[2]

La-Trinité

CHINON (841)[6]

St-Étienne
St-Jacques
St-Maurice

CIVRAY (871)[8]

St-Nicolas

CLAMECY (861)[5 58]

St-Martin

CLERMONT (831)[4 60]

St-Samson

CLERMONT-FERRAND (881)[4 63]

Notre-Dame
Notre-Dame-du-Port
St-Adjutor
St-Bounet (ou St-Ferréol)
St-Casaz (ou St-Georges ou St-Alyré)
Ste-Catherine (ou St-André ou St-Martin)
St-Cirques
Ste-Croix
St-Étienne (ou St-Patrocle)
St-Genès
St-Laurent
St-Pierre
St-Robert

COGNAC (871)[3]

St-Caprais
St-Jacques
St-Léger
St-Martin

COLMAR (861)[2]

St-Martin

COMMERCY (861)[1]

St-Nicolas
St-Pantaléon

COMPIÈGNE (831)[6]

St-Antoine
St-Jacques
St-Pierre

CONDOM (891)[1]

St-Hilaire
St-Jacques

CONFOLENS (881)[1]

St-Barthélemy
St-Maxime

CORBEIL (831)[1]

Notre-Dame
St-Jacques
St-Léonard
St-Martin

CORTE (891)[4 20]

St-Marcello et Ste-Nurziata

COSNE (881)[6]

St-Aignan
St-Jacques

COULOMMIERS (831)[1]

St-Denis

COUTANCES (821)[1]

Notre-Dame (Cathédrale)
St-Nicolas
St-Pierre

DAX (891)[1]

Notre-Dame (Cathédrale)
St-Vincent

DIE (891)[1]

L'Assomption (Cathédrale)

DIEPPE (821)[1]

St-Jacques
St-Rémy

DIGNE (891)[1]

Ste-Marine et St-Jérôme (Cathédrale)

DIJON (861)[1]

Notre-Dame
St-Jean-Baptiste
St-Médard
St-Michel
St-Nicolas
St-Philibert
St-Pierre

DINAN (811)[4 22]

St-Malo
St-Sauveur

DOLE (861)[2]

Notre-Dame
St-André

DOMFRONT (841)[4 6]

St-Julien

DOUAI (851)[3]

Notre-Dame
St-Albin
St-Ame
St-Jacques
St-Nicolas
St-Pierre

DOULLENS (851)[6]

Notre-Dame
St-Martin
St-Pierre

DRAGUIGNAN (891)[4 83]

Notre-Dame et St-Michel

DREUX (831)[7 28]

St-Jean-de-la-Plaine
St-Pierre

DUNKERQUE (851)[1]

St-Éloy

EMBRUN (891)[1]

Ste-Cécile
St-Donat
St-Vincent

ÉPERNAY (861)[1]

St-Martin

ÉPINAL (861)[2]

St-Goeric (Chapelle St-Maurice)

ESPALION (891)[4 12]

St-Hilarion

ÉTAMPES (831)[6]

Notre-Dame
St-Bazile
St-Gilles
St-Martin
St-Pierre

ÉVREUX (821)[6]

La-Ronde
St-Acquillain
St-Denis
St-Germain
St-Gilles
St-Léger
St-Nicolas
St-Pierre
St-Thomas

FALAISE (821)[6]

Guibray
St-Gervais
St-Laurent
Ste-Trinité

FIGEAC (891)[1]

Notre-Dame-du-Puy

LA FLÈCHE (841)[9]

Saint-Thomas

FLORAC (891)[4 48]

St-Martin

FOIX (891)[709]

St-Volusien

FONTAINEBLEAU (831)[477]

St-Louis

FONTENAY-LE-COMTE (871)[495]

Notre-Dame
St-Jean
St-Nicolas

FORCALQUIER (891)[10]

Notre-Dame-de-l'Assomption ou du-Bourgues

FOURGÈRES (811)[1]

Notre-Dame-de-Rillé
St-Léonard

GAILLAC (891)[2]

St-Michel
St-Pierre

GANNAT (881)[1]

Ste-Croix
St-Étienne

GAP (891)[705]

St-Arnoux (Cathédrale)

GEX (891)[1]

St-Pierre

GIEN (881)[545]

St-Laurent
St-Louis

GOURDON (891)[446]

St-Pierre
St-Siméon

GRASSE (891)[1]

Notre-Dame (Cathédrale)

GRAY (861)[470]

Notre-Dame (Assomption)

GRENOBLE (891)[3]

St-Hugues et St-Jean
St-Joseph
St-Laurent
St-Louis

GUÉRET (881)[423]

St-Pierre et St-Paul

GUINGAMP (811)[1]

Notre-Dame

LE HAVRE (821)[1]

Notre-Dame
Saint-François

HAZEBROUCK (851)[759]

St-Éloi

ISSOIRE (881)[463]

St-Avit
St-Paul

ISSOUDUN (881)[6]

St-Cyr
St-Jean

JOIGNY (831)[6]

St-André
St-Jean
St-Thibault

JONZAC (871)[417]

St-Gervais — St-Protais

LANGRES (861)[1]

St-Amâtre
St-Mamets (Cathédrale)
St-Martin
St-Pierre

LANNION (811)[422]

St-Jean-du-Baly

LAON (851)[6]

Notre-Dame-au-Marché
Ste-Benoiste
St-Cyr
St-Jean
St-Julien
St-Martin
St-Michel
St-Pierre
St-Rémy-à-la-Place
St-Rémy-à-la-Porte

LAPALISSE (881)[1]

Une paroisse

LARGENTIÈRE (891)[5 07]

Notre-Dame

LAVAL (841)[6]

La-Trinité
St-Vénérend

LAVAUR (891)[7 24]

St-Avit

LECTOURE (891)[1]

St-Gervais et St-Protais (Cathédrale)

LESPARRE (891)[7 33]

Notre-Dame

LIBOURNE (891)[7 33]

St-Jean

LILLE (851)[1]

La-Magdeleine
St-André
Ste-Catherine
St-Étienne
St-Maurice
St-Pierre
St-Sauveur

LIMOGES (881)[2]

Montjovis
St-Aurélien
St-Christophe
St-Domnolet
St-Étienne (cure St-Jean dans la Cathédrale)
Ste-Félicité
St-Gérald
St-Julien
St-Maurice
St-Michel-de-Pistorie
St-Michel-des-Lions
St-Paul
St-Pierre

LIMOUX (891)[7 11]

Notre-Dame-de-Salles
St-Martin

LISIEUX (821)[6]

St-Dizier
St-Germain
St-Jacques

LOCHES (841)[7 37]

St-Ours
(une succursale: St-Antoine)

LODÈVE (891)[1]

St-Genès et St-Fulcran (Cathédrale)

LOMBEZ (891)[1]

Notre-Dame (Cathédrale)

LONS-LE-SAUNIER (861)[7 25]

St-Désiré

LORIENT (811)[1]

Notre-Dame-Bonne-Nouvelle
Ste-Anne-d'Arvor
St-Louis

LOUDÉAC (811)[11]

St-Nicolas

LOUDUN (871)[8]

St-Pierre-du-Marché
St-Pierre-du-Martray

LOUHANS (861)[4 71]

St-Pierre

LOUVIERS (821)[6]

Notre-Dame
St-Germain
St-Jean

LUNÉVILLE (861)[1]

St-Jacques (avant 1745)
St-Rémy (après 1745)

LURE (861)[4 70]

St-Martin

LYON (861)[1]

Notre-Dame-de-la-Guillotière
Notre-Dame-de-la-Platière
Ste-Croix
St-Georges
St-Irénée
St-Just
St-Martin-d'Ainay
St-Nizier
St-Paul (et annexe St-Laurent)
St-Pierre-de-Vaise
St-Pierre et St-Saturnin
St-Pierre-le-Vieux
St-Thomas-de-Fourvières
St-Vincent

MÂCON (861)[3]

St-Étienne
St-Pierre
St-Vincent

MAMERS (841)[9]

St-Laumer-de-Blois (Prieuré conventuel de)

LE MANS (841)[6]

Gourdaines
La-Couture
La-Magdeleine
Le-Crucifix
Le-Grand-St-Pierre
Le-Petit-St-Pierre
Le-Pré
St-Benoît
St-Germain
St-Gilles
St-Jean
St-Hilaire
St-Nicolas
St-Ouen-des-Fossés
St-Pavin-de-la-Cité
St-Pavin-des-Champs
St-Vincent

MANTES (831)[6]

Notre-Dame
St-Maclou
St-Père

MARENNES (871)[11]

St-Pierre-de-Sales

MARMANDE (891)[4 47]

Notre-Dame

MARSEILLE (891)[1]

La-Major (Cathédrale)
Les-Accoules
St-Ferréol
St-Laurent
St-Martin

MAULÉON ou **CHÂTILLON-SUR-SÈVRE** (871)[4 79]

La-Trinité
Notre-Dame
Ste-Marie-Magdeleine
St-Mélaine
St-Pierre

MAURIAC (881)[7 15]

Notre-Dame

MAYENNE (841)[1]

Saint-Martin

MARVEJOLS (891)[7 48]

Notre-Dame-de-la-Carce

MEAUX (831)[6]

Chaage
St-Christophe
St-Germain
St-Martin
St-Nicolas
St-Rémy
St-Saintin
St-Thibaut

MELLE (871)[1]

St-Hilaire
St-Pierre

MELUN (831)[6]

St-Ambroise
St-Aspair
St-Barthélemy
St-Étienne
St-Liesve

MENDE (891)[1]

Notre-Dame et St-Privat (Cathédrale)

METZ (861)[7 57]

Ste-Croix
St-Étienne (Cathédrale)
St-Eucaire
St-Gengoulf
St-Georges
St-Gorgon
St-Jean-de-la-Citadelle
St-Livier
St-Marcel
St-Martin
St-Maximin
Ste-Ségolène
St-Simon
St-Simplice
St-Victor
St-Vincent
St-Vit

MÉZIÈRES (861)[7 58]

Notre-Dame

MILLAU (891)[7 12]

Notre-Dame-de-Lespinasse

MIRANDE (891)

Une paroisse

MIRECOURT (861)[4 86]

La-Nativité-de-Notre-Dame et St-Nicolas

MOISSAC (891)[1]

Ste-Catherine
St-Germain
St-Jacques
St-Laurent
St-Michel

MONTARGIS (831)[5 45]

Ste-Marie-Madeleine

MONTAUBAN (891)[2 et 4 82]

Sapiac
St-Jacques
St-Jean-Vilienouve
St-Martin et St-Théodat (Cathédrale)
St-Orens

MONTBÉLIARD (861)[5 25]

3 paroisses luthériennes au XVIII[e] s.

MONTBRISON (861)[1]

La-Magdeleine
St-André
St-Pierre

MONTDIDIER (851)[6]

Notre-Dame
St-Martin
St-Médard
St-Pierre
St-Sépulcre

MONTÉLIMAR (891)[1]

Ste-Croix

MONTFORT (811)[1]

St-Colomb
St-Jean
St-Nicolas

MONTLUÇON (881)[1]

Notre-Dame
St-Pierre-et-Blanzat

MONT-DE-MARSAN
(et Saint-Sever) (891)[4 40]

La-Madeleine

MONTMÉDY (861)[4 55]

St-Martin

MONTMORILLON (871)[6]

Notre-Dame
St-Martial
St-Michel
St-Pierre

MONTPELLIER (891)[1]

Notre-Dame-des-Tables
St-Denis (et annexe Ste-Foi)
St-Firmin (et annexe de St-Guillem, St-Mathieu, St-Paul et St-Thomas)
St-Pierre (Cathédrale)

MONTREUIL (851)[11]

St-Saulve

MORLAIX (811)[7 29]

St-Martin
St-Mathieu
St-Mélaine

MORTAGNE-AU-PERCHE (821)[6]

Notre-Dame
St-Germain-de-Loisey (et Ste-Croix)
St-Jean (et annexe de St-Malo)

MORTAIN (821)[4 50]

St-Évroult

MOULINS (861)[6]

Iseure
St-Bonnet
St-Jean
St-Pierre

MOÛTIERS (891)[4 73]

Ste-Marie

MURAT (881)[1]

Notre-Dame

MURET (891)[4 31]

St-Germier
St-Jacques

NANCY (861)[7 54]

Notre-Dame
St-Epvre
St-Nicolas
St-Pierre
St-Roch
St-Sébastien
St-Vincent — St-Fiacre

NANTES (811)[3]

Notre-Dame
Notre-Dame-de-la-Fosse
St-Clément
Ste-Croix
St-Denis
St-Donatien
St-Jacques
St-Jean-en-St-Pierre
St-Laurent
St-Léonard
St-Nicolas
St-Pierre (Cathédrale)
Ste-Radegonde
St-Saturnin
St-Similien
St-Vincent

NANTUA (861)[7 69]

St-Michel

NARBONNE (891)[7 11]

Notre-Dame-de-la-Major
Notre-Dame-de-la-Mourguié
St-Étienne et St-Sébastien (Collégiale)
St-Just (Cathédrale)

NÉRAC (891)[1]

St-Nicolas

NEUFCHÂTEAU (861)[1]

St-Christophe (et succursale de St-Nicolas)

NEUFCHÂTEL-EN-BRAY (821)[7 76]

Notre-Dame
St-Jacques
St-Pierre

NEVERS (881)[6]

St-Arigle
St-Didier
St-Estienne
St-Genest
St-Jean (appelé St-Cyr à partir de 1791)
St-Laurent
St-Lazare
St-Martin
St-Pierre
St-Sauveur
St-Trohé
St-Victor

NICE (891)[7 06]

Cimiez
La-Madeleine
Notre-Dame
St-Barthélemy
St-Dominique
St-Étienne
St-Jacques
St-Jean-Baptiste
St-Martin
Ste-Méline
St-Pierre-d'Arène
Ste-Réparate (Cathédrale)
St-Roch

NÎMES (891)[1]

Notre-Dame et St-Castor (Cathédrale)

NIORT (871)[4 79]

Notre-Dame
St-André

NOGENT-LE-ROTROU (831)[6]

Notre-Dame
St-Hilaire
St-Laurent

NOGENT-SUR-SEINE (861)[1]

St-Laurent

NONTRON (891)[7 24]

St-Étienne

NYONS (891)[1]

St-Vincent

OLORON (891)[1]

Notre-Dame (Cathédrale)
Ste-Croix
Ste-Marie
St-Pierre

ORANGE (891)[4 84]

Notre-Dame-de-Nazareth

ORLÉANS (841)[6]

Laleu St-Memin
Notre-Dame-du-Chemin
Notre-Dame-de-Recouvrance
St-Aignan
St-Benoît
Ste-Catherine
St-Donnatin
St-Éloy
St-Euverte
St-Flou
St-Germain
St-Hilaire
St-Laurent
St-Liphard
St-Maclou
St-Marc
St-Marceau
St-Michel
St-Paterne
St-Paul
St-Pierre-en-Pont
St-Pierre-Ensentellée
St-Pierre-Puillier
St-Sulpice
St-Victor
St-Vincent

ORTHEZ (891)[7 64]

St-Pierre

PAIMBEUF (811)[1]

Ste-Opportune
St-Père-en-Retz

PAMIERS (891)[7 09]

Notre-Dame-du-Camp
St-Antonin ou Le Mercadal (Cathédrale)

PARIS (831)[12]

Bonne-Nouvelle
Cardinal Lemoine
Gros-Caillou
Notre-Dame
Quinze-Vingts
Sts-Innocents
St-Ambroise
St-André-des-Arcs
St-Antoine
St-Augustin
St-Barthélemy
St-Benoît
Ste-Chapelle Basse
St-Christophe
St-Côme
Ste-Croix-en-la-Cité
St-Denis-de-la-Châtre
St-Étienne-du-Mont
St-Eustache
St-François-d'Assise
Ste-Geneviève-des-Ardents
St-Germain-des-Prés
St-Germain-l'Auxerrois
St-Germain-le-Vieil
St-Gervais
St-Hilaire
St-Hippolyte
St-Honoré
St-Jacques-du-Haut-Pas
St-Jacques-l'Hôpital
St-Jacques-la-Boucherie
St-Jean-de-Latran
St-Jean-en-Grève
St-Jean-le-Rond
St-Josse
St-Landry
St-Laurent
St-Leu et St-Gilles
St-Louis-du-Louvre
St-Louis-en-l'Isle
Ste-Madeleine-en-la-Cité
St-Marcel
Ste-Marguerite
Ste-Marguerite-la-Ville-l'Évêque
Ste-Marine
St-Martial
St-Médard
St-Merry
St-Nicolas-des-Champs
St-Nicolas-du-Chardonnet
Ste-Opportune
St-Paul
St-Philippe-du-Roule
St-Pierre-aux-Boeufs
St-Pierre-des-Arcis
St-Pierre du Chaillot
St-Roch
St-Sauveur
St-Séverin
St-Sulpice
St-Thomas-d'Aquin
St-Victor

PARTHENAY (871)[4 79]

Notre-Dame-de-la-Couldre
Ste-Croix
St-Jacques
St-Jean-Baptiste
St-Laurent
St-Paul
St-Pierre-ès-Liens-de-Parthenay-le-Vieux
St-Sépulcre ou St-Martin-du-St-Sépulcre

PAU (891)[7 64]

Notre-Dame (succursale)
St-Martin

PÉRIGUEUX (891)[1 et 7 24]

Notre-Dame (Cathédrale dans la Collégiale de St-Front)
St-Étienne-de-la-Cité
St-Georges
St-Silain

PÉRONNE (851)[6 et 5 80]

St-Jean-Baptiste
St-Quentin-Capelle
St-Sauveur

PERPIGNAN (891)[7 64]

Notre-Dame-de-la-Réal (Collégiale)
St-Jacques
St-Jean (Collégiale)
St-Mathieu

PITHIVIERS (841)[5 45]

St-Jean-au-Val
St-Salomon

PLOERMEL (811)[7 58]

St-Armel

POITIERS (871)[8]

La-Résurrection (et St-Pélage)
Notre-Dame-de-la-Chandelière
Notre-Dame-l'Ancienne
Notre-Dame-la-Grande
Notre-Dame-la-Petite
St-Austregisille (St-Oustril)
St-Cibard
St-Didier
St-Étienne
St-Germain
St-Hilaire-de-la-Celle
St-Hilaire-Entre-les-Églises
St-Jean
St-Jean-de-Montierneuf
St-Michel
Ste-Opportune
St-Paul
St-Pierre-l'Hospitalier (St-Pierre-Loustau)
St-Porchaire (et St-Grégoire)
Ste-Radegonde
St-Saturnin
St-Savin
St-Simplicien

POLIGNY (861)[4 39]

St-Hippolyte

PONTARLIER (861)[5 25]

St-Bénigne
St-Étienne

PONT-AUDEMER (821)[6]

Notre-Dame-du-Prey
St-Aignan
St-Germain
St-Ouen

PONTIVY (811)[4 56]

Notre-Dame-de-Joie

PONT-l'ÉVÊQUE (821)[7]

St-Michel

PONTOISE (821)[6]

Notre-Dame
St-André
St-Maclou
St-Mellon
St-Pierre

PRADES (891)[7 66]

St-Pierre

PRIVAS (891)[4 07]

St-Thomas

PROVINS (831)[6]

St-Ayoul
Ste-Croix
St-Pierre
St-Quiriace

LE PUY (881)[7 43]

Notre-Dame (Cathédrale)
St-Agrève
St-Georges
St-Hilaire-du-Monestier
St-Jean-des-Fonts-Baptismaux
St-Pierre-Latour
St-Vasy

QUIMPER (811)[7]

La-Chandeleur
Le St-Esprit
St-Julien
St-Mathieu
St-Rouan
St-Sauveur

QUIMPERLÉ (811)[7]

St-Colomban
St-Michel

RAMBOUILLET (831)[7]

Une paroisse

REDON (811)[7]

St-Sauveur

REIMS (861)[6]

St-André
St-Denis
St-Étienne
St-Hilaire
St-Jacques
St-Jean
St-Julien
Ste-Magdeleine
St-Martin
St-Maurice
St-Pierre
St-Simphorien
St-Thimoté

REMIREMONT (861)[1]

St-Pierre (Abbatiale)

RENNES (811)[2]

St-Aubin
St-Étienne
St-Georges
St-Germain
St-Jean
St-Laurent
St-Martin
St-Pierre (Cathédrale)
St-Sauveur

RÉOLE (LA) (891)[1]

St-Michel

RETHEL (861)[11]

St-Nicolas

RIBÉRAC (891)[1]

St-Martin

RIOM (881)[4 63]

Notre-Dame-du-Mathuret
St-Amable
St-Jean

ROANNE (861)[2]

St-Étienne
St-Nicolas (Chapelle succursale)

ROCHECHOUART (881)[4 87]

St-Julien

ROCHEFORT (871)[7 17]

St-Louis

ROCHELLE (LA) (871)[3]

Notre-Dame-de-Coigne
St-Barthélemy
St-Jean-Perrot
Ste-Marguerite
St-Nicolas
St-Pierre-de-Laleu
St-Sauveur

ROCROI (861)[4 08]

St-Nicolas

RODEZ (891)[1]

Notre-Dame (Cathédrale)
St-Amans

ROMORANTIN (841)[1]

Notre-Dame (Collégiale)

ROUEN (821)[6]

Notre-Dame-de-la-Ronde
St-Amand
St-André-de-la-Ville
St-André-hors-la-Ville
St-Candé-le-Jeune
St-Candé-le-Vieil
Ste-Croix — St-Ouen
Ste-Croix-des-Pelletiers
St-Denis
St-Éloy
St-Erblanc
St-Étienne-des-Tonneliers
St-Étienne-l'Église
St-Gervais
St-Godard
St-Hilaire
St-Jean
St-Laurent
St-Lo
St-Macloud
Ste-Marie
St-Martin-du-Pont
St-Martin-sur-Renelle
St-Michel
St-Nicaise
St-Nicolas
St-Patrice
St-Paul
St-Pierre-du-Chastel

ROUEN (821)[6] (suite)
St-Pierre-l'Honoré
St-Pierre-le-Portier
St-Sauveur
St-Sever
St-Vigord
St-Vincent
St-Vivien

RUFFEC (871)[4 16]
St-André

LES-SABLES-D'OLONNE (871)[2]
Notre-Dame
St-Nicolas

SAINT-AFFRIQUE (891)[4 12]
Une paroisse catholique
Une paroisse protestante

SAINT-AMAND (881)[6]
Le-Vieux-Château
St-Amand

SAINT-BRIEUC (811)[2]
St-Michel

SAINT-CALAIS (841)[7 72]
St-Calais

SAINT-CLAUDE (861)[2]
St-Pierre et St-Claude (Cathédrale)

SAINT-DENIS (831)[2]
Les-Trois-Patrons
Ste-Croix
St-Marcel
St-Martin
St-Michel
St-Pierre
St-Rémi

SAINT-DIÉ (861)[2]
Ste-Croix
St-Martin

SAINT-ÉTIENNE (861)[2]
Notre-Dame
St-Étienne

SAINT-FLOUR (881)[2]
St-Flour (Cathédrale)

SAINT-GAUDENS (891)[4 31]
St-Gaudens

SAINT-GIRONS (891)[1]
St-Girons
St-Valier

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (871)[1]
St-Jean

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (891)[11]
St-Jean (Cathédrale)

SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (891)
St-Julien

SAINT-LÔ (821)[7 50]
Notre-Dame
Ste-Croix
St-Thomas

SAINT-MALO (811)
St-Sauveur
St-Vincent (Cathédrale)

SAINT-MARCELLIN (891)[2]
St-Marcellin

SAINT-OMER (851)[5 62]
Ste-Aldegonde
St-Denis
St-Jean-Baptiste
Ste-Marguerite
St-Martin-en-l'Île
St-Sépulcre

SAINT-POL (811)[5 62]
St-Paul

SAINT-PONS (891)[3]
St-Martin-du-Jour
St-Pons

SAINT-QUENTIN (851)[6]

Notre-Dame
St-André
Ste-Catherine
St-Éloy
St-Jacques
St-Jean
Ste-Marguerite
St-Martin
St-Nicaise
St-Pécinne
St-Rémy
St-Thomas

SAINT-SEVER (et Mont-de-Marsan) (891)[4 40]

La-Madeleine

SAINT-YRIEIX (881)[4 87]

St-Yrieix

SAINTE-MENEHOULD (861)[6]

Notre-Dame-de-Chastriées
Ste-Menehould
St-Nicolas-de-la-Grange

SAINTES (871)[1]

St-Eutrope
St-Michel
St-Palais
St-Pierre (Cathédrale)

SANCERRE (881)[1]

Notre-Dame (St-Jean et St-Dombe)

SARLAT (891)[1]

St-Sacerdos (Cathédrale)

SARREBOURG (861)[1]

Collégiale

SARREGUEMINES (861)[1]

Ste-Catherine (Collégiale)

SARTÈNE (891)[4 20]

Sts-Côme et Damien

SAUMUR (841)[1 41 6]

Notre-Dame-de-Nantilly
St-Nicolas-des-Billanges
St-Pierre

SAVENAY (811)[7 44]

St-Martin et St-Pierre

SAVERNE (861)[5 67]

Bienheureuse Vierge Marie

SCEAUX (831)[5 91-95]

St-Jean
St-Mammès

SEDAN (861)[7 08]

St-Charles
St-Laurent

SEGRÉ (841)[5 49]

Ste-Madeleine
St-Sauveur

SÉLESTAT (861)[5 67]

St-Georges

SEMUR (861)[1]

Notre-Dame (Collégiale)

SENLIS (831)[6]

Notre-Dame
St-Aignan
St-Étienne
Ste-Geneviève
St-Martin
St-Pierre
St-Rieul

SENS (831)[6]

La Madeleine
St-Benoist
St-Cartault
Ste-Colombe
Ste-Croix
St-Didier
St-Hilaire
St-Maurice
St-Maximin
St-Nicolas
St-Pierre-le-Donjon
St-Pierre-le-Rond
St-Prets
St-Romain
St-Savinien
St-Symphorien

SISTERON (891)[1]

Notre-Dame-de-Pommiers (Cathédrale)

SOISSONS (831)[6]

Notre-Dame
St-Léger
St-Martin
St-Quentin
St-Wast

STRASBOURG (861)[1]

St-Étienne
St-Jean
St-Laurent
St-Louis
St-Pierre-le-Jeune
St-Pierre-le-Vieux

et 7 paroisses luthériennes:

L'Église-Neuve
Ste-Aurélie
St-Guillaume
St-Nicolas
St-Pierre-le-Jeune
St-Pierre-le-Vieux
St-Thomas

TARBES (891)[1]

St-Jean (Cathédrale)

THIERS (881)[4 63]

Le-Moutier
St-Genès
St-Jean

THIONVILLE (861)[7 57]

St-Maximin

THONON (891)[4 74]

St-Hippolyte

TONNERRE (861)[6]

Notre-Dame
St-Pierre

TOUL (861)[7 54]

St-Amand
St-Étienne (Cathédrale)
St-Gingault (Collégiale)
St-Jean
St-Vast

TOULON (891)[1]

St-Louis (Cathédrale)

TOULOUSE (891)[2]

Notre-Dame-de-la-Dalbade
Notre-Dame-de-la-Daurade
Notre-Dame-de-la-Tour
St-Étienne (Cathédrale)
St-Michel
St-Pierre
St-Sernin (Collégiale)

TOUR-DU-PIN (LA) (891)[4 38]

Notre-Dame

TOURNON (891)[5 07]

St-Julien

TOURS (841)[6]

Notre-Dame-de-la-Riche
Notre-Dame-de-l'Ecrignote
St-Clément
Ste-Croix
St-Denis
St-Étienne
St-Hilaire
St-Pierre-des-Corps
St-Pierre-du-Boille
St-Pierre-du-Chardonnet
St-Pierre-Puillier
St-Saturnin
St-Simphorien
St-Simple
St-Venant
St-Vincent

TRÉVOUX (861)[7 01]

St-Symphorien

TROYES (861)[7 10]

St-Aventin
St-Denis
St-Étienne
St-Jacques-aux-Nonnains (ou Notre-Dame)
St-Jean-aux-Marché
Ste-Madeleine
St-Nicolas
St-Nizier
St-Pantaléon
St-Rémi
St-Robert
St-Urbain

TULLE (881)[1]

Notre-Dame (Cathédrale)

USSEL (881)

Une paroisse

UZÈS (891)[7 30]

St-Étienne
St-Firmin
St-Julien
St-Laurent

VALENCE (891)[1]

St-Appollinaire
St-Jean-les-Deux-Hôpitaux
St-Pierre-du-Bourg-les-Valence

VALENCIENNES (851)[1]

Notre-Dame
St-Nicolas

VALOGNES (821)[1 et 2]

St-Malo et St-Lô

VANNES (811)[7 56]

Notre-Dame-du-Mené
Ste-Croix
St-Patern
St-Pierre
St-Salomon

VASSY (ou WASSY) (861)[4 52]

Notre-Dame
(une communauté protestante)

VENDÔME (841)[6]

La Magdeleine
St-Bienheuré
St-Léobin
St-Martin

VERDUN (861)[7 55]

Notre-Dame (Cathédrale)
St-Amand
St-André
St-Jean-Baptiste
St-Médart
St-Oury
St-Pierre-l'Augelé
St-Pierre-le-Chéry
St-Sauveur
St-Victor

VERSAILLES (831)[5 91-95]

Notre-Dame
St-Julien
St-Louis

VERVINS (851)[7 02]

Ste-Anne

VESOUL (861)[2]

St-Georges

VIENNE (891)[1]

Notre-Dame-de-la-Vie
St-André-le-Bas
St-André-le-Haut
St-Ferréol
St-Georges
St-Martin
St-Sever

VIGAN (LE) (891)[7 30]

St-Pierre

VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS (891)[4 31]

Notre-Dame

VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE (891)[7 12]

Notre-Dame
St-Jean-d'Aigremont (1 annexe)

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (861)[2]

Notre-Dame-des-Marais

VILLENEUVE-SUR-LOT (891)[447]

Ste-Catherine
St-Étienne
St-Sernin-d'Eysses

VIRE (821)[414]

Notre-Dame
St-Thomas

VITRÉ (811)[1]

Notre-Dame
St-Martin

VITRY-LE-FRANÇOIS (861)[751]

Notre-Dame
St-Germain (annexe)

VOUZIERS (861)[408]

St-Maurille

WISSEMBOURG (861)[767]

St-Pierre et St-Paul

YSSINGEAUX (881)[443]

St-Pierre

YVETOT (821)[2]

St-Pierre

INDEX

INDEX

		Page
ABJURATION		
Acte d'— d'hérésie	3.11	55
Code (type d'acte)	4.11	67
(lieu d'identification de la fiche)	4.122	67
ABSENT(E)		
Définition	2.22242	24
ACTE(S)		
— de baptême (Voir Baptême)		
— de mariage (Voir Mariage)		
— de sépulture (Voir Sépulture)		
— d'abjuration d'hérésie	3.11	55
— d'annulation de mariage	3.12	55
— relatifs au décès autres que les — de sépulture	3.14	56
— relatifs à l'immigration	3.15	56
— relatifs à l'émigration	3.16	56
— de sépulture tirés des registres de malades	3.25	61
Exemples d'— de		
baptême	2.51	34
baptême suivi d'un obiit	2.52	36
mariage	2.53	40
sépulture	2.54	42
sépulture d'enfant ondoyé	2.55	44
Renseignements contenus dans l'—	2.112	11
	2.113	11
	2.114	11
Identification de l'—	2.21	12
— non dans l'ordre chronologique	2.111	11
	2.23222	28
— encadrants	2.23221	28
Codes des types d'—	4.11	67
AFFINITÉ SPIRITUELLE		
Dispense d'—	2.232212	30
ÂGE		
Inscription de l'—	2.2222	22
— des sujets d'acte de baptême de moins d'un an	2.22222	23
— en commentaires	2.22223	23
	2.22224	23
— approximatif ou imprécis	2.22224	23

		Page
AMÉRINDIENS		
Règles relatives aux —	2.4	32
Prénom	2.41	32
Nom	2.42	32
Lieu d'origine	2.2228	27
	2.43	33
Tribu	2.43	33
ANNULATION DE MARIAGE		
Acte d'—	3.12	55
État matrimonial des sujets d'une —	2.22234	24
Code (type d'acte)	4.11	67
ARCHIVES CIVILES		
Code (provenance du registre)	4.121	67
ATTESTATIONS		
	2.232212	30
AVENT		
Dispense de l'—	2.232212	30
BANS		
Dispense de —	2.232212	30
BAPTÊME		
— de personnes âgées de plus d'un an	2.21331	16
Fiche de — tirée d'un acte de sépulture	2.311	28
	2.21335	17
Fiche de sépulture tirée d'un acte de —	2.321	32
	2.21335	17
Exemple d'acte de —	2.51	34
Exemple d'acte de — suivi d'un obiit	2.52	36
Exemple de fiche de —	2.51	34
Exemple de fiche de — suivi d'un obiit	2.52	36
Code (type d'acte)	4.11	67
BLANC		
— à la place d'une mention nominative	2.122	11
	2.23223	29
CAHIER DE DÉPOUILLEMENT		
Utilisation du —	2.6	49
CARÊME		
Dispense de —	2.232212	30
CAUSES DE DÉCÈS		
Relevé des —	2.232211	29
CÉLIBATAIRE		
Définition	2.22231	23

		Page
CERTIFICATS	2.232212	30
CLERC		
Sens de —	2.22231	23
CLERGÉ		
État matrimonial du —	2.22231	23
Lieu de résidence du —	2.22274	26
CODAGE		
— des éléments d'identification de la fiche	4.1	67
— des différentes caractéristiques	4.2	68
Le cahier de — et son utilisation	4.3	71
Vérification de —	4.4	72
CODE DE TYPES DE DATE (Voir Date(s))		
COMMENTAIRES		
Définition des —	2.2321	28
Contenu des —	2.2322	28
Transcription des —	2.2323	30
CONFIRMATIONS		
Règles de dépouillement des —	3.23	57
Code (type d'acte)	4.11	67
(lieu d'identification de la fiche)	4.122	67
CONSANGUINITÉ		
Dispense de —	2.22210	27
	2.23228	29
Codes	4.28	70
CONTRATS DE MARIAGE		
Dépouillement des —	3.13	55
Code (type d'acte)	4.11	67
CURÉ (Voir Clergé)		
DATE(S)		
— et codes	2.213	13
Règles relatives à l'inscription des — et du type de —	2.2133	16
— interpolée	2.21332	17
	2.21334	17
	2.23221	28
— d'entrée dans la population	2.23229	29
— de sortie de la population	2.23229	29

		Page
DÉCÉDÉ(E)		
Définition	2.22243	24
Lieu de résidence d'un —	2.22276	27
DÉCÈS		
Lieu de —	2.23227	29
Cause de —	2.232211	29
Actes ou événements relatifs au — autres que les actes de sépulture	3.14	56
DÉPARTEMENTS		
Liste des — de France par région	Appendice 8	165
DÉPOUILLEMENT		
Difficultés du —	1.1	5
Utilisation du cahier de —	2.6	49
Fiche d'enregistrement du —	2.61	49
Contrôle de l'intégralité du —	2.71	50
Vérification de —	2.72	50
DIMINUTIFS		
— des prénoms	2.22122	19
DIOCÈSES		
Liste des — de France par région	Appendice 6	155
Liste des villes de France par — suivant la région	Appendice 10	181
DISPENSES		
— de consanguinité (ou de parenté)	2.22210	27
	2.23228	29
	4.28	70
— de bans	2.232212	30
— d'affinité spirituelle	2.232212	30
— de temps prohibé (Avent et Carême)	2.232212	30
ECCLÉSIASTIQUES		
(Voir Clergé)		
ÉMIGRATION		
Actes ou événements relatifs à l'—	3.16	56
Listes d'émigrants	3.22	57
Code (type d'acte)	4.11	67
ENFANT		
Nom de l'— né de père inconnu	2.22135	20
Surnom de l'—	2.22135	20
Absence du père au baptême d'un — illégitime	2.22244	25
Lieu de résidence de l'— qui meurt en nourrice	2.22277	27
— illégitime, trouvé, en nourrice, jumeau	2.232210	29
— ondoyé	2.311	31

		Page
ENGAGEMENT		
Actes ou événements relatifs à l'immigration	3.15	56
Actes ou événements relatifs à l'émigration	3.16	56
ÉPIDÉMIES		
	2.232211	29
ÉTAT MATRIMONIAL		
Définition		
Célibataire	2.22231	23
Marié(e)	2.22232	23
Veuf(ve)	2.22233	24
Séparé(e)	2.22234	24
— des parents de sujets d'acte	2.22232	23
Codes	4.22	68
FICHE		
— de dépouillement	2.2	12
Identification de la —	2.21	12
Utilisation du verso de la —	2.2	12
	2.2311	28
Utilisation de plus d'une —	2.2312	28
— de baptême tirée d'un acte de sépulture	2.311	31
— de sépulture tirée d'un acte de baptême	2.321	32
Exemple de — de		
baptême	2.51	34
baptême suivi d'un obiit	2.52	36
mariage	2.53	40
sépulture	2.54	42
sépulture d'enfant ondoyé	2.55	44
— d'enregistrement du dépouillement	2.61	49
Codes des éléments d'identification de la —	4.1	67
GÉNÉRATION		
Mention de la — (rang dans la famille)	2.22151	21
HABITANT		
Sens de —	2.22253	25
HÔPITAUX		
Considérés comme des paroisses	2.22271	26
	2.23227	29
Registres de malades	3.25	61
HOSPITALISATIONS		
Règles de dépouillement des —	3.25	61
Code (type d'acte)	4.11	67

		Page
IDENTIFICATION		
— de l'acte	2.21	12
ILLÉGITIME		
(Voir Enfant)		
IMMIGRATION		
Actes ou événements relatifs à l'—	3.15	56
Listes d'immigrants	3.21	57
Code (type d'acte)	4.11	67
INDICATION MARGINALE		
Nom provenant d'une —	2.132	12
	2.22132	20
Renvoi à la marge	2.133	12
Indication de décès	2.134	12
	2.321	32
INDIENS		
(Voir Amérindiens)		
INDIVIDUS		
— à inscrire sur la fiche	2.121	11
— à ne pas inscrire sur la fiche	2.122	11
— cité deux fois dans le même acte	2.123	12
— relié à une mention nominative	2.122	11
	2.22115	19
Sépulture d'— non identifiés	2.322	32
INTERPOLATION		
(Voir Date)		
JUMEAUX		
Inscription des —	2.232210	29
LECTURE		
— et transcription; règles générales	1.11	5
Conseils pour résoudre les difficultés de —	1.12	5
LIEU		
— de résidence	2.2227	26
du conjoint et des enfants	2.22272	26
associé à une profession	2.22273	26
du clergé	2.22274	26
des sujets d'acte de mariage et de leurs parents	2.22275	27
d'un décédé	2.22276	27
de l'enfant qui meurt en nourrice	2.22277	27
antérieur	2.2228	27
— de naissance	2.2228	27
— d'origine		
définition	2.2228	27
des Amérindiens	2.2228	27
	2.43	33

		Page
— de la cérémonie	2.23225	29
— de la cérémonie et de l'enregistrement différents	2.23226	29
— de décès et de sépulture	2.23227	29
— à mettre en observation	2.23323	31
Codes	4.26	69
	Appendices 4 à 11	113
MADAME		
— comme qualificatif	2.22151	21
	2.22152	22
Sens de —	2.22235	24
MADEMOISELLE		
Sens de —	2.22235	24
MALADES		
Dépouillement des registres de —	3.25	61
Code (type d'acte)	4.11	67
MALADIES		
	2.232211	29
MARGE		
(Voir Indication marginale)		
MARIAGE		
Type de date	2.21312	13
	2.21322	16
Lieu de résidence des sujets d'acte et de leurs parents	2.22275	27
Signature des sujets d'acte de —	2.2229	27
Dispense de consanguinité	2.22210	27
Exemple d'acte de —	2.53	40
Exemple de fiche de —	2.53	40
Contrat de —	3.13	55
Code (type d'acte)	4.11	67
MARIÉ(E)		
Définition	2.22232	23
MENTION(S) NOMINATIVE(S)		
Relevé des —	2.12	11
Inscription des —		
Principes généraux	2.2211	18
Longueur des —	2.22113	18
	2.23223	29
Lettre(s) illisible(s)	2.22114	18
Blanc à la place d'une —	2.122	11
	2.23223	29
Personne reliée à une —	2.122	11

		Page
Inscription des —	2.22115	19
Personne identifiée par une périphrase	2.122	11
— citée deux fois dans le le même acte	2.123	12
Prénom	2.2212	19
Nom	2.2213	20
Surnom	2.2214	20
Qualificatif	2.2215	21
Prénom comme seule —	2.22125	20
Nom comme seule —	2.22134	20
Surnom comme seule —	2.22143	21
— en commentaires	2.23223	29
MICROFILM		
État du —	2.6121	49
MISE EN ORDRE CHRONOLOGIQUE		
Règles de —	5.	75
NAISSANCES ILLÉGITIMES		
(Voir Enfant)		
NOBLESSE		
Nom de —	2.22141	20
NOM(S)		
Orthographe	2.22131	20
Indications marginales	2.22132	20
— précédés d'une particule	2.22133	20
— comme seule mention nominative	2.22134	20
— du sujet d'acte	2.22135	20
— de noblesse	2.22141	20
— d'un Amérindien	2.42	32
— de la paroisse dont on dépouille le registre	2.212	11
NOURRICE		
Lieu de résidence de l'enfant qui meurt en —	2.22277	27
En commentaires	2.232210	29
OBIIT		
Fiche de sépulture tirée d'un acte de baptême	2.321	32
	2.21335	17
Exemple d'acte de baptême suivi d'un —	2.52	36
Exemple de fiche de baptême suivi d'un —	2.52	36

		Page
OBSERVATIONS		
Définition des —	2.2331	30
Contenu des —	2.2332	30
Transcription des —	2.2333	31
ONDOIEMENT		
Fiche de baptême tirée d'un acte de sépulture d'un enfant ondoyé	2.311	31
	2.21335	17
Exemple d'acte de sépulture d'enfant ondoyé	2.55	44
Exemple de fiche de sépulture d'enfant ondoyé	2.55	44
ORDRE		
— de lecture et de transcription	2.114	11
— chronologique des actes	2.111	11
	2.23222	28
Mise en — chronologique	5.	75
ORIGINE		
(Voir Lieu)		
ORTHOGRAPHE		
— des prénoms	2.22121	19
— des noms	2.22131	20
— des qualificatifs	2.22152	22
PARENTÉ		
Dispense de —	2.22210	27
	2.23228	29
(Voir Relation de parenté)		
PARENTS (de sujets d'acte)		
État matrimonial des —	2.22232	23
Présence des —	2.2224	24
PAROISSE(S)		
Identification de la —	2.212	13
	4.12	67
Listes des — du Québec	Appendices 4 et 5	115-153
Listes des — urbaines de France	Appendice 11	189
PARTICULE		
Noms précédés d'une —	2.22133	20
PÈRE		
Nom de l'enfant né de — inconnu	2.22135	20
Absence du — au baptême de son enfant	2.22244	25
PERSONNE		
(Voir Individu(s), Mention(s) nominative(s))		

		Page
PRÉNOM(S)		
Uniformisation	2.22121	19
Diminutifs	2.22122	19
Cas douteux	2.22123	19
Plusieurs —	2.22124	19
— comme seule mention nominative	2.22125	20
— utilisés pour les deux sexes	2.22211	22
— d'un Amérindien	2.41	32
— nouveaux	2.613	49
Table des — du XVII[e] siècle canadien	Appendice 1	87
PRÉSENCE		
Définition		
Présent(e)	2.22241	24
Absent(e)	2.22242	24
Décédé(e)	2.22243	24
Absence de renseignement	2.22244	25
— des parents de sujets d'acte	2.2224	24
Codes	4.23	68
PRÉSENT(E)		
Définition	2.22241	24
PRÊTRE		
(Voir Clergé)		
PROFESSION(S)		
Définition des —	2.2225	25
Inscription des —	2.22251	25
	2.23322	31
Sieur et Seigneur	2.22252	25
Habitant	2.22253	25
Lieu associé à une —	2.22273	26
Code socio-professionnel	4.24	68
(ordre des codes)	Appendice 2	95
(ordre alphabétique des —)	Appendice 3	105
PROVINCES		
Liste des — de France par région	Appendice 7	161
QUALIFICATIFS		
Définition des —	2.22151	21
Transcription des —	2.22152	22
RECENSEMENTS NOMINATIFS		
Règles de dépouillement des —	3.24	59
Code (type d'acte)	4.11	67
(lieu d'identification de la fiche)	4.122	67
RÉDACTEUR DE L'ACTE		
Inscription sur la fiche du —	2.114	11
	2.131	12
État matrimonial du —	2.22231	23
Lieu de résidence du —	2.22274	26

		Page
RÉFÉRENCE		
Ouvrages de — (présentation)	1.21	6
(utilisation)	1.22	7
— en commentaires	2.23231	30
REGISTRE		
Transcription du —	2.11	11
Contenu du —	2.6122	49
— de malades	3.25	61
RELATION DE PARENTÉ		
Inscription de la —	2.22261	25
Déduction d'une —	2.22262	26
« Enfant appartenant à... »	2.22263	26
Codes	4.25	68
RELIGIEUX		
(Voir Clergé)		
RÉSIDENCE		
(Voir Lieu)		
SEIGNEUR		
Sieur et —	2.22252	25
SÉPARÉ(E)		
Définition	2.22234	24
SÉPULTURE		
Lieu de —	2.23227	29
— d'un individu non identifié	2.322	32
Fiche de baptême tirée d'un acte de —	2.311	31
	2.21335	17
Fiche de — tirée d'un acte de baptême	2.321	32
	2.21335	17
Exemple d'acte de —	2.54	42
Exemple d'acte de — d'enfant ondoyé	2.55	44
Exemple de fiche de —	2.54	42
Exemple de fiche de — d'enfant ondoyé	2.55	44
Actes ou événements relatifs au décès autres que les actes de —	3.14	56
Actes de — tirés des registres de malades	3.25	61
Code (type d'acte)	4.11	67
SEXE		
Détermination du —	2.2221	22
Cas douteux	2.22211	22
Codes	4.21	68
SIEUR		
Sens de —	2.22141	20
— et seigneur	2.22252	25

		Page
SIGNATURES		
— des témoins	2.131	12
Utilisation des —	2.132	12
— des sujets d'acte de mariage	2.2229	27
Codes	4.27	70
SURNOM(S)		
Inscription des —	2.22141	20
Noms de noblesse	2.22141	20
Plusieurs —	2.22142	21
— comme seule mention nominative	2.22143	21
— de l'enfant	2.22135	20
SYMBOLES		
A Abjuration (type d'acte)	3.11	55
A Absent (présent)	2.2224	24
AC Archives civiles (commentaire)	4.121	67
AM Annulation de mariage (type d'acte)	3.12	55
B Baptême (type d'acte)	2.211	13
C Célibataire (état matrimonial)	2.2223	23
C Confirmation (type d'acte)	3.231	58
CM Contrat de mariage (type d'acte)	3.13	55
c.p. Cette paroisse (lieu de résidence)	2.22271	26
† Décédé (présence)	2.2224	24
E de Époux(se) de (relation de parenté)	2.22261	25
F Féminin (sexe)	2.22211	22
H Hospitalisation (type d'acte)	3.25	61
i Immigrants (type d'acte)	3.21	57
M Mariage (type d'acte)	2.211	11
M Marié (état matrimonial)	2.2223	23
M Masculin (sexe)	2.22211	12
M Mère (relation de parenté)	2.22261	25
N.D. Non déclaré (degré de consanguinité)	2.22210	27
O Ne sait pas signer (signature)	2.2229	27
P Père (relation de parenté)	2.22261	25
P Présent (présence)	2.2224	24
R Recensement (type d'acte)	3.2411	32
S Sait signer (signature)	2.2229	27
S Séparé (état matrimonial)	2.2223	23
S Sépulture (type d'acte)	2.211	11
V Veuf (état matrimonial)	2.2223	23
X Indéterminé (sexe)	2.22211	22
Signe d'égalité (=)	2.22114	18
Signe d'inégalité (≠)	2.22114	18
Trait oblique simple (/)	2.22111	22
Trait oblique double (//)	2.22152	22
TÉMOIN		
— dont le nom apparaît exclusivement parmi les signatures	2.131	13

		Page
TRANSCRIPTION		
— du registre	2.11	11
— des commentaires	2.2323	30
— des observations	2.2333	30
TRIBU D'UN AMÉRINDIEN		
Inscription	2.43	33
TROUVÉ		
Inscription d'un enfant —	2.232210	29
VERSO (de la fiche de dépouillement)		
Utilisation du —	2.2	12
	2.2311	28
VEUF(VE)		
Définition	2.22233	24
VILLES		
Listes des — de France	Appendices 9 et 10	169-188
Liste des paroisses urbaines de France	Appendice 11	189

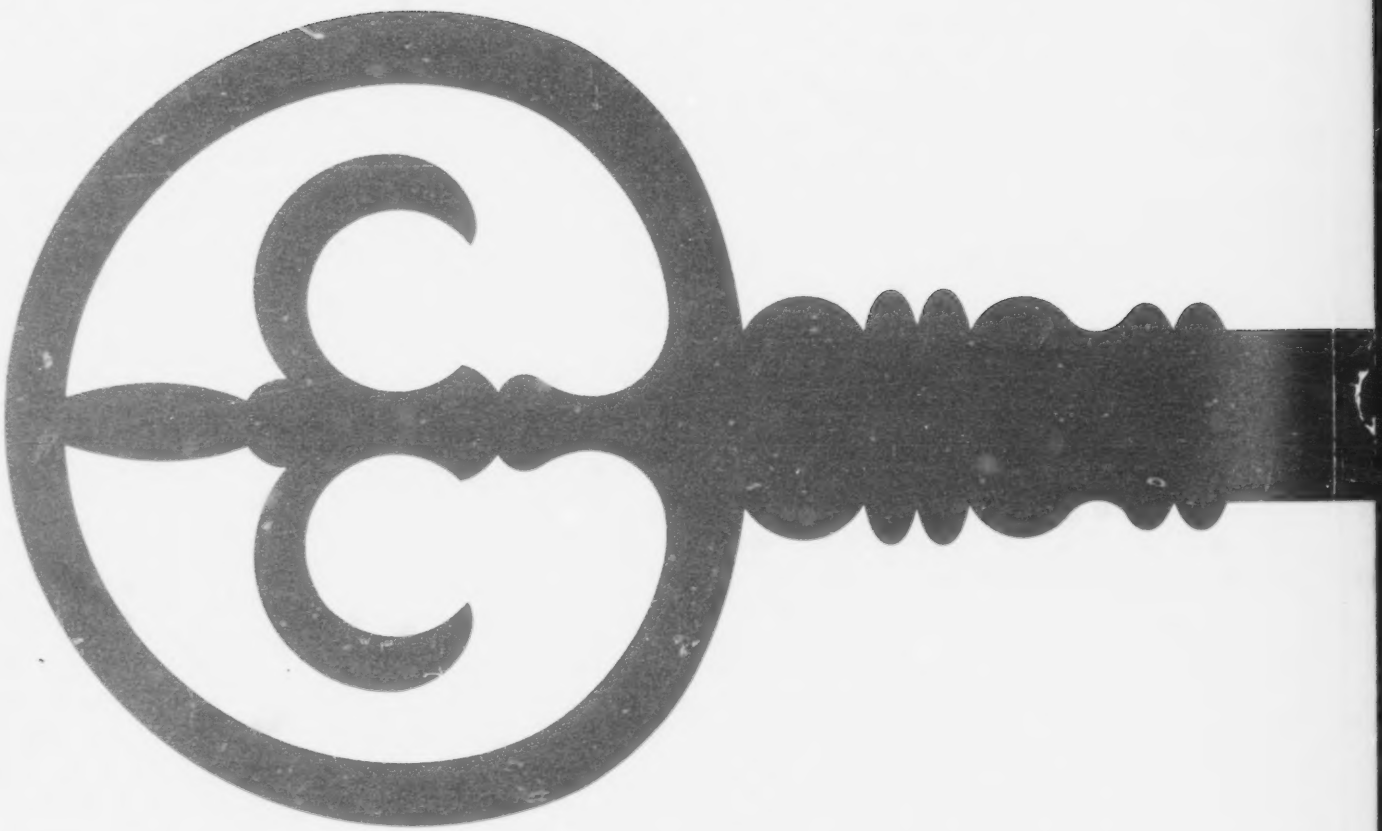

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires culturelles
Archives nationales du Québec